

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958.

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 51^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 14 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — Décès d'un député (p. 6367).
2. — Remplacement d'un député (p. 6367).
3. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6367).

Industrie et recherche (suite).

MM. Poperen, Weisenhorn, Ballanger, Coulais, Daillet, Bouloche, Ehm, Gosnat, Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges; Ligot, Pujol, André Billoux, Ginoux, Bertrand Denis, le président, Depietri, Morellon, Bayou, Hamelin, Baillet, Filloud, Hamel, Pierre Cornet, Savary, Huguet.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — Ordre du jour (p. 6396).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECES D'UN DEPUTE

M. le président. Mes chers collègues, notre Assemblée est à nouveau frappée. J'ai en effet, le regret de porter à votre connaissance que notre collègue Jean Lassère, député de la sixième circonscription de la Haute-Garonne, est décédé.

M. le président de l'Assemblée nationale prononcera son éloge funèbre ultérieurement.

— 2 —

REPLACEMENT D'UN DEPUTE

M. le président. J'ai reçu, ce jour, de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, une communication faite en application de l'article L. O. 179 du code électoral, m'informant que M. Maurice Masquère remplace M. Lassère.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1975 (Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

INDUSTRIE ET RECHERCHE (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les rapporteurs et le Gouvernement.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Poperen.

M. Jean Poperen. Monsieur le ministre, chaque année, lorsque l'Assemblée nationale examine le budget de l'industrie, les orateurs éprouvent les mêmes difficultés.

Le ministre de l'industrie, n'étant pas responsable de la politique économique, est en grande partie irresponsable de la politique industrielle. D'autre part, les crédits consacrés par l'Etat à l'aide à l'industrie ne figurent pas en totalité dans le fascicule budgétaire relatif à ce ministère. Cette année, une telle mutilation est particulièrement regrettable alors que les circonstances confèrent à notre débat d'aujourd'hui une importance, je dirai même une gravité exceptionnelle.

La politique industrielle — chacun le sait bien — est l'élément clé de la politique économique générale. Le développement industriel est une condition absolue de l'indépendance réelle d'une nation ou de tout ensemble humain plus vaste. Par là même, il est aussi l'une des conditions de l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et d'abord des travailleurs.

C'est dire que, dans les conditions actuelles, le renforcement et la diversification de notre appareil de production industrielle, la croissance de la production industrielle sont des impératifs majeurs. Si nous, socialistes, nous ne considérons pas que la croissance soit un but en soi, si nous pensons même que la croissance indéfinie n'est ni possible ni d'ailleurs souhaitable, nous n'en estimons pas moins que la production de biens doit encore augmenter considérablement durant une longue période à venir. C'est indispensable si nous voulons que soit assurée pour tous, en ce pays, la satisfaction des besoins matériels, et d'abord de ceux qui sont considérés comme essentiels.

Telles étant les finalités d'une politique industrielle, qu'en est-il de la politique que nous avons à juger aujourd'hui et qui est non seulement la vôtre, monsieur le ministre, mais celle qui fut pratiquée par vos devanciers et les gouvernements auxquels ils appartenaient ? Une des suprêmes pensées du règne précédent fut une grande politique industrielle. Où en est-on de ce dessein ?

Les faits d'aujourd'hui répondent : on avait bâti un « château de cartes » de promesses sur l'expansion et nous entrons dans ce que les porte-parole du gouvernement américain, moins pudiques que celui du nôtre, ont appelé tout bonnement la récession. Pour votre part, monsieur le ministre, vous avez seulement parlé ce matin de « fléchissement éventuel ».

En réalité, des millions de travailleurs vivent actuellement dans la crainte de perdre leur emploi. Il n'est pas une région et pas un secteur industriel qui ne soient atteints ou, en tout cas, menacés. Chaque jour, des nouvelles alarmantes nous parviennent à ce sujet. Hier encore, la très importante firme Rhône-Poulenc annonçait qu'elle fermerait pour deux ou quatre semaines l'ensemble de ses installations.

Le Gouvernement, dont vous appliquez ce qu'on n'ose appeler la politique industrielle, monsieur le ministre, n'a d'autre philosophie, pour contenir l'inflation, que d'organiser la récession. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*) Serez-vous l'ordonnateur de la liquidation de tout une partie du patrimoine industriel français ? Car nous en sommes là !

Oh ! je sais bien, vous avez un argument tout prêt. Nous l'avons d'ailleurs à nouveau entendu ce matin : c'est la faute au pétrole, aux difficultés économiques mondiales.

Gardez-vous, monsieur le ministre, de cet argument. Vous croyez qu'il vous excuse. En fait, il vous accuse, car les difficultés sont celles de votre système, du système économique capitaliste, et on ne les résoudra pas en s'essayant à colmater des brèches.

M. Maurice Tissandier. Ni en faisant la grève !

M. Jean Poperen. On en reparlera, mon cher collègue !

Monsieur le ministre, lorsque je vous vois aller des tanneries d'Annonay à Titan-Coder, de Titan-Coder à Faulquemont, de Faulquemont à La Néogravure, vous me faites l'effet d'un pompier qui se promène au milieu d'un incendie gigantesque avec un verre d'eau à la main. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

En vérité, la politique industrielle dont nous jugeons aujourd'hui les effets se caractérise de plus en plus par les méfaits grandissants de deux phénomènes, d'ailleurs étroitement liés et qui tiennent à la nature même de votre système économique : la concentration et le développement des sociétés multinationales.

La politique industrielle de l'Etat se résume finalement en une succession d'aides ponctuelles accordées soit à des entreprises posant des problèmes sociaux spécifiques, soit à des entreprises très prospères — les grandes entreprises françaises et un certain nombre d'entreprises étrangères.

A cet égard, l'étude qui a été réalisée par votre ministère et par celui de l'économie et des finances et qui a été publiée l'année dernière dans l'avis de la commission de la production et des échanges sur le budget de l'industrie, mais aussi les publications de la délégation générale à l'aménagement du territoire sont révélatrices.

L'Etat se sert de l'argent public pour ses opérations et il n'est sans doute pas dénué d'intérêt de noter à ce propos que M. Poniatowski, dont on considère volontiers les initiatives comme significatives de la politique gouvernementale en général, s'est emparé de la D.A.T.A.R. Mais, derrière ce que l'on appelle généralement le flux financier de l'Etat vers l'industrie, se situe une idée force qui est celle de la nécessaire concentration de l'industrie française, de telle sorte que la France dispose de groupes industriels de taille internationale.

Depuis plus de vingt ans, les pouvoirs publics ont demandé aux chefs d'entreprise d'assurer la réorganisation de leurs firmes et de leurs industries dans cette direction. A titre d'exemple, de 1950 à 1972, les 1 594 entreprises soumises aux obligations légales de publicité ont réalisé 3 176 opérations de concentration et le mouvement s'est encore accéléré au cours des dernières années. On a pu constater que tout accroissement de la concentration s'est accompagné, tout comme dans les pays anglo-saxons, de niveaux de profit plus élevés. Mais cette

concentration a-t-elle abouti — et c'est la question qui nous préoccupe ici — à un bien pour l'ensemble de l'économie française ? A cette question, nous avons quelques réponses.

Une enquête effectuée en 1974 par la revue *Le Management*, qui ne passe pas pour être spécialement socialiste, constate que le raisonnement selon lequel, pour avoir une structure industrielle compétitive par rapport à nos concurrents étrangers, il convenait d'accélérer la montée en puissance d'un certain nombre de groupes n'était pas la garantie du maintien pour l'avenir des grands intérêts économiques.

L'impératif de constitution de grands groupes vous a conduit en premier lieu à négliger les secteurs déjà faibles de l'appareil industriel français. Nulle part les conséquences de cette évolution n'ont été plus graves que dans le secteur de la machine-outil dont la puissance conditionne le développement de l'ensemble de l'appareil de production. Ainsi que François Mitterrand a déjà eu l'occasion de l'expliquer, c'est une des déficiences qu'une politique industrielle de la gauche aura souci de surmonter.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Jean Poperen. En second lieu, les entreprises leaders ont toujours pour marché principal un marché national encore relativement protégé et sur lequel elles se comportent comme des groupes oligopolistiques. L'expérience prouve qu'il existe une relation négative entre l'efficacité économique et de telles pratiques. Comme l'ont montré de nombreuses recherches théoriques et empiriques, à terme, l'existence de tels groupes compromet l'objectif d'équilibre de la balance commerciale, contrairement à ce que l'on pourrait penser dans un premier temps. Il me plaît de citer à ce propos un article très documenté de M. Alain Bienaimé, professeur à l'université de Paris-Dauphine et conseiller économique du président Edgar Faure, article publié dans le journal *Le Monde* du 28 mai 1974.

M. Bienaimé démontre qu'en fait la concentration se manifeste au niveau de la constitution de holdings et des grands groupes industriels figurant, par des prises de participation, par la création d'un réseau de filiales et de sous-traitants, dans de nombreuses unités assujetties à un pouvoir économique croissant et centralisé.

Le phénomène de concentration aboutit alors à servir plus naturellement les objectifs de puissance que d'efficacité industrielle.

Des recherches récentes montrent encore que la dimension des entreprises affecte défavorablement leur rentabilité et leur taux de croissance. Et M. Bienaimé conclut : « Un certain modèle de concurrence tendant aveuglément au gigantisme et au suréquipement doit être mis en cause ».

Il doit l'être d'autant plus que ces firmes mastodontes ne portent plus leurs efforts sur la diminution des prix, mais sur le maintien de leur puissance sur un marché. Ainsi que viennent de le constater les enquêteurs américains sur la firme I. B. M., cette firme soumet ses concurrents les plus directs à une pression continue grâce aux investissements qu'elle consent pour l'innovation.

De cette façon, le comportement de la firme mastodonte est un comportement inflationniste et nous voilà ramenés au centre du grand problème économique du moment.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Jean Poperen. Mais il faut convenir que c'est un aspect des causes du phénomène inflationniste sur lequel le Gouvernement actuel est singulièrement discret.

La deuxième conséquence de cette politique de concentration concerne le pouvoir politique. Un lot limité d'entreprises détient aujourd'hui un pouvoir énorme. Le destin d'une multitude dépend de leur comportement et, jusqu'à un certain point, ajoutent les auteurs des articles de la revue *Le Management*, « l'expérience pétrolière de ces grandes masses en constitue le révélateur ».

Le rôle du patronat, dans ces conditions, dépasse dans d'extraordinaires proportions un simple impératif de maximisation à court terme, de profits au bénéfice d'un nombre limité d'actionnaires.

Ces vérités sont bonnes à dire, surtout en ce moment, et à ce propos le mérite des travaux de la commission d'enquête sur les pratiques des compagnies pétrolières est d'avoir contribué à les rendre concrètes pour l'ensemble de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Les manœuvres qui ont suivi la publication du rapport sont la preuve que la commission a touché juste et naturellement — j'ai pris bonne note, monsieur le ministre, de vos engagements de ce matin — nous examinerons avec une scrupuleuse attention les conclusions que vous voudrez bien tirer des travaux de la commission d'enquête.

Dans ces conditions générales, il nous apparaît clair que le pouvoir politique ne peut plus renoncer à prendre en main le destin de ces grandes firmes et c'est tout naturellement le débat sur les nationalisations qui se trouve relancé et qui est en fait au centre, non pas seulement des problèmes de structure, mais des problèmes de l'avenir économique proche du pays. Et l'un des mérites essentiels du programme commun de la gauche est aux yeux des socialistes, d'avoir fixé le seuil nécessaire d'extension du secteur public pour une maîtrise effective de l'économie nationale.

La nationalisation, bien sûr, ne doit pas consister simplement en la prise d'une part majoritaire du capital dans une firme ; elle doit s'accompagner d'un contrôle démocratique du fonctionnement de l'entreprise et ce contrôle doit se faire au niveau des travailleurs de la firme autant qu'au niveau des pouvoirs de l'Etat représentant l'intérêt général.

Tel serait, me semble-t-il, le devoir de tout Gouvernement et tel serait l'un des éléments d'un programme de gouvernement socialiste. Naturellement, le Gouvernement que vous représentez, non seulement repousse l'idée de toute nationalisation, mais encore semble s'accommoder d'une dénationalisation d'un certain nombre d'entreprises françaises, dans des secteurs clés. C'est ainsi que la firme Framatome, et cet exemple a déjà été cité dans cette enceinte, principale constructrice de centrales nucléaires françaises — de ces centrales que vous avez évoquées ce matin, monsieur le ministre — se trouve en fait dominée par des capitaux étrangers, américains et belges ; c'est ainsi que l'on vous prête l'intention d'allier la Compagnie internationale pour l'informatique à une firme américaine. Se dessine ainsi peu à peu le profil de votre politique industrielle qui contredit singulièrement les déclarations d'intention du Président de la République quant à l'indépendance nationale.

Ainsi on sait d'ores et déjà que dans le cadre de l'actuelle politique économique les Français connaîtront le chômage et la hausse des prix en 1975. La question se pose également de savoir s'ils ne connaîtront pas aussi une dépendance accrue. La situation ne saurait que s'aggraver si le Parlement n'est pas à l'avenir réellement associé à l'élaboration de la politique industrielle.

Je me permets, à ce propos, de vous rappeler, monsieur le ministre, que lors du débat sur les économies d'énergie vous n'avez pas répondu à la demande que j'ai formulée au nom du groupe des socialistes et radicaux de gauche d'un grand débat sur la construction des centrales nucléaires. Vous avez dit ce matin — j'ai suivi avec attention votre exposé, et tout particulièrement cette partie — qu'il aurait lieu « le moment venu ».

Nous souhaiterions savoir de façon plus précise ce que vous entendez par là.

Au demeurant, mon ami M. Fillioud traitera plus longuement et de façon plus approfondie de certains aspects de la politique industrielle.

Mais pour l'immédiat, et j'en terminerai par là, puisque vous êtes condamné à ne tenter que des ripostes ponctuelles, au moins aimerait-on savoir — et ce débat, après bien d'autres, est une occasion de progresser dans cette connaissance — ce que vous comptez faire là où le mal est le plus pressant ?

Que comptez-vous faire à Annonay où, pourtant, des solutions vous ont été proposées ?

Le projet Duquesne, présenté au nom du groupe d'études et de programmation, a démontré qu'un redémarrage est parfaitement possible. Mais pourquoi n'avez-vous pas reçu la délégation de la municipalité d'Annonay venue vous présenter ce rapport, dont vos services, je l'espère, ont pris connaissance ?

Quand vous déciderez-vous à annuler la fermeture du puits de charbon de Faulquemont, en Moselle, solution de justice, de bon sens et conforme à l'intérêt national ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Pour Titan-Coder, attendez-vous, comme peuvent le faire croire certaines informations parues dans la presse, ces derniers jours, que l'ensemble de la firme soit repris par un groupe américain, ce qui signifierait, nous le savons, la fermeture complète de

l'usine de Mauheuge ? Quant à nous, nous présentons dès maintenant un projet de création pour Titan-Coder d'une société d'économie mixte.

Tout se passe en règle générale comme si vous espériez en finir « à l'usage », comme si vous escomptiez que les salariés se laisseront de défendre leur instrument de travail. Mais vous ne faites qu'exaspérer leur colère. Il est vrai que M. le Premier ministre — et j'ai eu comprendre que cet argument était repris dans cette enceinte — qui a décidément plus d'audace que d'imagination, ne craint pas d'accuser les travailleurs qui se battent pour leur emploi et leur salaire d'être responsables des difficultés actuelles.

Curieux procédé que de chercher à faire passer les victimes pour les coupables ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Notre réponse sera d'œuvrer plus résolument à un changement d'orientation générale, qui rendra possible une véritable politique industrielle. Cette réponse, avec les millions de salariés et autres travailleurs victimes de votre politique, nous la ferons triompher. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. M. le ministre de l'industrie et de la recherche, m'exprimant en tant que membre du groupe, je voudrais, dans un premier temps, souligner la prise de conscience, en cette année 1974, du fait brutal que l'énergie nous est aussi indispensable que l'air que nous respirons.

Il y a quatre ans, s'est tue la grande voix prophétique du général de Gaulle, qui avait demandé à l'Occident la juste répartition des richesses entre le tiers monde et les pays industrialisés.

Il n'a pas été écouté, car la thermie-fuel valait alors 0,6 centime et le nucléaire sept fois plus, ce qui a amené le monde occidental à continuer de vendre ses protéines et ses produits manufacturés à un prix trop dispendieux pour que ne se produise pas le retour annoncé du pendule de l'histoire.

Le général de Gaulle avait aussi, à de multiples reprises, souligné la nécessité impérative de la diversification de nos sources d'énergie, qu'il avait concrétisée, avec l'appui de sa majorité. Cette diversification a consisté, par exemple, dans la création d'un secteur pétrolier national, dans la recherche et l'achat du pétrole et des matières premières géographiquement diversifiées, et par la création du centre nucléaire de Pierrelatte, qui voit se dresser à présent, dans le site voisin du Tricastin, Eurodif, usine d'uranium enrichi, un des grands espoirs de la France et d'une partie de l'Europe pour notre approvisionnement immédiat et futur.

En ces temps-là, l'effort vers le nucléaire pacifique a subi un ralentissement, car le pétrole était livré dans nos ports à des prix minimes, ce qui a permis au président Georges Pompidou une industrialisation très vive et profonde de notre pays depuis 1970. Le fait industriel nous a procuré des devises, a augmenté le produit national brut et donné une impulsion sans précédent au progrès social.

A l'aube de l'année 1975, la diversification doit rester un de nos axes de pensée principal. Indépendamment de la priorité nucléaire, il nous faut maintenir le fonctionnement des puits de charbon rentables. En effet, la thermie-charbon revient à 2,5 centimes, la thermie-fuel à 3,20 centimes environ.

Parlant du charbon, on peut avancer l'image de « thermie sociale », si la main-d'œuvre est préservée du chômage dans nos régions minières. L'expression « thermie-devises » prendra en fait la considération que l'étranger garde son charbon pour lui-même, ce dernier devenant pratiquement introuvable sur le marché mondial. Enfin, l'appellation « thermie-investissement » est utilisable, car les puits de charbon maintenus en état de fonctionnement pourront nous fournir demain cette matière première à des finalités autres que les chaudières, je pense par exemple au charbon, source de produits chimiques, parmi lesquels figure l'essence synthétique.

La diversification se réalise aussi par la géothermie, dont s'occupe activement le bureau de recherches géologiques et minières — B. R. G. M. — qui devrait cependant bénéficier de crédits plus importants.

Elle se traduit enfin par les recherches sur les énergies éolienne, solaire, hydraulique, évoquées lors du débat sur le projet relatif aux économies d'énergie, dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur et qui m'a permis de constater, monsieur le ministre, que vous ne négligez aucun effort dans le sens de cette recherche tous azimuts.

Je terminerai ce chapitre en rappelant l'avis de nombreux économistes, rejoints par mes collègues MM. Schwartz et Schloësing, conscients de la nécessité d'égaliser les prix du charbon, du gaz et de l'électricité.

Un dénominateur commun doit être trouvé entre ces différentes sources d'énergie. Le relèvement de leur prix permettrait de diminuer les subventions à E. D. F. et G. D. F. et leur donnerait une plus grande autonomie et davantage de facilité dans leurs investissements.

Mon deuxième propos sera plus ponctuel, et concernera l'industrie textile, notamment cotonnière et d'impression de l'Est.

Dans un effectif national de 452 517 personnes employées dans le textile, l'Est s'inscrit pour 72 730, soit 16 p. 100 du total national, d'après une statistique de l'Unedic de 1971.

Mais, les régions de la Lorraine, des Vosges, de l'Alsace, de la Franche-Comté et du territoire de Belfort constituent 41,4 p. 100 de l'industrie cotonnière, 18 p. 100 de la teinturerie d'apprêt et se situent au premier rang en Europe pour la bonneterie.

Fort de l'expérience ancienne des tissus d'impression et du travail du coton, l'Alsace exporte environ 50 p. 100 de ses produits textiles, et entre 75 et 80 p. 100 de métiers à tisser et de matériel textile fabriqué à Mulhouse et dans sa région.

Le sillon rhénan a une vocation textile importante et forme un ensemble avec le Wurtemberg, la Suisse et l'Alsace.

Il faut savoir que dans l'avenir, la recherche des produits nouveaux sera capitale. Les six plus grandes entreprises du textile américain comptent investir dans la recherche 7 500 000 dollars, et estiment qu'en 1980, 45 p. 100 des produits vendus seront nouveaux.

A ces moyens, il convient d'en opposer de comparables. Ceux-ci devront être d'ordre financier, certes, mais il est indispensable de disposer d'un ensemble industriel agressif de par l'exploitation optimale de nos ressources intellectuelles, de notre force créatrice, de notre aptitude à l'innovation, de nos goûts si variés.

L'urgence de la construction d'une nouvelle école supérieure des industries textiles de Mulhouse se fait sentir impérieusement, et vous l'avez concrétisée, monsieur le ministre, lors de votre venue dans le département du Haut-Rhin par la pose de la première pierre de cet ensemble.

Cette école supérieure aurait valeur d'exemple, car elle formera l'ingénieur textile de demain, c'est-à-dire aussi bien le mécanicien pour filature, tissage et bonneterie que le chimiste s'occupant de l'ennoblissement — chimie macro-moléculaire textile, chimie et matières colorantes, traitements textiles. Sa situation à côté de l'école supérieure de chimie lui permettra cette osmose.

Un centre de recherches textiles, très spécialisé dans les problèmes de manutention, s'adjoindra un atelier expérimental pour recherches dans le secteur filature coupes courtes. L'innovation du centre de recherches textiles consistera dans ses efforts principaux de collaboration avec l'industrie, dans ses services de marketing et de technique, qui indiqueront les voies à suivre pour trouver des produits rentables ou des procédés de fabrication nouveaux. Le centre de recherches décentralisera ses techniciens jusque dans les ateliers mêmes des usines textiles.

Une enquête effectuée par l'union des industries textiles en 1963 avait montré à l'époque les répartitions nationales suivantes : 1 600 ingénieurs textiles, 500 ingénieurs chimistes, 900 ingénieurs diplômés divers, 7 700 cadres supérieurs non diplômés.

L'évolution va consister, en premier lieu, à remplacer progressivement les 7 700 cadres non diplômés par des ingénieurs diplômés, si bien qu'à long terme on peut imaginer que la répartition des cadres textiles pourrait se faire de la manière suivante : 5 700 ingénieurs textiles, 1 800 ingénieurs chimistes — ennoblisseurs — 3 200 ingénieurs diplômés divers, commerciaux, etc.

A partir de ces chiffres, on peut essayer de calculer pour 1975 quels devraient être les effectifs des écoles d'ingénieurs textiles français, afin de permettre le renouvellement des cadres supérieurs actuels de l'industrie textile, ingénieurs ou non diplômés.

Si l'on estime le rythme de renouvellement à trente-cinq ans — début de carrière vingt-cinq ans, âge de la retraite soixante ans — il faudrait former annuellement 160 ingénieurs textiles et 50 ingénieurs ennoblisseurs. Ces chiffres doivent être majorés de 20 p. 100 pour décès avant l'âge de la retraite et abandon de la profession, ce qui nous amène à 190 ingénieurs textiles et 60 ingénieurs ennoblisseurs.

Enfin, ces chiffres peuvent être majorés de 20 p. 100 pour permettre l'accueil d'élèves étrangers de pays francophones et nous arrivons donc à la conclusion qu'en 1975 il faudrait former par an 240 ingénieurs textiles et 70 ingénieurs ennoblisseurs.

En France, quatre écoles forment des ingénieurs textiles : deux à Roubaix, une à Epinal, une à Mulhouse. On peut admettre un effectif par école de 180 ingénieurs pendant toute la durée de la scolarité.

Quant aux ingénieurs ennoblisseurs, ils sont formés actuellement dans des sections spéciales des écoles textiles ou bien ce sont des ingénieurs chimistes ayant suivi une année au moins de spécialisation. C'est le cas, précisément, à l'école supérieure de chimie de Mulhouse, spécialisée depuis le siècle dernier dans cette formation.

Pour l'objectif 1985, il est indispensable de faire une enquête sur le plan du Marché commun pour connaître les besoins totaux et les capacités de formation déjà existantes.

Le financement prévu pour cette école supérieure des industries textiles est lui-même remarquable du fait des organismes qui y participent.

La ville de Mulhouse prend en compte le terrain, la viabilité et les aménagements extérieurs ; l'association patronale et la société civile de l'école de filature et tissage de Mulhouse, le conseil général du département, les chambres de commerce concourent également à ce financement ainsi que le conseil régional d'Alsace par son intention. Si bien que, sur une somme de 13 695 000 francs, la participation globale demandée à l'éducation nationale et au ministère de l'industrie ne constitue que moins de 20 p. 100 du financement total.

Si je me suis permis d'insister sur la nécessité de la rapidité d'une incitation nouvelle — qui aura en plus valeur psychologique — c'est en considération du fait que les industries textiles sont actuellement obligées d'importer, si je puis me permettre l'expression, des ingénieurs textiles étrangers venant de centres de formation comme Alschwill en Suisse et Reutlingen dans le Wurtemberg.

C'est aussi parce que nous sommes arrivés à un tournant important : l'encadrement du crédit qui agresse les industries textiles en difficulté de trésorerie ne doit pas ralentir l'expansion d'usines dynamiques placées au cœur du Marché commun et à forte vocation exportatrice.

L'aide de votre ministère, à ce moment de l'histoire de notre enseignement et de nos industries textiles, s'avère indispensable et je vous remercie d'avance, monsieur le ministre, de l'appui que vous apporterez à ce secteur qui emploie une main-d'œuvre importante. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Ballanger.

M. Robert Ballanger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mercredi dernier, M. Chirac, répondant avec une nervosité irritée à une question que je lui posais, affirmait ici que nous énoncions des contrevérités et que notre objectif, comme celui des travailleurs en lutte, était « la désorganisation de notre économie ».

Dans ce régime autoritaire, il semble que le seul fait de contredire M. Chirac et ses amis soit considéré comme un crime contre l'Etat.

La missive que M. Lelong vient d'envoyer aux agents des postes et télécommunications en apporte d'ailleurs un stupéfiant témoignage. Selon lui, et par conséquent selon vous, monsieur le ministre, la grève, dont le droit est cependant, je le rappelle, inscrit dans la Constitution, mettrait en cause le fonctionnement normal des institutions.

Quelle menace contient cette affirmation ? Croyez-vous intimider les agents des services publics ? En ce cas, vous vous trompez. Nous défendrons contre vous, et avec l'ensemble des démocrates, les libertés démocratiques que vous menacez. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

Monsieur le ministre, l'atteinte au droit de grève, l'intervention brutale de la police ce matin dans les centres de tri, n'ont-elles pas, selon vous, ce caractère totalitaire et fascisant dont parle souvent M. le ministre de l'intérieur ? *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Jean Delaneau. Et la liberté du travail ?

M. Robert Ballanger. Professer que le pouvoir détient seul la vérité est ridicule, dangereux, et, en tout cas, s'oppose à la conception démocratique du débat qui est le nôtre.

Les faits n'ont-ils pas, chaque année, démenti les affirmations du Gouvernement en matière économique et notamment celles du prédécesseur de l'actuel ministre des finances, aujourd'hui Président de la République ?

Ce dernier a fait sur le ralentissement à venir de la hausse des prix des déclarations si nombreuses et si erronées qu'elles constituent un véritable sottisier que mon ami René Lamps a rappelé le 23 octobre dernier.

Je n'en rappellerai qu'une, celle du 12 mai 1970, où M. Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, affirmait, dans une belle envolée oratoire : « Nous devons saisir la chance exceptionnelle qui nous est offerte de devenir un îlot de prix modéré en Europe. Nous devons être, si je puis dire, les « Robinson Crusô » de la désinflation ! » (*Rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Nous en sommes aujourd'hui à un taux de hausse des prix qui atteindra 16 p. 100 pour la seule année 1974. Cela se passe de commentaire.

Pour esquiver les responsabilités écrasantes du pouvoir, vous tentez de reporter sur la situation internationale les causes de l'inflation. C'est commode, mais mensonger et dangereux car si vous continuez à nier les effets de votre politique, à ne pas chercher les causes réelles de la hausse des prix, la situation continuera à se dégrader pour le malheur des Français.

La contradiction à cette thèse si commode est apportée par le rapporteur général de la commission des finances. Je le cite : « Il faut constater, pour ce qui nous concerne, que le total de l'inflation ainsi importée — matières premières et énergie — atteint selon ces estimations : 1,30 p. 100 en 1973, 3,8 p. 100 en 1974.

« Ces chiffres donnent par différence la mesure des causes internes de l'inflation française. A l'heure actuelle, le glissement des prix enregistré en France est de notre responsabilité pour plus de 10 p. 100. » Encore M. Papon est-il modeste !

La hausse galopante des prix est donc pour l'essentiel votre fait.

M. Chirac confond dialogue et monologue. A la rigueur, il veut bien écouter d'une oreille lointaine, mais il se refuse à entendre. Il ne tient aucun compte des propositions de ses interlocuteurs.

Quant à la négociation, elle ne peut, selon lui, avoir pour but que la seule approbation de ses propositions. C'est à prendre ou à laisser, comme dans les P. T. T.

Curieuse conception de la concertation, car le refus d'envisager un compromis tenant compte de l'avis de ses partenaires conduit inévitablement à la persistance dans l'erreur et à une situation conflictuelle. A cette politique, nous opposons, nous, la négociation, mais la négociation véritable. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Si nos propositions sont différentes et même fondamentalement opposées à celles du Gouvernement, ce n'est pas par goût de la contradiction, de la mauvaise foi, ou pour compromettre, je cite toujours, « l'effort de production nationale », comme l'affirmait à l'envi M. Chirac et tous ses ministres. C'est tout simplement pour proposer des solutions qui nous semblent conformes à l'intérêt national.

Depuis dix ans et plus, vous faites avec constance les mêmes analyses et appliquez les mêmes remèdes miracles. Voyez où cela nous a conduits ! Cela ne réussit pas.

De toute évidence, et d'expérience, vos solutions sont mauvaises. Nous en proposons d'autres car, à moins d'être complice, il n'est pas possible de partager votre éternel optimisme de commande.

Nous sommes inquiets pour la France que vous enfoncez toujours plus dans le marasme.

Nous sommes inquiets pour les travailleurs, leurs familles, l'avenir de leurs enfants, tous promis à de nouvelles restrictions et de nouveaux sacrifices.

Nous sommes inquiets devant l'ampleur croissante du chômage.

Nous sommes inquiets pour les petites et moyennes entreprises, les artisans et les commerçants, les paysans, voués en nombre croissant à la disparition.

Nous sommes inquiets pour l'indépendance nationale.

Le fait que le Président de la République ait gardé pendant deux mois une lettre émanant d'un membre éminent de la majorité présidentielle, lettre explosive s'il en fut et si préjudiciable à la France, sans réagir, sans convoquer son auteur pour le mettre en garde contre une utilisation éventuelle, n'est-il pas troublant ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

La vérité, c'est que de la conférence des Açores à celle d'Ottawa en passant par celle de Bruxelles il existe une longue chaîne d'abandons dans le domaine de la souveraineté nationale.

N'est-il pas temps pour ceux qui se disent attachés à l'indépendance de notre pays de réagir, faute de quoi leurs complaisances répétées deviendraient complicité ?

Nos solutions sont-elles bonnes ? Nous en sommes profondément convaincus. Mais, contrairement à vous, nous sommes, nous, toujours prêts à en discuter publiquement le bien-fondé.

C'est pourquoi, j'avais proposé mercredi dernier un débat sur la situation réelle du pays, sur les hypothèses économiques et financières pour 1975 et sur les modifications à apporter au budget en ce qui concerne le fonctionnement de l'Etat, les investissements collectifs et les moyens de satisfaire les revendications des travailleurs et de la population laborieuse de notre pays. En un mot, sur les mesures immédiates à prendre pour relancer l'économie et assurer le plein emploi.

Nous faisons cette proposition en conscience, parce que nous, communistes, avons une haute idée de notre responsabilité d'élus du peuple.

Tout ce que vous trouvez à répondre, c'est que nous voulons « la désorganisation de notre économie. »

Qui désorganise l'économie de notre pays aujourd'hui ?

Voyons, là encore, les faits : votre politique conduit à la fermeture des mines de charbon considérées du point de vue national, parfaitement rentables, et cela en pleine crise de l'énergie.

Je puis vous relire nos discours : nous dénonçons cette politique depuis plus de quinze ans et proposons des solutions concrètes pour développer notre production nationale d'énergie. Si vous nous aviez écoutés, nous n'en serions pas arrivés à la situation difficile dans laquelle vous nous avez placés !

Qui avait raison à l'époque ? Qui a raison encore ?

Vous, qui acceptez la fermeture de La Néogravure ou ceux qui, comme nous et avec nous, luttent pour le maintien de cette entreprise de 6 000 salariés, dotée de la chaîne offset la plus moderne du monde ?

Qui veut le démantèlement de Titan-Coder, livrant le marché national et international de la semi-remorque aux trusts américains Trailor, Fruehauf et Strick Corporation ?

Qui admet la disparition des Tanneries françaises réunies, mettant en péril l'économie de plusieurs régions ?

Vous encore !

Qui accepte les 1 400 licenciements à la société multinationale Idéal-Standard ?

Qui, sinon vous encore, a mis en place l'encadrement du crédit qui étrangle les petites et moyennes entreprises et crée tous les jours de nouveaux chômeurs : 113 800 de plus du 30 août au 30 septembre 1974, et près de 600 000 aujourd'hui ?

C'est vous et toujours vous, qui dirigez ce pays depuis quinze ans, qui êtes la seule cause de la désorganisation bien réelle, hélas ! de l'économie nationale.

Cette désorganisation délibérée de notre économie, la liquidation de pans entiers de notre potentiel national de production, ne sont pas, il est vrai, sans objet : vos commanditaires, les puissantes sociétés multinationales, s'enrichissent sans vergogne sur les ruines de notre pays.

Il y a quelques semaines à peine, alors qu'allait s'engager la discussion de ce budget, un grand journal du soir publiait un avis financier de la société Saint-Gobain-Pont-à-Mousson d'où il ressort que pendant le premier semestre 1974 les bénéfices de ce trust ont augmenté de 53 p. 100 par rapport à 1973.

Encore était-il souligné qu'il n'était pas tenu compte dans ce montant des bénéfices réalisés par ses nombreuses filiales, les dividendes n'ayant été encaissés qu'après le 30 juin 1974, pour obéir aux recommandations du ministère des finances.

Je pourrais citer d'autres bilans victorieux de ces grandes sociétés.

L'austérité, on le voit, n'est pas pour tout le monde !

Vous ne faites rien pour empêcher ce vampirisme. Vous refusez de rendre au peuple les richesses dont il est spolié en taxant les super-profits de Saint-Gobain et de ses pareils. Au contraire, vous comblez les grandes sociétés de privilèges fiscaux.

De même vous refusez de vous en prendre aux sociétés pétrolières dont la commission d'enquête parlementaire vient de nous apprendre qu'avec la complicité du Gouvernement, elles ne paient pratiquement pas d'impôts !

Mais selon vous, ce sont ceux qui dénoncent le scandale qui sont coupables ; vous donnez raison aux trafiquants.

Par contre, que les travailleurs s'élèvent contre cette politique antisociale et antinationale, qu'ils soient contraints de lutter pour préserver leur emploi et leur pouvoir d'achat, aussitôt, vous lancez, comme à Faulquemont ou dans les P. T. T., la police contre eux et vous leur envoyez les C. R. S. au lieu de vous en prendre aux fraudes des trusts pétroliers.

Comme l'on comprend que vous souhaitiez la continuation tranquille et dérisoire du ronronnement budgétaire ! Dérisoire, oui, puisque fondée sur des hypothèses irréelles.

C'est pour cela que vous avez refusé le débat de vérité auquel j'ai convié le Gouvernement mercredi dernier. Non par peur d'entendre des contrevérités : c'est le pouvoir qui les accumule. Mais par peur de la vérité elle-même.

Dans le tableau des « voies et moyens » qui accompagne ce budget, il est écrit, page 7 : « La modification éventuelle d'une ou plusieurs des hypothèses économiques... s'accompagnerait nécessairement, compte tenu de l'interdépendance des phénomènes en cause, de l'établissement d'un nouveau tableau économique d'ensemble, dans lequel la plupart des grandeurs intervenant dans l'évolution des recettes se trouveraient affectées dans des sens divers.

« Dans une telle éventualité, il conviendrait, pour mesurer l'incidence de nouvelles hypothèses économiques sur les recettes budgétaires, de procéder à une révision tenant compte de la prévision économique d'ensemble. »

Il y est écrit aussi : « Une variation des hypothèses sur les évolutions nominales — prix et salaires — affecte évidemment l'évaluation de certaines recettes, en particulier pour les impôts indirects, mais aussi le montant de nombreuses dépenses, notamment des charges de rémunérations de la fonction publique et d'une partie importante des interventions sociales. »

Eh bien ! les faits le montrent, vos hypothèses sont fausses et votre budget est truqué. Je vais essayer de le démontrer.

Le premier élément est que votre budget est fondé sur une hypothèse de hausse moyenne des prix en 1975 de 10 p. 100, qui découle d'une prévision de hausse pour 1974 de 15,5 p. 100 et tient compte d'une décélération allant en s'accroissant au long du second semestre et se poursuivant l'an prochain pour atteindre 8 p. 100 en fin d'année.

Or la décélération prévue ne s'amorce pas.

Vous le savez si bien, qu'à la réunion d'octobre de la commission des comptes de la nation, le ministre des finances a été contraint de réévaluer à 16,5 p. 100 la hausse moyenne de l'indice des 295 postes prévue pour 1974 par rapport à 1973.

Il a même été précisé que cette hausse moyenne de 16,5 p. 100 correspondrait, notamment, à 23,6 p. 100 pour les tarifs publics, ce qui souligne la grave responsabilité du Gouvernement en la matière ; à 18,3 p. 100 pour les produits manufacturés ; à 12,3 p. 100 pour les produits alimentaires, ce qui — quoique ce chiffre nous laisse sceptiques — dégage complètement la responsabilité de nos agriculteurs.

La fiction d'une hausse des prix qui ne dépasserait pas 10 p. 100 en 1975 sur laquelle repose le budget dont vous voulez continuer à nous faire discuter, n'a donc pas de sens. Vos services en sont d'ailleurs convaincus qui, si j'en crois la rumeur, se rapprochent davantage du chiffre de 14 p. 100 prévu par les experts de l'O. C. D. E., que des estimations contenues dans votre budget.

Encore m'en suis-je tenu au seul indice officiel, à l'encontre duquel les critiques maintes fois développées ici même persistent.

Cette sous-estimation évidente de la hausse des prix vous arrange.

Car, et c'est le deuxième élément de ma démonstration, elle vous permet de camoufler les recettes réelles de l'Etat.

En effet, une augmentation de 2 p. 100 de la hausse des prix entraîne un relèvement de près de 3 milliards de francs du produit de la T. V. A. Si le taux réel de l'inflation atteint 14 p. 100 en 1975 comme tout le monde, sauf vous, l'annonce ouvertement, c'est de plus de 6 milliards de francs — 600 milliards d'anciens francs — que s'accroîtra le prélèvement de la T. V. A.

C'est le montant des budgets de la justice, de l'aviation et de la marine marchande réunis. N'y a-t-il pas là, monsieur le ministre, de quoi relancer l'économie en accroissant fortement les dotations en équipements collectifs et le budget social de la nation ?

Bien entendu, la sous-estimation de la hausse des prix conduit aussi à la sous-estimation des besoins et donc à la stagnation ou au recul des dotations de la plupart des postes budgétaires.

Le troisième élément, c'est la hausse des salaires. Votre budget est fondé sur une hausse moyenne, en 1975, de 13,9 p. 100 du taux de salaire horaire, succédant à une hausse de 19,5 p. 100 en 1974.

Il serait étonnant, avec un rythme réel d'inflation de l'ordre de 14 p. 100, que les travailleurs acceptent de vous suivre sur ce terrain. Ils lutteront avec raison pour le maintien et l'amélioration de leur niveau de vie. Ils ne sont pas responsables de la situation actuelle. Demandez des sacrifices aux grandes sociétés, mais pas aux salariés !

Mais là n'est pas l'essentiel de mon propos sur ce point.

L'indice dont il s'agit, en fait, concerne exclusivement le taux du salaire horaire moyen des ouvriers âgés de plus de dix-huit ans et payés au temps. L'enquête réalisée en cette matière par le ministre du travail ne concerne ni les employés, ni les salariés agricoles, ni les personnels domestiques, ni — écoutez-moi bien, monsieur le ministre — les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, ni les salariés des entreprises nationales.

Cet indice ne peut donc être considéré comme représentatif de l'évolution de l'ensemble des salaires distribués.

Je vous livre cette information avec beaucoup de tranquillité puisque je l'ai puisée dans le rapport de M. Papon.

Je remarque au passage que les salaires de la masse des travailleurs actuellement en lutte sont exclus pour le calcul de l'indice. Comme l'augmentation de leurs salaires est très loin d'atteindre 19,5 p. 100 — elle se limite à 13 p. 100 — en 1974, étonnez-vous donc que les travailleurs des services publics soient conduits, à cause de votre refus de satisfaire leur légitime revendication, à défendre leur droit à la vie par la lutte et par la grève !

D'autre part, le pouvoir d'achat des salariés n'est pas proportionnel à la hausse nominale des revenus. Il est affecté par la hausse des prix, et l'on sait qu'au premier trimestre de cette année celle-ci a été plus rapide que la hausse des salaires. La fiscalité intervient également, pour une proportion non négligeable, dans la modération du taux d'accroissement du pouvoir d'achat. C'est aussi M. Papon qui signale ce fait.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, la promesse de M. Chirac d'assurer, en 1975, le maintien du pouvoir d'achat des salariés, et même sa progression, est totalement irréaliste, ou alors l'hypothèse de hausse des salaires sur laquelle est basé le budget est une nouvelle contrevérité.

Le quatrième et dernier élément de mon analyse de la situation économique et industrielle est le suivant : le budget est fondé sur l'hypothèse d'un taux de croissance de la production intérieure brute de 4,5 p. 100 en 1975, qui devait assurer le maintien de la situation de l'emploi au niveau enregistré en août 1974. Or, depuis, le chômage a connu une extension brutale : 100 000 chômeurs en plus pour le seul mois de septembre. La récession en chaîne multiplie les fermetures d'entreprises et les réductions d'horaires. Les optimistes s'aventurent à pronostiquer un taux de croissance de 3 p. 100. Les réalistes prévoient plus justement 2 p. 100. Aucun ne se hasarde à avancer le chiffre de 4,5 p. 100, à moins que vous ne le fassiez tout à l'heure, monsieur le ministre ; mais ce serait un pari bien osé !

Or chacun sait qu'au niveau que je viens de citer, une nouvelle et brutale dégradation de la situation de l'emploi est inévitable. Vous nous conduirez allégrement vers le million de chômeurs dans les mois prochains, si vous ne prenez pas des mesures immédiates pour relancer notre économie.

M. Chirac, il est vrai, se vante volontiers de l'accord sur le maintien du salaire pendant un an aux travailleurs licenciés pour raison économique.

J'observerai d'abord qu'il est comme le geai qui se pare des plumes du paon, car cet accord n'est pas son fait, mais celui de l'action des syndicats qui l'on arraché au patronat.

Je note, en outre, que cet accord demeurera difficile à appliquer tant que l'Etat se refusera à verser sa juste quote-part de financement.

Enfin, et surtout, il n'est pas satisfaisant d'avoir, en France, les chômeurs les mieux assistés d'Europe. Ce que les travailleurs français veulent, c'est travailler et produire en gagnant leur vie décentement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Le droit à l'emploi, la lutte que les travailleurs mènent pour garder leur outil de travail rejoignent l'intérêt national. Celui-ci commande de mettre fin à ce terrible gaspillage social que représente le chômage et de rendre à la production nationale ces centaines de milliers de travailleurs dont on refuse à la communauté, contre leur gré, l'apport de force productive.

Vos hypothèses budgétaires sont donc fausses. Je pourrais, n'était le temps dont je dispose, continuer ma démonstration.

Le débat de vérité que j'ai proposé est donc bien une nécessité.

Vous l'avez refusé, vous le refuserez peut-être encore aujourd'hui.

Cela n'empêchera pas la révision nécessaire de votre budget. Craignez, si vous la refusez longtemps, d'être contraint d'y consentir, par la lutte des travailleurs. Ceux-ci témoignent déjà, avec éclat, par leurs actions, qu'ils ne sont pas prêts à se laisser conduire dans les voies néfastes où votre politique veut les entraîner.

Leurs luttes, loin d'être une source de désordre comme tentent de les présenter la télévision et la presse à vos ordres, sont la garantie du progrès social et des profondes réformes démocratiques dont la France a besoin.

Autour d'eux se rassemblent et se rassembleront toujours davantage ceux que lèse votre politique au service des grandes féodalités : la masse des salariés, des familles, des personnes âgées, la masse des paysans, des artisans et des commerçants, des hommes et des femmes de petites et moyennes entreprises, en bref, tous ceux qui ont de plus en plus conscience que la lutte de la classe ouvrière, non seulement ne s'oppose pas à leurs intérêts fondamentaux, mais constitue la clé de leur propre libération.

Le parti communiste et ses élus seront toujours partie prenante dans cette lutte.

Nous avons su ici, aujourd'hui, assumer notre responsabilité. Les travailleurs et le peuple savent que nous continuerons toujours à le faire, dans leur intérêt et dans l'intérêt de la nation. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Coulais.

M. Claude Coulais. Au cours de ce débat sur votre budget, monsieur le ministre, c'est bien l'ensemble de la politique industrielle de l'Etat qui est en cause, et j'ai apprécié ce matin l'importance que vous avez donnée à votre exposé sur la politique industrielle en y incluant la recherche.

Mais cette politique industrielle — nous venons d'en avoir quelque démonstration — elle est aussi critiquée, déformée et parfois discréditée.

On vous reproche — on vient d'ailleurs de le faire — et, à travers vous, on s'adresse au Gouvernement, de sacrifier l'exploitation de ressources nationales, de mettre en péril l'avenir de la recherche, de négliger, voire d'abandonner des secteurs industriels, de poursuivre des aventures scientifiques vouées à l'échec, d'entretenir le mystère sur les interventions financières de l'Etat.

Le procès technique qu'on peut faire au Gouvernement donne à certains l'occasion ou le prétexte de lui faire un procès politique.

C'est pourquoi, au nom des républicains indépendants, je m'efforcerai d'apporter une réponse politique à ce procès politique. Je m'efforcerai de tenir un propos objectif et raisonnable en le rendant moins aveugle en ce qui concerne les orientations, les succès et aussi les difficultés de mise en œuvre de la politique industrielle de l'Etat, autant d'éléments qui, même dans un débat budgétaire, doivent retenir votre attention si nous voulons éviter de tomber dans le piège de la critique excessive et injuste et, en même temps, vous présenter, monsieur le ministre, des demandes motivées.

Il convient d'abord, me semble-t-il, de rappeler les orientations de la politique industrielle. En effet, au fil des interventions, on vous a reproché, on a reproché au Gouvernement de n'agir que de façon ponctuelle.

Les orientations de la politique industrielle ne sont-elles pas commandées, depuis quinze ans, par la recherche d'une véritable puissance économique pour la France ?

Cette recherche n'exige-t-elle pas une action sur de nombreux fronts ?

Ne continue-t-elle pas d'exiger, d'abord, que les industries de base, chimiques et sidérurgiques, soient développées, au besoin dans le cadre de conventions avec l'Etat, ensuite que des industries de pointe, spatiales, électroniques et aéronautiques, soient créées, soutenues et que leurs activités soient appuyées sur des programmes de recherche et d'expérimentation, enfin que toutes les autres industries, mécaniques, alimentaires, textiles, etc., soient renforcées, en certains cas regroupées, reconverties ou aidées dans leur effort d'innovation et de création de nouveaux produits ? Telles sont bien les actions que permettent de mener un certain nombre de chapitres de votre budget.

Ce matin, monsieur le ministre, vous avez indiqué comment vous entendiez atteindre ces objectifs dans le cadre d'une politique cohérente adaptée à la conjoncture.

Fréquemment, on souscrit à ces orientations et à ces objectifs. Mais on accepte moins souvent les actions qu'ils supposent.

En effet, souscrire à ces objectifs pour hisser notre pays au niveau des grandes puissances industrielles, c'est accepter d'engager de nombreuses actions de politique industrielle et de recherche ; mais c'est aussi accepter de faire des choix et parfois d'engager des paris technologiques et scientifiques dont le succès ne peut pas être garanti ; c'est enfin — et je m'étonne que cela soit si contesté — accepter des investissements étrangers sur notre territoire ; n'admet-on pas qu'il est de l'intérêt de notre pays de réaliser des investissements à l'étranger ?

C'est alors qu'un certain nombre de divergences se manifestent.

Certains récusent ces actions qui correspondent aux objectifs, en les considérant comme la source d'extravagances coûteuses.

D'autres tirent argument et prennent prétexte de difficultés ou d'échecs provisoires pour jeter un doute distingué ou un discrédit permanent sur l'intérêt de poursuivre certains « grands programmes » industriels.

Enfin, plusieurs censeurs dénoncent le germe de « fibres cancéreuses » que contiennent les liens entre l'Etat et les sociétés privées ou laissent penser que les décisions de politique industrielle sont toujours secrètes et constituent l'apanage de l'administration ou de quelques groupes de pression.

Devant ce déferlement de critiques, qui prennent parfois la forme d'un réquisitoire politique, les républicains indépendants veulent garder la tête froide.

La politique industrielle de l'Etat n'est certes pas parfaite ; elle est perfectible en de nombreux points. Elle mérite notamment — et les rapporteurs l'ont souligné — d'être rendue plus claire et d'être mieux expliquée.

Elle gagnerait aussi en efficacité si elle était davantage articulée sur les réalités régionales.

Enfin, des programmes sont à reconsidérer. Sur ce point, j'ai pris note que vous aviez créé des groupes de travail pour dresser le bilan d'un certain nombre de programmes et en tirer les leçons. Mais, en fait, les arbres ne doivent pas cacher la forêt et les remarques faites pour améliorer la politique industrielle de l'Etat ne peuvent nous faire oublier ni ses succès, donc son efficacité, ni son réalisme, donc son adaptation aux besoins du pays, ni, enfin, ses difficultés de mise en œuvre.

C'est sur ces trois points que je veux insister.

Ses succès ? On en parle peu, et j'en citerai quelques-uns.

Peut-on oublier que la production industrielle de notre pays a plus que doublé en dix ans et qu'elle a permis à la France de s'affirmer comme l'un des quatre premiers pays exportateurs du monde ? L'action de l'Etat, par ses conventions, ses aides au développement et son soutien de l'exportation est loin d'y avoir été étrangère.

On a contesté et critiqué le plan sidérurgique. Aujourd'hui la preuve de son utilité est faite.

On a contesté et on conteste encore l'intérêt porté par le Gouvernement à la création et à l'essor des industries électroniques.

Aujourd'hui l'industrie électronique française, avec 22 milliards de chiffre d'affaires, n'est ni le moribond ni le parent pauvre de ce secteur, puisqu'elle se situe au cinquième rang dans le monde; les difficultés qu'elle connaît ne doivent pas le faire oublier.

On a contesté pendant de nombreuses années, à cette tribune et ailleurs, l'importance attachée aux recherches et aux applications nucléaires. Or n'est-ce pas grâce à sa politique nucléaire que notre pays peut relever les défis de la crise énergétique et prendre une position avancée et exportatrice dans le monde en ce domaine?

On a contesté — cela devient une habitude — la mise en œuvre du procédé Secam pour la télévision en couleur, quand son succès était loin d'être assuré. Or douze pays étrangers n'ont-ils pas déjà adopté ce procédé et douze autres n'envisagent-ils pas de le choisir?

Au travers de toutes ces actions soutenues ou portées par le Gouvernement, c'est en fait un renouvellement industriel de notre pays qui s'est opéré. Et la crise économique mondiale qui nous atteint comme elle atteint les autres nations serait certainement plus grave si la France n'avait pas développé, organisé et renforcé ses structures industrielles, car il faut avoir le courage de reconnaître qu'il y a vingt ou vingt-cinq ans, elle n'était pas un grand pays industriel.

En fait, cet objectif qui consiste à faire de notre pays une puissance industrielle, condition du plein emploi et du progrès social, ne peut être atteint que dans la mesure où l'on accepte d'engager un certain nombre d'actions d'envergure dont le succès exige la persévérance et la patience. Vous avez parlé, ce matin, monsieur le ministre, de continuité, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, un effort permanent de réflexion et de correction de l'action.

Cette orientation est souvent masquée par les critiques. Elle repose, en fait, sur le choix d'une politique ambitieuse pour la France.

J'ai été heureux, monsieur le ministre, de vous entendre dire ce matin, à la fin de votre exposé sur la recherche, que les objectifs de la recherche étaient ambitieux.

Il est bon de savoir que le Gouvernement, et nous l'approuvons, poursuit une politique ambitieuse pour la France.

Mais il convient de se poser une deuxième question. Cette politique est-elle réaliste?

Les programmes industriels et de recherche engagés par notre pays depuis quinze ans ne dépassent-ils pas nos moyens? Notre politique industrielle ne gagnerait-elle pas en efficacité si elle était concentrée sur un plus petit nombre d'objectifs?

J'ai déjà posé ces questions, l'an dernier, au cours du débat budgétaire; j'ai demandé qu'une priorité plus nette soit décidée et concrétisée par des crédits plus importants en faveur du programme énergétique.

Je constate avec satisfaction, monsieur le ministre, que, pour l'ensemble de votre budget, vous avez fait ce choix, puisque les crédits de recherche énergétique augmentent sensiblement, plus fortement que tous les autres, et qu'un programme énergétique d'ensemble nous est proposé.

A propos de ce programme, il convient de souligner que les deux volets principaux de l'action gouvernementale — d'un côté, les économies d'énergie qui permettront sans doute d'économiser, avez-vous dit, 5 milliards de francs, et, de l'autre côté, le programme nucléaire qui peut procurer, à terme, une économie de devises de 25 milliards de francs — sont en fait les deux seuls moyens sûrs et importants dont nous disposons pour réduire la dépendance pétrolière de notre pays et rééquilibrer la balance des paiements.

Tous les autres moyens énergétiques, ressources charbonnières plus importantes, énergies nouvelles, forages pétroliers sur notre territoire, doivent certes être mieux utilisés — et nous souhaitons une augmentation des crédits d'investissements qui leur seront destinés au cours des prochaines années — mais qui peut nier que, dans l'état actuel des choses, il ne peuvent procurer que des ressources complémentaires, qui ne pourront devenir plus importantes que si les recherches le permettent?

C'est la raison pour laquelle je suis convaincu que le programme énergétique du Gouvernement est réaliste et répond à l'intérêt national. Ce réalisme s'applique-t-il aussi aux autres grands programmes: plan calcul ou programme spatial?

Les crédits destinés à ces programmes sont plafonnés dans ce budget. Vous nous avez d'ailleurs indiqué ce matin, monsieur le ministre, que vous recherchiez une nouvelle politique en ces domaines, dont vous ne nous avez caché ni les contraintes ni les buts.

En fait, le procès d'irréalisme et d'utopie qui est souvent intenté au Gouvernement sur les grands programmes industriels, qu'il porte à bout de bras dans une conjoncture difficile, n'est qu'un procès d'insuffisance de la coopération européenne.

En effet, il n'existe pas de solution purement nationale à plusieurs de nos problèmes industriels. La plupart de nos grands programmes industriels et de recherche ont besoin d'être appuyés sur des programmes européens. Or, nos partenaires européens sont souvent réticents pour s'engager sur la voie d'une coopération européenne concrète, traduite en participations financières et en programmes communs. L'accord bien timide qui a été réalisé sur le projet de lanceur franco-européen Ariane en est un exemple, car il nous laisse largement la majeure partie de la charge financière.

Malgré les propositions françaises, l'Europe marque donc souvent le pas, monsieur le ministre. On pourrait dire que c'est l'Europe des résolutions plus que l'Europe des réalisations qui s'exprime en politique industrielle.

Beaucoup d'espoirs communautaires, ces dernières années, se sont brisés sur le mur des intérêts nationaux. Faut-il pour autant y renoncer? Je ne le crois pas, et nous insistons, au sein de notre groupe — vous le savez, monsieur le ministre — pour que la politique industrielle française reste résolument et patiemment orientée vers la recherche d'une coopération européenne accrue. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Ainsi, au terme de cet examen, les principales caractéristiques de la politique industrielle se dégagent avec des points clairs et des points obscurs. C'est une politique ambitieuse pour la France, mais c'est une politique nécessaire pour son rayonnement et pour le plein emploi de sa population. C'est une politique difficile parce qu'elle se développe dans un contexte de concurrence âpre, peu allégée par une coopération européenne. C'est une politique qui exige la mobilisation d'un faisceau de moyens à la mesure des diversités de situations ou d'objectifs. Votre budget, monsieur le ministre, en est inévitablement le reflet.

A cette politique ambitieuse et nécessaire, difficile et diversifiée, les républicains indépendants apportent leur soutien ferme et résolu. Mais ce soutien n'est pas pour autant passif, car il est accompagné de demandes. Je vous en présenterai brièvement quatre.

D'abord, une demande de meilleure information: monsieur le ministre, je souhaite que votre ministère informe complètement le Parlement et l'opinion sur la politique dont vous avez la responsabilité.

Le mystère ou l'insuffisance d'informations crée le doute; or l'Etat n'a rien à cacher. Nous sommes prêts à vous faire de nombreuses propositions pour engager cette campagne d'explication et répondre ainsi à ce qui est trop souvent une campagne de dénigrement.

En deuxième lieu pour la mise en œuvre du programme énergétique, je me contenterai de vous rappeler que la commission d'enquête sur l'énergie, dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur, a présenté au Gouvernement de nombreuses recommandations dont certaines ont un intérêt fondamental. Je pense notamment aux conditions de mise en œuvre du programme nucléaire, à l'organisation administrative et politique de la sûreté nucléaire, à la maîtrise du cycle combustible, aux problèmes d'environnement.

Comment envisagez-vous, monsieur le ministre, de donner suite à ces propositions? J'aimerais que vous nous en informiez dans votre réponse et que vous nous indiquiez comment vous y associeriez le Parlement.

En troisième lieu, je souhaite — mais votre action va dans ce sens — que la décentralisation de la recherche scientifique soit activement poursuivie, c'est-à-dire que les régions continuent d'être mieux associées aux décisions scientifiques prises au niveau national, qu'elles continuent de bénéficier d'une part plus équitable des crédits de recherche. Si je dis «continuent», c'est parce qu'il y a un début de meilleure répartition des crédits entre la province et la région parisienne.

Je souhaite aussi que le réseau des délégués régionaux à la recherche soit complété. Il n'y a actuellement que six délégués. Il en faudrait un ou deux de plus. Ma région pourrait ainsi en bénéficier; le délégué général à la recherche le sait.

Ma quatrième et dernière demande concerne la situation économique dont il a beaucoup été question dans ce débat.

Face au ralentissement d'activité d'un certain nombre de secteurs industriels — je dirai d'un nombre croissant de secteurs industriels — il semble nécessaire au groupe des républicains indépendants, qui en a délibéré la semaine dernière et cette semaine, de prévoir et de mettre dès maintenant en place un dispositif de protection et de relance de l'activité économique, dispositif qui puisse s'amplifier au cours des prochains mois au fur et à mesure que les objectifs de lutte contre l'inflation seraient atteints.

Ce dispositif doit certes être sélectif, mais il doit aussi — et j'y insiste tout particulièrement — prendre mieux en compte les petites et moyennes entreprises régionales industrielles qu'il n'a été fait jusqu'à présent. Par petites et moyennes entreprises régionales industrielles, j'entends les entreprises qui peuvent avoir de 50 à 1 000 ouvriers et employés.

Il est souvent très difficile à ces entreprises lorsqu'elles veulent produire plus et exporter plus, d'obtenir les concours financiers nécessaires dans le cadre de programmes à long terme, parce que leurs projets rencontrent trop souvent ou l'indifférence nationale ou les barricades de chicanes administratives.

Il est urgent de mieux les comprendre et de mieux les aider. Le premier objectif de cette nouvelle politique, que vous évoquiez ce matin, monsieur le ministre, nous permet d'espérer que vous le ferez. Nous sommes convaincus en effet que ces entreprises peuvent contribuer beaucoup plus largement qu'on ne le pense au redéploiement nécessaire des activités de notre pays.

Sous une forme concrète, il convient, en coopération avec le ministre de l'économie et des finances et avec le ministre de l'aménagement du territoire, de préciser et de coordonner d'urgence le rôle de tous ceux qui interviennent dans les régions au nom de l'Etat pour aider le développement industriel. Vous ne devez pas renoncer non plus, monsieur le ministre, à la création de ces délégués régionaux, création qui peut être harmonisée avec les autres parties intéressées.

Enfin ne serait-il pas également souhaitable — et je parle d'expérience — que la voix du représentant du ministre de l'industrie, tuteur et avocat du développement industriel, soit aussi écoutée et entendue, dans les divers comités où se décident les investissements, que celle du représentant du ministre de l'économie et des finances ?

En conclusion, monsieur le ministre, les demandes que nous vous présentons avec insistance sont à la mesure de la confiance que nous vous faisons, à vous et au Gouvernement, pour continuer à mettre en œuvre une politique industrielle qui soit largement utile à notre pays et à nos concitoyens et qui restaure profondément l'espérance dans l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Mesdames, messieurs, les propos tenus tout à l'heure par l'un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune me conduisent à vous présenter un petit exorde à mon intervention.

En effet, il est plaisant d'entendre dénoncer certaines entreprises multinationales — dont je ne suis certes pas le défenseur — quand le problème le plus aigu pour la France et pour tous ses voisins est celui que pose actuellement cette immense entreprise multinationale qui détient l'oligopole, sinon le monopole, de la production pétrolière et nous le fait durement savoir dans le plus pur style du capitalisme profiteur. Qui fait donc une politique antifrançaise et antieuropéenne, sinon cette funeste coalition dont les profits futurs sont estimés, selon certains, à des centaines de milliards de dollars ?

Mais j'en viens au budget.

M. Guy Ducoloné. Oui, cela vaut mieux.

M. Jean-Marie Daillet. Au sujet de la recherche scientifique, tous les rapporteurs ont souligné que votre budget, monsieur le ministre, sans être un budget de régression, ne comportait pas les moyens du redressement qui semble souhaitable.

Toutes les statistiques prouvent en effet que les dépenses publiques ont diminué par rapport au produit intérieur brut, et ce depuis 1967, époque à laquelle on se réjouissait de pouvoir atteindre, quelques années plus tard, cet objectif de 3 p. 100 du produit intérieur brut qu'on admirait chez d'autres puissances.

Il convient donc de prêter particulièrement attention à certains signes de ralentissement, même si le volume global de ce budget, je le répète, ne semble pas reculer, compte tenu des hausses intervenues.

Mais, puisque vous consentez — et fort justement — un très gros effort en faveur de la recherche en matière d'énergie, et que vos moyens sont seulement maintenus, en francs constants, il est inévitable que les secteurs autres que celui de l'énergie en souffrent.

Force est bien de constater que l'hypothèse basse du VI^e Plan n'est pas atteinte.

En deuxième lieu, j'appelle votre attention sur l'inadaptation du statut des chercheurs et la mauvaise organisation de la recherche sur fonds publics.

En effet, il subsiste, à notre époque — et cela peut sembler paradoxal et néfaste — une dualité entre l'Université et le C. N. R. S., qui fait que trop de chercheurs n'enseignent pas et que trop d'enseignants n'ont pas le temps de faire de la recherche.

Ma troisième observation, monsieur le ministre, c'est que vos propositions budgétaires — et je ne vous en fais pas grief car vous héritez d'une situation difficile — ne présentent pas de cohérence. Nous n'y voyons pas l'esquisse d'un plan dont nous souhaitons la présentation en temps utile pour être intégré dans le VII^e Plan, en tout cas dès le budget de 1976.

Un plan ne signifie pas nécessairement le détachement de votre ministère d'un département de la science. Cette idée a été émise, mais la question n'est pas là. Le fétichisme n'est pas de mise, mais le seul intérêt d'un organisme séparé ou de l'attention particulière que vous porterez — et que vous portez — à la recherche serait que vous soyez doté des moyens d'assurer réellement la coordination des recherches dont chacun sait qu'elles sont dispersées sous la tutelle de nombre de vos collègues.

Mais ce plan, monsieur le ministre, vous ne pouvez pas — et vous ne désirez certainement pas — l'isoler de l'effort de nos voisins. Je vous parle alors, après quinze années de fonctionnarisme européen, en témoin désolé des efforts vains, qu'évoquait M. Coulaï tout à l'heure, pour aboutir à une politique européenne du développement industriel et scientifique. Efforts vains, peut-être pas tout à fait puisque la commission de Bruxelles a mis sur pied, heureusement, ce bureau des mariages industriels qui permet la rencontre d'entreprises de divers pays.

Force est, tout de même, de constater que les conclusions du grand colloque organisé à Venise il y a quatre ans sur le thème « Industrie et société » ne sont pas encore, loin de là, toutes en voie d'application ; force est de constater aussi que, dans des domaines clés, notamment celui de l'énergie, les efforts annoncés à grand renfort de propagande, lorsque fut créé l'Euratop par exemple, ne se sont pas soldés par un bilan positif.

J'ai vu, hélas ! — et je le dis même si je dois froisser certaines susceptibilités — notre gouvernement se tromper lourdement à certaines époques et, sous couleur d'indépendance nationale, refuser certains efforts techniques, technologiques et scientifiques qui, peut-être, auraient évité au général de Gaulle la triste humiliation, devant l'échec économique de machines par ailleurs techniquement remarquables, de devoir se tourner vers une industrie étrangère.

En revanche, certains de nos voisins, qui n'avaient pas formulé de préoccupations si sourcilieuses d'indépendance nationale, ont réussi à s'en donner les moyens, après avoir perfectionné les procédés d'origine étrangère qu'ils avaient su maîtriser, en les réexportant même.

Mon témoignage est celui de quelqu'un qui a souffert profondément de si graves erreurs, en tant que Français soucieux de l'indépendance de notre pays, en tant qu'Européen soucieux de l'indépendance européenne.

Monsieur le ministre, quelles sont vos intentions et celles de vos collègues européens ? Pensez-vous établir une véritable coopération technologique et scientifique européenne qui, sans vouloir porter sur tous les sujets — car il en est qui peuvent être fort valablement traités à l'échelon national — tendrait à planifier au moins ces secteurs considérables de l'électronique, de l'espace et du nucléaire ?

Cela ne pourrait être que profitable à nos industries. Pourquoi, par une manifestation de bon sens, les Etats membres de la Communauté européenne ne décideraient-ils pas que les fournitures de grandes machines aux administrations — au secteur public de l'énergie, par exemple — feront l'objet d'appels d'offres européens, permettant ainsi une véritable compétition ?

Actuellement, nous recourons, au contraire, à un protectionnisme qui est hors de saison si nous voulons faire l'Europe et donner à notre industrie un vaste champ, celui-là même du Marché commun. L'Etat doit donner lui-même l'exemple de l'ouverture en matière d'exportations et d'importations, et susciter la compétition souhaitable.

Monsieur le ministre, nous souhaitons que vous nous présentiez un VII^e Plan de la recherche à la hauteur du génie scientifique de la France et de l'Europe. Quand on se souvient que, dans notre pays, sont nées l'automobile, l'aviation, la radio, la télévision et tant d'autres merveilles, on est un peu humilié de constater la place relativement modeste qu'occupe la recherche scientifique française dans le monde, en dépit d'efforts magnifiques et de réalisations spectaculaires.

Puissiez-vous, monsieur le ministre, vous qui êtes, de par votre profession, un organisateur, attacher votre nom à un nouvel essor de la recherche scientifique en France et au lancement de ce plan européen du développement scientifique qui reste à naître. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Bouloche.

M. André Bouloche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera uniquement sur la recherche.

Il y a là une de ces matières témoins qui permettent de juger toute une politique. La crise actuelle met en effet en évidence les faiblesses structurelles de notre pays. Pauvre en matières premières, démographiquement proche de la stagnation, la France n'a dû sa croissance des dernières années qu'à l'effort de ses habitants dont la durée de travail dépassait celle de leurs voisins européens.

Mais le déséquilibre des échanges produit par le renchérissement des matières premières remet en cause la croissance de notre économie, même obtenue à ce prix.

Il nous faut, dans un environnement international où la loi de la jungle s'impose chaque jour plus inexorablement, trouver de nouvelles formules qui permettent à notre peuple de répondre au défi du monde qui l'entoure. Où les trouver, sinon dans l'utilisation de cette habileté que nous avons, nous Français, à développer et à utiliser au mieux les ressources du potentiel intellectuel de notre peuple, les capacités créatrices de notre cerveau ?

Nous serions donc en droit d'attendre un effort sans précédent dans les domaines de l'énergie, des grands programmes, de nouveaux modes de vie, de la sauvegarde de l'environnement, de la recherche fondamentale surtout, le tout dans le cadre d'un budget traduisant, par son volume, la volonté de surmonter la crise par l'intelligence et non pas des mécanismes impulsants.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Dans le budget qui nous est proposé, l'accroissement, par rapport à 1974, des dépenses civiles d'investissement est de 11,1 p. 100 en francs courants, à quoi il faut ajouter la « rallonge » dont vous avez fait état ce matin, monsieur le ministre, et qui, me semble-t-il, n'est pas comprise dans l'enveloppe-recherche.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'accroissement, plus important, de 15,6 p. 100, couvre à peine l'augmentation des dépenses de personnel à effectifs constants.

Au niveau des investissements, le secteur immobilier, qui diminue de 60 p. 100, est sacrifié au profit des actions thématiques programmées qui, avec une majoration de 25 p. 100, se situent un peu au-dessus du taux d'inflation prévisible. Les thèmes prioritaires sont l'énergie, les relations avec l'industrie, les sciences de l'ingénieur et un schéma de croissance nouvelle. Mais ces choix ne constituent que des palliatifs médiocres. Ils ne sont pas à l'échelle du défi en face duquel nous sommes placés.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, la subvention civile augmente de 18 p. 100 en francs courants, ce qui a une forte chance de se traduire par une croissance zéro. Seront en augmentation la recherche sur les filières et, surtout, le programme sur la sûreté des équipements nucléaires, qui croîtra de 40 à 50 p. 100.

Ce dernier chiffre, malgré son caractère flatteur, est tout à fait insuffisant. Devant l'inquiétude grandissante de l'opinion, devant les questions posées par des techniciens et des hommes de science qui estiment de plus en plus qu'ils n'ont pas le droit de rester muets, il faut que les Français soient renseignés sur

les risques que leur fait courir tel ou tel programme de centrales nucléaires, d'une manière aussi complète et aussi objective que possible.

Cela ne peut se faire que si une agence indépendante des parties prenantes et donnant toutes garanties de compétence technique et de sincérité est mise à même de jouer ce rôle d'information et de contrôle. Cela suppose que des crédits importants soient mis à sa disposition.

Enfin, toujours en matière d'énergie nucléaire, l'effort de recherche fondamentale non orientée se trouve réduit en volume, en particulier dans le domaine des matériaux, qui constitue cependant pour la technologie nucléaire comme pour les technologies aéronautique, spatiale ou informatique, le point de passage obligatoire de toute innovation importante.

La façon de traiter les autres grands programmes est-elle plus satisfaisante ? Laissant de côté les crédits de l'informatique, dont la plus grande partie ne devrait pas être imputée à l'enveloppe-recherche, car ce sont des soutiens camouflés à une politique industrielle, je m'attarderai quelques instants sur ceux du centre national d'études spatiales, dont on ne connaît pas très exactement la croissance.

En effet, les autorisations de programme qui le concernent passent de 596 millions à 628 millions de francs, et ses crédits de paiement de 759 millions à 821 millions, soit une croissance de 9,4 p. 100 en valeur. Mais la décision de poursuivre la construction du lanceur Ariane est venue bouleverser le tableau, exigeant un supplément de crédits de 124 millions de francs prélevé, nous dit-on, sur d'autres ministères.

Une décision politique a donc été prise dans ce domaine. Y trouverons-nous ce côté volontariste que nous cherchons en vain dans l'examen des autres titres de ce triste budget ? Malheureusement non, mes chers collègues, car force nous est de constater que cette décision ne paraît pas avoir été suffisamment pesée et que les conséquences n'en sont probablement pas mieux mesurées que ne le furent au départ celles de la construction du *France* ou de *Concorde*.

Ce programme Ariane assurerait l'indépendance technologique du pays, mais personne ne prétend que l'exécution du projet fera « avancer » la science. Il s'agit d'utiliser des technologies déjà connues et expérimentées par d'autres.

D'autre part, je désire savoir, monsieur le ministre, si des études de marché ont été faites sur l'usage que les dix pays membres de l'agence spatiale européenne pourraient faire du lanceur à partir de 1980. Je souhaite obtenir une réponse précise sur ce point. En d'autres termes, des études de marché ont-elles été entreprises et quel en a été le résultat ?

Le prix de ce lanceur est actuellement de 50 p. 100 plus élevé que celui du lanceur américain Thor-Delta, et les membres de l'agence européenne n'ont pris aucun engagement d'achat. Faut-il rappeler que le satellite franco-allemand de télécommunications *Symphonie* va être mis sur orbite dans moins d'un mois par un Thor-Delta ?

Monsieur le ministre, je crois savoir que le prix actuellement envisagé pour le lanceur Ariane est de 63 millions de francs à condition qu'il y ait deux lancements par an, alors que le prix du Thor-Delta est de l'ordre de 45 millions de francs, mais peut-être vos renseignements ne recourent-ils pas les miens.

Là où nous cherchions la manifestation d'une politique consciente et coordonnée, nous ne trouvons encore, et c'est bien regrettable, qu'incohérence et fuite en avant.

Je passe sur la recherche à finalité socio-économique, qui représente en germe l'espoir d'une vie meilleure, d'un cadre plus humain. Elle piétine intégralement, c'est-à-dire qu'elle recule.

Quant à la recherche fondamentale, celle qu'il faudrait préserver et étayer à tout prix, car elle est à la base de tout le reste, le rapport du VI^e Plan avait affirmé qu'il faudrait, en cas de difficultés financières, préserver son avenir.

Eh bien, voici les chiffres de l'augmentation en volume des autorisations de programme destinées à la recherche fondamentale : en 1973, elles progressent de 2,3 p. 100 ; en 1974, de 1,4 p. 100 ; en 1975, l'évolution sera négative.

Ce n'est donc pas un vain esprit de polémique qui conduit à se demander si le Gouvernement a vraiment une politique de la recherche. Et on peut voir un symbole dans le fait que, lors de la formation du Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, aucun département ministériel n'a été chargé de la recherche pendant trois semaines et que le

attachement à votre ministère, qui marque déjà par lui-même un asservissement de la recherche à l'industrie, a été prononcé *in extremis*.

D'ailleurs, l'effort global français dans ce domaine s'enfonce ; l'ambition des 3 p. 100 du P. N. B. est abandonnée depuis longtemps, le budget le montre bien. La France, qui se trouvait dans le peloton de tête des nations, est dépassée par un nombre de plus en plus grand de pays, et dernièrement par le Japon, le Royaume-Uni, l'Allemagne fédérale.

Les ambitions du VI^e Plan sont complètement abandonnées : les chiffres révèlent une consternante démission nationale alors que tout, dans les circonstances actuelles, devrait nous inciter à un effort renouvelé.

D'autres ne s'y sont pas trompés et ont rapidement réagi aux événements. C'est ainsi qu'un nouveau départ se confirme aux Etats-Unis, après la régression relative qui a marqué la période 1969-1973, et se manifeste par un afflux très notable des crédits irriguant à nouveau de vastes secteurs de la recherche, tant fondamentale qu'appliquée. Quant à nous, nous apparaissions comme dangereusement sclérosés dans une réponse médiocre aux événements qui nous assaillent.

Cette politique étriquée se répercute, bien entendu, dans le domaine essentiel de la politique des personnels. Les créations prévues en 1975 pour les grands organismes à postes budgétaires sont au plus bas depuis 1972 : 156 postes de chercheur, et 194 postes d'ingénieur, de technicien et d'administratif. Il y aura des titularisations, tant mieux, monsieur le ministre, mais cela ne donnera pas un chercheur de plus.

La croissance, sur la période 1973-1975, a été de 1,7 p. 100 par an, quasiment nulle. Le taux de renouvellement correspond à une augmentation légère, mais sensible, de l'âge moyen des chercheurs, et vous savez toute l'importance d'un tel phénomène. Pour le commissariat à l'énergie atomique, le vieillissement du personnel a été de trois ans sur les quatre ans de la période 1968-1972. Parallèlement, on assiste à une diminution considérable du nombre des étudiants qui s'inscrivent à un troisième cycle scientifique : dans le rapport de 2,5 à 1.

Il n'est pas nécessaire d'être alarmiste pour voir que c'est tout le potentiel scientifique français qui risque d'être perdu si la politique poursuivie depuis cinq ans, qui se traduit par une perte de dynamisme et de créativité déjà perceptible, n'est pas très rapidement modifiée. La recherche, ce sont d'abord des hommes, monsieur le ministre, et vous faites tout pour décourager ceux qui sont en place comme ceux qui désirent y venir.

C'est d'autant plus grave que ces problèmes d'hommes ont une plus grande inertie que les problèmes strictement financiers.

Une situation absolument dommageable à l'intérêt national a ainsi été créée par les gouvernements successifs, après une période de progrès qui avait culminé en 1967.

Nous, socialistes, nous estimons qu'un effort vigoureux s'impose dans le cadre du programme commun de gouvernement de la gauche, qu'un plan renoué et démocratique est indispensable pour modifier profondément les structures actuelles et dégager un certain nombre d'options fondamentales.

Ces structures doivent permettre un renforcement du contrôle démocratique sur la politique de la recherche et établir un dialogue entre chercheurs et utilisateurs. Elles doivent comporter, entre autres, comme nous l'avons déjà proposé, un ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'élaboration, de la coordination et de l'animation de la politique scientifique.

En ce qui concerne les grandes options, elles sont à définir après une large concertation. Il faudra prévoir une progression continue de l'effort de recherche fondamentale, exploiter le progrès scientifique et technique à des fins socio-économiques, développer la recherche appliquée dans le domaine des sciences humaines, définir une véritable politique de recherche industrielle.

Enfin, il faudra définir une politique des personnels assurant un rythme régulier et continu dans la création d'emplois réservés aux jeunes chercheurs. C'est dans ce cadre que devrait être accompli l'effort de recherche que la situation impose.

Car loin d'être un luxe des jours heureux, la recherche fondamentale et appliquée est une nécessité de tous les temps qui s'impose d'autant plus aujourd'hui que le pays se trouve confronté à des circonstances plus difficiles et qu'il doit mobiliser tout son potentiel d'intelligence et d'imagination pour les maîtriser. Je regrette que le Gouvernement ne l'ait pas compris. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ehm.

M. Albert Ehm. Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire que je partage entièrement l'avis émis par les rapporteurs et nombre de mes collègues sur l'insuffisance de l'enveloppe financière destinée à la recherche scientifique et à l'industrialisation.

J'approuve également certaines réserves émises quant à la disparition des aides à l'industrialisation et à l'octroi de primes de conversion et de décentralisation à certaines grandes industries françaises et étrangères.

Enfin, j'insiste, moi aussi, sur la nécessité de créer un ministère de la science, promoteur d'une véritable politique de la recherche scientifique.

Mon intervention portera sur plusieurs orientations fondamentales qui, à mon avis, devraient définir et concrétiser toute politique de recherche scientifique et d'industrialisation.

En premier lieu, je pense à la recherche et aux besoins de l'industrie.

La définition d'une politique scientifique complète et cohérente est un problème nouveau pour le Gouvernement.

Il y a trente ans — et peut-être même encore il y a dix ou quinze ans — pour les pouvoirs publics le problème scientifique se limitait à la formation des hommes. Il y a une vingtaine d'années, s'est ajoutée la préoccupation de gagner une course de prestige ou de défense militaire. Aujourd'hui, le problème est à la fois social et économique.

A quoi serviront les scientifiques formés ? Car il ne s'agit pas seulement de former de nouveaux chercheurs, il faut aussi offrir des débouchés valables à ceux qui existent déjà.

Dans l'intérêt de la recherche elle-même et du climat social, il est nécessaire que les chercheurs éprouvent le sentiment d'être tirés en aval, tant par les situations qui peuvent s'offrir à eux que par les contrats que leur ouvrent les secteurs d'application.

En fait, l'optimum à réaliser est de « boucler le cycle » et, aux Etats-Unis, c'est parce que l'équilibre est réalisé entre la science et les applications, cela par une sollicitation constante des chercheurs, que la vie scientifique atteint une telle densité et tant d'efficacité. Or, nous sommes loin d'atteindre ce but.

Une tâche immense reste donc à entreprendre.

Avant de situer le problème dans le contexte européen et même international, il faut comprendre les besoins futurs de l'industrie et tracer des programmes de développement tels que l'industrie puisse en bénéficier directement.

On a l'impression que la situation a tendance à se figer dans un *statu quo*, alors qu'au contraire, ce sont le dynamisme et les échanges entre tous les maillons de la longue chaîne de la recherche qui rentabilisent les efforts de l'ensemble.

Il faudrait surtout remédier à certaines carences, en particulier renforcer les liens entre la recherche pure et la recherche appliquée, assurer une meilleure coordination, au niveau de l'Etat, entre les divers instituts de recherche ; rendre moins systématique l'orientation des travaux de recherche vers des monographies confiées à des organismes d'études qui privilégient beaucoup trop les aspects descriptifs et pas assez la réalisation ; prolonger, enfin, la recherche scientifique et la vérifier par l'expérimentation, comme cela est le cas aux Etats-Unis.

Au moment où s'ouvre de plus en plus la concurrence et où, par ce fait même, la lutte économique devient plus dure, ce sont bien les entreprises et leurs possibilités d'innover qui seront les « fantassins » de ce nouveau combat. Si elles flanchent ou si elles se font absorber par des unités extérieures plus puissantes, beaucoup de pays européens devront s'en remettre à d'autres pour déterminer une politique industrielle et peut-être une politique tout court.

Ainsi, parallèlement à l'ouverture des frontières, les pouvoirs publics, tout comme les responsables des grandes entreprises, ont le devoir de vérifier si le potentiel en place pour « penser » l'innovation au niveau global du pays est bien adapté aux besoins futurs de l'industrie.

On découvrirait sans doute qu'après avoir accompli l'immense effort de cette formation d'hommes, poursuivie depuis des années, les scientifiques ne vont pas automatiquement là où il serait nécessaire et qu'il reste à promouvoir sans délai un nouvel effort à un stade plus avancé, dans l'intérêt même des hommes de la science comme de l'économie.

Deuxième orientation : les rapports entre l'industrialisation et la qualité de la vie.

Pour promouvoir les moyens d'une action économique et sociale au service de l'homme, il faut apporter plus de cohérence dans le développement industriel et économique, en conciliant les contraintes d'un développement indispensable au progrès social avec les exigences d'un environnement nécessaire au bien-être des habitants.

Or l'industrialisation se heurte, de nos jours, à des obstacles de plus en plus nombreux. Il y a quelques années encore, nos populations réclamaient à cor et à cri l'implantation d'industries nouvelles, et les élus locaux étaient jugés selon leur plus ou moins grande aptitude à attirer des industries dans leur circonscription. Depuis deux ou trois ans, il s'est produit dans l'opinion publique un revirement spectaculaire, d'aucuns jugeant même suspectes certaines industrialisations.

Les réactions suscitées par les projets d'implantation industrielle et par les projets d'équipement, s'agissant des autoroutes et des aéroports, notamment, risquent de paralyser le développement économique et, par voie de conséquence, le progrès social.

Sans doute, dans le passé, le patrimoine naturel — les forêts, les rivières, les plages, les paysages — a-t-il été quelquefois sacrifié aux exigences d'une industrialisation dévorante et sans scrupules. Aussi est-il légitime de concilier les exigences de la protection de la nature avec celles du développement industriel et de trouver entre elles un juste équilibre.

Pour résoudre le problème de la qualité de la vie, conditionné par le progrès économique, il importe non seulement de supprimer ou de limiter la pollution, mais aussi d'élaborer une solution constructive et efficace pour assurer à l'homme des conditions humaines de travail, un environnement agréable, ses loisirs et sa promotion culturelle.

C'est aux pouvoirs publics qu'il appartient d'imposer les conditions que devra remplir telle usine nouvelle pour qu'elle ne soit ni dangereuse, ni insalubre. Et ces conditions, de caractère scientifique et technique, seuls des hommes compétents et des spécialistes peuvent les définir.

Or on prend l'habitude, et quelquefois dans les milieux officiels, de faire appel au jugement de certaines associations — dont le but est sans doute louable — ou, sous le prétexte de la contestation, du dialogue ou de la concertation, de certains citoyens qui veulent peser, parfois contrairement à la législation en vigueur ou même par la violence, sur des décisions qui ne sont plus de leur compétence réelle.

C'est ainsi que des mouvements de foule et des actes de violence créent, même rapidement, une représentativité qui concurrence celle des élus, responsables devant le peuple qui les a choisis librement par les voies démocratiques.

Ce qui est en cause, c'est la démocratie, dont les principes doivent demeurer intacts et dont les modalités doivent être adaptées aux particularités et aux exigences de notre temps, laissant aux pouvoirs publics, sous le contrôle des élus ou des grands organismes socio-professionnels, et non de quelques groupuscules irresponsables, la mission de promouvoir l'expansion économique et le progrès social d'un secteur ou d'une région.

Or, dans la conjoncture actuelle, c'est la garantie de l'emploi qui reste une priorité fondamentale. Tel est notamment le cas en Alsace, région frontalière dont le renforcement de la compétitivité est subordonné à l'industrialisation et à une politique financière de promotion des investissements.

Sans doute, depuis 1955, 418 entreprises nouvelles, créatrices de 65 000 emplois nouveaux, se sont-elles implantées entre les Vosges et le Rhin. Mais il est vrai également que la fermeture de près de 500 entreprises a provoqué 33 000 licenciements environ.

Si le bilan est positif, il n'en rest pas moins que la croissance démographique et l'évolution des techniques et des produits nous imposent d'enrichir notre palette industrielle par la création de nouveaux emplois.

Lors de l'élaboration du VI^e Plan pour la région Alsace, deux hypothèses ont été envisagées.

L'une, assez ambitieuse, prévoyait la création en Alsace, chaque année, de 5 000 emplois industriels, ce qui eût permis de ramener au niveau de 1962 les migrations quotidiennes de travailleurs vers l'Allemagne et la Suisse.

L'autre hypothèse, plus modeste, prévoyait la création annuelle de 3 000 emplois seulement, en admettant que le nombre des migrants augmenterait de 1 000 par an.

En fait, le rythme de 3 000 emplois par an n'a pas été atteint jusqu'à présent.

En revanche, le mouvement migratoire s'est amplifié au-delà des prévisions, puisque, au 30 juin dernier, 33 400 Alsaciens, représentant 5 p. 100 de la population active, allaient chaque jour ouvrable travailler dans les deux pays voisins, dont 60 p. 100 dans l'industrie et 40 p. 100 dans le secteur tertiaire.

Cette évolution a permis d'assurer le plein emploi, mais dans des conditions qui ne peuvent être jugées satisfaisantes, car les signes de récession qui apparaissent actuellement dans l'économie allemande nous avertissent que l'équilibre du marché de l'emploi réalisé grâce aux migrations frontalières est fragile.

On peut estimer que, dans les prochaines années, il faudrait créer en Alsace, compte tenu des suppressions d'emplois prévisibles et inévitables, environ 4 000 emplois industriels nouveaux par an — sans compter ceux du secteur tertiaire — à supposer que le nombre des travailleurs frontaliers soit stabilisé au niveau très élevé qu'il atteint actuellement.

C'est la raison pour laquelle je vous prie, monsieur le ministre, de vous pencher avec une sollicitude particulière sur ce problème, afin de rechercher, en plein accord avec M. le ministre de la qualité de la vie et M. le ministre du travail, avec les responsables socio-économiques, les élus et les forces vives de la population, une solution constructive et efficace du problème de l'emploi et du respect de la qualité de la vie, en particulier au centre de l'Alsace, notamment dans la zone rhénane.

Si le développement et l'implantation de certaines grandes entreprises de pointe sont souhaitables, compte tenu du rôle d'entraînement qu'elles exercent, il n'en est pas moins vrai que l'ossature de l'économie alsacienne devra toujours être représentée par les petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles, car la diversification des activités restera le plus sûr garant contre les aléas de la conjoncture et des bouleversements structurels que provoquent les crises des matières premières et de l'énergie.

N'oublions pas non plus que, si l'Alsace a l'avantage d'être située au centre de la Communauté économique européenne, l'ouest de l'Allemagne et le nord de la Suisse sont dans le même cas. Or, pour diverses raisons — la pression démographique et l'évolution monétaire, notamment — ces zones se développent plus rapidement que l'Alsace, qui est ainsi en butte à des distorsions dont les conséquences dans cette région pourraient être graves sur les plans politique, économique et social.

Troisième orientation : la politique d'industrialisation est une affaire régionale.

Si le pouvoir central a l'impérieuse tâche de déterminer les grandes lignes de la politique économique du pays, c'est aux instances régionales que devrait être confié le soin d'appliquer la politique d'industrialisation.

Assez proches des populations alsaciennes pour connaître leurs aspirations et leurs besoins, bénéficiant d'un recul suffisant pour ne pas céder aux pressions inspirées par les passions et les psychoses purement locales, seules les instances régionales pourraient exercer les arbitrages avec la clairvoyance et l'objectivité nécessaires.

Ainsi, il est souhaitable que, dans le cadre de la réforme de la législation sur les établissements industriels classés, soit définie une nouvelle procédure de consultation et de décision, qui se déroulerait au niveau de la région et à laquelle pourraient participer, outre des représentants du conseil régional et du comité économique et social, des personnes particulièrement qualifiées en raison de leur compétence technique, de leurs responsabilités économiques ou sociales ou de leur connaissance des problèmes de l'écologie.

Ainsi pourraient également être dessinées des lignes directrices délimitant dans chaque région, avec précision, les zones à vocation industrielle ou à vocation agricole, les zones d'urbanisation et celles où la nature doit être rigoureusement protégée.

Dans les régions frontalières comme l'Alsace, la politique régionale devra d'ailleurs revêtir une dimension européenne et être prise en considération au niveau de la Communauté ; sinon, elle pourrait, à terme, contribuer à fausser le jeu de la libre concurrence, objectif prioritaire du Marché commun. De son côté, l'Europe économique et politique une fois constituée pourra, par l'harmonisation et l'intensification de ses actions, favoriser le développement régional.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que j'ai tenu à vous soumettre. Je vous remercie d'avance de bien vouloir y prêter une bienveillante attention. Elles n'ont pour but que de traduire une volonté politique pour résoudre des problèmes communs à tous les pays de l'Europe : la pollution, qui ne connaît pas de frontière, et la transformation, par la recherche

de la qualité de la vie, de la société industrielle pour une société plus juste et plus respectueuse des valeurs humaines. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Gosnat.

M. Georges Gosnat. Mesdames, messieurs, M. le ministre de l'industrie a déclaré ce midi qu'il ne parlerait pas aujourd'hui du rapport de la commission d'enquête sur les pratiques des sociétés pétrolières.

Il en a pourtant déjà fait état hors de cette enceinte.

Aussi bien ai-je l'intention de l'évoquer à mon tour, à l'occasion de cette discussion budgétaire, mais en tenant compte, bien entendu, du court laps de temps qui m'est imparti.

A peine le rapport de la commission d'enquête était-il rendu public que s'élevait le concert — ô combien édifiant — de protestations identiques, émanant des sociétés pétrolières et du Gouvernement.

La perfidie n'en était pas absente, puisqu'un journal a pu invoquer les milieux gouvernementaux — sans que ceux-ci opposent le moindre démenti — pour tenter de jeter la suspicion sur la régularité des travaux de la commission d'enquête et pour accuser sa majorité d'avoir été manœuvrée par le parti communiste. (Rires sur les bancs des communistes.)

L'accusation est d'ailleurs ridicule.

Certes, cette majorité a fondu de moitié lors de l'audition du rapport, tandis que les cinq commissaires communistes, tout en formulant des remarques qui sont consignées à la fin du document, ont voté « pour ».

La majorité n'en avait pas moins refusé la présence d'un communiste au sein du bureau de la commission, bien que celle-ci ait été créée par l'Assemblée, à l'initiative — je tiens à le rappeler à cette tribune — de notre camarade Georges Marchais et du groupe communiste.

Cependant, la convergence des réactions du Gouvernement et des sociétés pétrolières n'étonnera pas le lecteur attentif du rapport de la commission d'enquête, car ce document contient des observations d'une extrême gravité.

Aussi est-il indispensable que l'Assemblée décide d'organiser, dans les plus brefs délais, un vaste débat à ce sujet.

C'est dans l'attente de ce débat — et j'espère que M. le ministre de l'industrie souscrira de tout ses forces à notre demande — que je formule aujourd'hui quelques remarques.

En premier lieu, je constate que le Gouvernement et la « commission technique des ententes et des positions dominantes » se sont bien gardés, dans le dernier, de faire toute la clarté sur les pratiques des sociétés pétrolières, comme leur devoir l'exigeait, et d'en tirer les conclusions qui s'imposaient.

On sait en effet que, tout en étant contrainte d'admettre que ces pratiques étaient « d'une nature et d'une gravité justifiant le renvoi au parquet », la commission technique n'en avait pas moins tiré la conclusion aberrante que les sociétés pétrolières devaient bénéficier de circonstances atténuantes et que, plutôt que de les poursuivre, il convenait de conclure avec elles un protocole garantissant qu'elles se conduiraient mieux dans l'avenir que par le passé.

On sait aussi — et ceci est un fait extrêmement grave — que, le 19 mars 1973, le ministre des finances de l'époque a donné son accord complet sur l'avis de la commission technique.

Or, à la lumière des travaux de la commission parlementaire d'enquête, plusieurs questions très importantes méritent d'être soulevées.

Premièrement, il apparaît notamment que les ententes entre les sociétés pétrolières, aussi bien étrangères que françaises, n'ont pratiquement jamais cessé depuis quinze ans et que le Gouvernement en était informé, bien que certains de ses représentants à des organismes de contrôle aient affirmé — ce serait un comble s'ils disaient vrai — qu'ils n'étaient personnellement pas au courant.

Aussi, pourquoi la commission des ententes n'a-t-elle été saisie qu'en 1972, et seulement parce qu'un revendeur avait été amené à déposer une plainte devant les tribunaux ?

Des rapports ont-ils été adressés à ce propos, comme nous le supposons, aux ministres des finances de toute cette période ? Que sont devenus ces rapports, et pourquoi les ministres ne leur ont-ils donné aucune suite ?

Deuxièmement, nous avons appris qu'en vertu de ces ententes, il a été procédé à la mise en place non seulement d'un système coercitif de répartition des marchés, accompagné de sanctions quantitatives et de pénalités financières entre les sociétés pétrolières, mais aussi d'un système de surveillance et de fiches concernant des milliers d'acheteurs.

Pourquoi le Gouvernement ne communique-t-il pas les détails de cette organisation qui, par certains traits, ressemble à une organisation autant policière que commerciale ? (Très bien ! sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Troisièmement, parmi les pratiques résultant de ces ententes, l'une des plus condamnables est indiscutablement celle qui consistait à fausser le mécanisme des marchés administratifs.

Il convient donc de fournir tous les éclaircissements nécessaires aux collectivités municipales et départementales qui sont en proie aux difficultés financières que l'on sait, en raison des charges exorbitantes que la politique gouvernementale fait peser sur elles.

J'ajoute qu'il est paradoxal de constater le peu de cas que le Gouvernement semble avoir fait de l'importance quantitative de ces marchés et des besoins des sociétés nationalisées dans ses rapports avec les sociétés pétrolières.

Quatrièmement, enfin, il est évident que l'objectif principal de ces ententes résidait dans le redressement incessant du niveau général des prix, sous le prétexte — largement accepté, d'ailleurs, par le Gouvernement — du financement des investissements.

Or, tout en repoussant à un plus ample débat la question de savoir si l'importance de ces investissements était ou non justifiée dans le moment même où l'on sacrifiait l'exploitation de ressources énergétiques nationales, force nous est de constater que ce prétexte ne résiste pas à l'examen de la progression vertigineuse des bénéfices des sociétés pétrolières.

En effet, en raison du développement considérable de la consommation pétrolière et des conditions invraisemblables d'acquisition du pétrole brut à bas prix, les marges accordées aux sociétés pétrolières — pas seulement en France, il est vrai, mais dans tous les pays capitalistes — leur ont permis d'accumuler des richesses d'un tel montant qu'elles se trouvent toutes dans le peloton de tête des sociétés multinationales.

Je ne citerai que deux exemples.

En treize ans, la société Exxon a triplé le montant de son chiffre d'affaires et de ses investissements, et elle a presque quadruplé, dans le même temps, le montant de ses bénéfices. En 1973, ceux-ci, représentant 9 p. 100 du chiffre d'affaires, se sont élevés à 12 milliards de nouveaux francs, soit 1 200 milliards d'anciens francs.

La Compagnie française des pétroles, pour sa part, a triplé en huit ans son chiffre d'affaires, ses investissements et ses bénéfices. Ceux-ci se sont élevés l'an dernier à 84 milliards d'anciens francs.

C'est la raison pour laquelle la commission d'enquête s'est interrogée, à juste titre, sur les résultats de cette politique. Elle a posé une question à laquelle il faudra répondre :

« Le consommateur, dont il a été fort peu parlé au cours des auditions, n'a-t-il pas été sacrifié, relativement consciemment, sur l'autel de la collaboration avec les sociétés pétrolières et fallait-il payer ce prix pour garantir à la France son approvisionnement ? »

Mais cette situation privilégiée des sociétés pétrolières s'étend — la commission l'a démontré — à bien d'autres domaines.

Elle existe notamment et, il faut bien le dire, d'une manière scandaleuse, dans le domaine fiscal même si le Gouvernement feint l'étonnement et pousse l'audace — n'est-ce pas, monsieur le ministre ? — jusqu'à reprocher à la commission de présenter comme une révélation ce qui constitue pour lui, évidemment, une situation depuis longtemps acquise et ratifiée par sa majorité parlementaire.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Monsieur Gosnat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Gosnat. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Julien Schwartz, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Monsieur Gosnat, vous avez bien voulu reconnaître, à plusieurs reprises, au cours des travaux de la commission d'enquête ma totale objectivité et je vous en remercie à nouveau.

Je me dois donc de préciser que sur les trois dispositions qui confèrent aux compagnies pétrolières un système fiscal privilégié, et que le rapport de la commission d'enquête dénonce, deux émanent de la IV^e République et une seule de la V^e République : c'est la loi du 12 juillet 1965 modifiant l'imposition des entreprises.

En annexe du rapport, et vous le savez puisque vous l'avez voté, figure la copie des débats sur cette loi à l'Assemblée nationale. A aucun moment, au cours des différentes lectures, aucun groupe, aucun député ne s'est élevé contre les dispositions proposées.

M. Georges Gosnat. Monsieur le rapporteur, je comprends que vous puissiez avoir besoin de manifester une certaine opposition à mes propos, mais, je suis navré de vous le dire, vous n'êtes plus objectif. Lors de l'adoption de la loi du 12 juillet 1965, dont l'auteur, vous oubliez de le rappeler, est M. Valéry Giscard d'Estaing, le groupe communiste a voté contre. (Très bien ! sur les bancs des communistes.)

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Non !

M. Georges Gosnat. Mais si, reportez-vous au *Journal officiel*.

M. Guy Ducoloné. Absolument !

M. Georges Gosnat. En vérité, et j'espère que M. Julien Schwartz sera cette fois-ci d'accord, c'est d'abord la commission qui a le droit de s'indigner de ce que le ministre des finances lui ait opposé le secret fiscal, en violation du mandat qu'elle avait reçu de l'Assemblée.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. J'ai protesté au nom de la commission d'enquête.

M. Georges Gosnat. D'autre part, n'en déplaise au Gouvernement, pour des millions de Français qui apprennent que les sociétés pétrolières ne paient pratiquement pas d'impôts sur leurs bénéfices — là encore, M. Julien Schwartz sera sans doute d'accord avec moi — cela constitue bel et bien une révélation et ils ne sont pas plus disposés à admettre ces privilèges que l'avoir fiscal, toutes mesures qui ont un même auteur : M. Valéry Giscard d'Estaing.

Il est, en effet, trop facile d'invoquer — comme l'a fait récemment M. le ministre de l'Industrie — le modèle des législations étrangères alors que celles-ci constituent précisément l'un des principaux moteurs de la formation monstrueuse des sociétés multinationales.

Dans le cas des sociétés pétrolières, le scandale est d'autant plus grand qu'elles sont parvenues à baptiser impôts les redevances qu'elles paient aux pays producteurs et à obtenir du même coup, dans leurs propres pays, des crédits fiscaux d'un montant fabuleux.

Il est temps d'y mettre un terme, comme il convient de clarifier la situation réelle de la Compagnie française des pétroles et de la société Elf-Erap dont trop de faits révèlent que l'une et l'autre se sont alignées constamment sur les positions des sociétés étrangères quand elles ne les ont pas précédées, ce qui conduit à penser que rien ne les distingue du cartel international du pétrole.

Comment ne pas s'interroger également sur les marchés et les accords conclus par ces sociétés avec certains groupes privés ? A ce propos, je vous renvoie au débat d'hier, sur les crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer : il a été question d'une subvention destinée à la société Le Nickel, c'est-à-dire à la société de Rothschild, avec laquelle la société Elf-Erap est précisément en pourparlers. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Plus généralement, il faut en finir avec l'extraordinaire complaisance dont on fait preuve en haut lieu à l'égard des sociétés pétrolières.

C'est ainsi, par exemple, que le ministre de l'économie et des finances prend en compte comme une donnée certaine les déclarations de ces sociétés relatives à leur coût d'accès au pétrole brut et qu'il néglige de faire effectuer par les services de la direction des douanes, qui dépendent de son autorité, les contrôles physiques qui permettraient d'établir avec certitude l'origine des différentes catégories de pétrole importées.

Dans ces conditions, c'est la commission d'enquête qui a été amenée à constater ce que le ministre n'a pu lui-même établir, à savoir que les prix déclarés par les sociétés pétrolières étaient supérieurs à ceux qu'elles payaient réellement aux pays producteurs.

Cette ignorance ne l'avait cependant pas empêché d'accéder aux revendications de ces sociétés en leur accordant, au mois d'août, les augmentations qu'elles demandaient, tandis que la fiscalité indirecte, dont on ne soulignera jamais trop qu'elle est abusive — sauf pour les gros industriels — continue de peser lourdement sur la consommation populaire.

Oui, une telle complaisance ne manque pas non plus d'avoir de graves conséquences sur les rapports des sociétés pétrolières avec leur personnel, avec les gérants libres, avec les diverses catégories de la profession.

Enfin, elle constitue une situation intolérable du point de vue de l'indépendance nationale, de l'intérêt national.

Les événements de ces derniers temps montrent clairement que le Gouvernement, non seulement n'a pas mis en œuvre une véritable politique énergétique nationale, mais qu'il n'a tenu aucun compte des avertissements lancés depuis les années 1960 par les Etats producteurs de pétrole mis en coupe réglée depuis des décennies par le cartel pétrolier et les autres trusts internationaux.

Comment, enfin, ne pas citer à nouveau des extraits du rapport de la commission d'enquête ?

« Grâce à leur caractère multinational, les compagnies pétrolières ont les moyens d'échapper très largement au contrôle des différents gouvernements...

« Un fait reste certain : les grandes décisions en matière énergétique ont été prises dans le secret des cercles gouvernementaux ou des conseils d'administration. Bien plus, grâce à une législation fiscale très favorable et à un taux de profit considérable, pendant longtemps la marge des compagnies sur le pétrole brut a été presque aussi importante que le prélèvement fiscal venant en déduction des bénéfices dans le pays où se trouve le siège social de la compagnie.

« Ces profits ont été utilisés par les compagnies pour développer leur puissance à tous les stades de l'industrie du pétrole et en dehors même de ce secteur. En fait, leur rôle dans la production d'énergie n'a cessé de croître depuis 1945 et, dans l'avenir, ce rôle se renforcera, si des mesures ne sont pas prises.

« Une telle puissance n'est pas compatible avec le processus démocratique car elle affaiblit considérablement la réalité de celui-ci. Les compagnies sont des Etats sans territoire, au sein desquels les dirigeants sont recrutés par cooptation et exercent un pouvoir monarchique.

« L'Etat national n'a que peu de prise sur ces conglomérats. Même à l'échelle plus restreinte de groupes tels que la C. F. P. et Elf, il est loin d'être sûr que le contrôle de l'Etat soit réel. »

C'est pourquoi nous exigeons, comme l'a précisé récemment notre camarade Georges Marchais :

Premièrement, l'adoption immédiate des mesures nécessaires pour que soit mis un terme aux agissements illégaux des sociétés pétrolières et que soient prises les sanctions qui s'imposent.

Deuxièmement, l'abrogation des privilèges fiscaux scandaleux accordés à ces sociétés.

Troisièmement, la mise en place d'un strict contrôle de toutes les conditions de leur activité.

Quatrièmement, la nationalisation de la Compagnie française des pétroles et la constitution d'un secteur public pétrolier puissant fournissant la base d'une véritable politique pétrolière d'intérêt national.

Cinquièmement, la suppression de toutes les mesures d'austérité et de rationnement frappant les travailleurs des villes et des campagnes et les familles.

Enfin, il est évident que le rapport de la commission d'enquête doit faire l'objet dans les délais les plus rapides d'un vaste débat au sein de notre assemblée.

Que cela plaise ou non, la commission parlementaire d'enquête — et ce n'est pas le moindre de ses mérites — a commencé, en dépit des obstacles quelle a rencontrés, à déchirer le voile du secret — oui, du secret — dont sont entourées depuis toujours les affaires pétrolières.

Grâce à ce premier travail, l'Assemblée nationale est donc en mesure si elle le veut, et nous le souhaitons pour notre pays,

non seulement d'adopter rapidement les mesures que nous préconisons, mais aussi de déchirer ce voile plus complètement encore.

Oui, tout doit être mis en œuvre pour faire cesser le scandale pétrolier. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Ligot.

M. Maurice Ligot. Notre ami M. Coulais a eu raison de rappeler tout à l'heure que les progrès remarquables accomplis par l'industrie française au cours des dernières années ont transformé radicalement notre pays.

Mais au moment où nous examinons le projet de budget du ministère de l'industrie et de la recherche, il ne faut pas non plus se voiler la face devant la réalité : depuis la rentrée, les entreprises industrielles doivent affronter des difficultés considérables. En témoignent certaines déclarations. Pour l'assemblée permanente des chambres de commerce : « La France est au bord de la récession ». Selon la chambre de commerce de Paris : « La croissance industrielle faiblit. » La confédération des petites et moyennes entreprises signale que 25 p. 100 de ses membres se trouvent affectés par les mesures anti-inflationnistes. Le C. N. P. F. déclare : « Au moment où la conjoncture se retourne brutalement, les entreprises risquent de se trouver dans une situation dangereuse. »

Ainsi, nous nous trouvons en présence, d'une part, d'un danger certain et, d'autre part, ce qui est plus important encore, d'un climat d'inquiétude.

Le danger se caractérise par les difficultés de trésorerie des entreprises, par un ralentissement des commandes de biens de consommation sur le marché intérieur et même, alors que nous avions de grands espoirs dans ce domaine, par une baisse des commandes de biens d'équipement, notamment en provenance du secteur agricole. Dans certains secteurs, des fabrications sont interrompues, l'embauche se fait plus rare et le nombre d'heures de travail diminue.

Mais, fait plus grave, un climat d'inquiétude s'installe chez les chefs d'entreprise et, d'une façon générale, dans le pays.

L'inquiétude crée un sentiment de méfiance pour l'avenir qui incite notamment les industriels à ralentir leurs investissements. Ils se demandent de quoi demain sera fait et cette inquiétude tend à aggraver la situation en étendant progressivement ses effets à d'autres catégories.

La consommation, notamment du fait de la réduction des durées de travail et de l'augmentation du chômage, risque de fléchir, touchant directement les industries de consommation qui emploient les plus gros effectifs de salariés.

Prenons donc garde que le processus une fois engagé ne soit ensuite très difficile à arrêter.

Face à cette situation très préoccupante sur le plan local — et chacun d'entre nous pourrait citer maints exemples dans sa région — comme sur le plan national, je désire, monsieur le ministre, vous poser quelques questions.

En premier lieu, quels sont les moyens dont dispose votre ministère pour assurer des bases favorables à l'activité des entreprises et pour secourir les secteurs touchés par la crise ? Je ne parle pas des entreprises mal gérées car c'est un autre problème, mais de celles qui sont atteintes par la récession.

Comment favoriser le développement des secteurs dans lesquels, actuellement, les importations sont très importantes et je pense, par exemple, à la mécanique ? C'est là un vaste domaine qui requiert un soin tout particulier de votre part.

A cet effet, l'action du ministère de l'industrie et de la recherche doit se manifester sur le terrain, c'est-à-dire là où travaillent les petites et moyennes entreprises.

Cela me conduit à ma deuxième série de questions : comment, dans cette perspective, le ministère de l'industrie et de la recherche entend-il mener son action sur l'ensemble du territoire ? Les modifications de structures des services auxquelles vous avez procédé vont-elles faciliter l'effort de développement des entreprises et des secteurs en difficulté ?

Les services extérieurs du ministère ne devraient-ils pas être réorganisés par la création de délégations régionales dont on évoque l'idée ? Une meilleure implantation sur le plan local permettrait à vos services d'être plus proches des entreprises, de se porter plus rapidement à leur secours, de leur apporter directement aide, conseil ou assistance. Pourquoi ne pas envisager la création d'organismes locaux du type « comité d'expansion » ?

Par ailleurs, les crédits d'industrialisation qui tendent à favoriser le développement régional et, par suite, celui des entreprises, dans le cadre de l'aménagement du territoire, ne devraient-ils pas figurer à votre budget et non plus à celui du ministère de l'économie et des finances ? En effet, dans les organismes où se prennent les décisions c'est bien sûr la voix du ministère de l'économie et des finances qui l'emporte sur celle du ministère de l'industrie. Le développement régional, je le crois, passe par une modification, qui a déjà été demandée, des modalités d'octroi de ces crédits d'industrialisation.

Les actions en faveur des moyennes et petites industries, qui avaient été développées il y a quelques années, ne devraient-elles pas être relancées ? A l'heure actuelle, ce sont ces entreprises qui constituent le vivier de l'industrie future et c'est d'elles que partiront, dans quelques années, des activités nouvelles importantes. Dès maintenant, il convient de les sélectionner et de les développer.

Les actions en faveur de l'industrialisation du milieu rural ne devraient-elles pas être une des priorités du ministère de l'industrie et des moyens supplémentaires ne devraient-ils pas être mis en œuvre à cet effet, soit pour favoriser les initiatives qui sont nombreuses à se manifester mais qui ne sont pas toujours accompagnées des moyens suffisants, soit pour éviter l'exode rural, aux conséquences déplorables sur le plan humain ?

Monsieur le ministre, je souhaite que vous puissiez répondre avec précision à mes questions. Vous marquez ainsi l'intérêt que le ministère de l'industrie porte aux entreprises petites et moyennes, qui constituent, par leur répartition sur l'ensemble du territoire, par le nombre de leurs salariés, par les initiatives qu'elles prennent, l'élément le plus important de notre industrie.

A un moment où l'inquiétude grandit, il serait bon que vous contribuiez à apaiser les esprits et que grâce à l'action que permet votre budget vous puissiez aider à retourner la conjoncture. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Je remercie M. Ligot, premier orateur à avoir respecté le temps de parole pour lequel il était inscrit. (Protestations sur les bancs des communistes.)

La parole est à M. Pujol.

M. Marcel Pujol. Monsieur le ministre, en désignant au mois de mai dernier un président de la République, les Français ont d'abord choisi un homme et un type de société, puisque, au second tour, étaient confrontés le programme commun et la société libérale.

Les auteurs du programme commun définissent le Gouvernement qu'ils souhaitent comme « un régime démocratique nouveau qui sera une étape vers le socialisme ». La nouveauté pourrait séduire. Mais les Français ne choisissent le changement que lorsque la situation est devenue intolérable, et de 1789 à 1958 de nombreux exemples historiques font foi de cette tradition.

En la circonstance, la situation n'était pas intolérable, et ils ont préféré le but de M. Giscard d'Estaing, qui était d'instaurer la réforme permanente, le changement continu à un rythme qui puisse être augmenté ou diminué suivant la conjoncture. Cette solution tempérée leur a paru être celle de la sagesse.

Cette adaptation constante à l'évolution de leur histoire leur a semblé d'instinct un facteur de réussite pour l'avenir.

Du reste, si notre système libéral a des défauts, et nous les connaissons, il faut reconnaître que sa qualité principale est de pouvoir les combattre, puisque, par essence, n'étant pas autoritaire, il est en évolution constante, en état permanent de remise en cause, avec toutes les armes que lui donne la liberté pour procéder aux modifications qui s'imposent.

Le système libéral a pour fondation première l'initiative de l'homme, qui crée une économie de marché et qui dispose de la liberté d'entreprise.

Dès sa nomination, le Gouvernement a eu pour tâche de résoudre les déséquilibres économiques et financiers provoqués par l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières, qui engendre un déficit de notre commerce extérieur préoccupant et une inflation croissante.

L'inflation est le mal de notre époque, et pendant très longtemps on ne s'est pas préoccupé de savoir d'où venait l'argent, et s'il y en aurait toujours.

L'économiste anglais Keynes disait que l'inflation a ceci de commun avec l'adultère que, publiquement, on le condamne et que, dans le privé, on en tire quelques avantages. Mais ce

que Keynes n'a pas dit c'est que lorsque l'inflation, comme l'adultère, est trop flagrante, elle devient gênante et il faut alors choisir et savoir s'arrêter.

Dans les pays occidentaux qui publient leurs statistiques, cette inflation est partout. Les prix montent, les bourses baissent, les épargnants s'inquiètent et les effets sont désastreux, parce qu'ils frappent surtout les plus défavorisés, les mal nantis et, par voie de conséquence, apparaissent des perturbations sociales.

Parmi les pays occidentaux, les plus touchés par l'inflation sont ceux qui ont connu le climat social le plus agité et le nombre de jours de grève le plus important. Je pense, notamment, à nos deux voisins du Marché commun, l'Angleterre et l'Italie.

Le Gouvernement s'est donc attelé à la lutte contre l'inflation, mais force nous est de reconnaître qu'il est difficile de résister aux exigences des peuples, habitués à vivre de plus en plus richement.

Les responsables ont alors imaginé d'agir sur l'un des pivots de l'économie de marché, cette création de l'homme libéral, cette entité qui n'a pas le droit de vote et qui reste, en toutes circonstances, attachée au système économique qui est le nôtre. Il s'agit de l'entreprise.

C'est aux entreprises qu'on fait supporter tous les efforts de solution proposés pour résoudre la crise, et plus spécialement, monsieur le ministre, aux petites et moyennes entreprises.

C'est d'elles que je vous entretiendrai aujourd'hui.

Si l'entreprise est en général la clé de voûte de l'économie de marché, il faut bien admettre que la petite et moyenne entreprise est celle de l'humanité de notre système. Ces entreprises ne représentent-elles pas 60 p. 100 de la production française, n'occupent-elles pas 65 p. 100 du personnel employé et n'assurent-elles pas 85 p. 100 de la distribution ?

Presque toutes ont été fondées par des hommes, d'anciens salariés pour la plupart, qui, dans le monde libéral, peuvent donner libre cours à leur instinct de création.

A la sécurité de l'emploi, aspiration des plus légitimes d'ailleurs, ils ont préféré le risque, et ce choix mérite un hommage. Ils matérialisent une idée en fondant autour d'elle une cellule économique, faite de capitaux et d'hommes. Puis, ils construisent cette cellule avec leur courage, leur ingéniosité, leur persévérance, et c'est souvent l'affaire de leur vie.

Dans le bilan du capitalisme, cette possibilité qu'il donne à l'instinct créateur, appelé esprit d'entreprise, est à verser au crédit.

Le rôle humain des petites et moyennes entreprises ne se limite pas d'ailleurs à l'épanouissement psychologique de leur fondateur ou de leur dirigeant. Leurs dimensions réduites favorisent l'établissement de relations humaines de qualité, et l'entreprise devient alors le creuset où s'élaborent les rapports humains des travailleurs de demain.

Enfin, ces petites et moyennes entreprises n'ont pas seulement un rôle humain. Elles ont un rôle économique ; elles sont vraiment une force vitale de notre pays.

La souplesse de leurs structures leur confère une grande faculté d'adaptation, qui leur permet d'être à la fois un élément d'équilibre vis-à-vis des grandes entreprises et aussi leur complément naturel grâce aux services qu'elles assurent pour elles.

Voilà qui sont les petites et moyennes entreprises.

Or les P. M. E., depuis quelques mois déjà, ont lancé des cris d'alarme. Personne n'y a prêté trop d'attention, car il ne s'agissait pas de ces manifestations bruyantes qui paralysent les villes, envahissent les préfectures et barrant les routes.

Les dirigeants des petites et moyennes entreprises sont réalistes et calmes. Ils savent que rien ne sert de crier et qu'il faut agir à temps.

La petite ou moyenne entreprise se prête mal aux malaises sociaux parce que dirigeants et salariés, proches les uns des autres, peuvent résoudre leurs problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent, et ne les laissent jamais dégénérer en conflits.

Je rappelle au passage que lors des événements du mois de mai 1968, c'est aux P. M. E. que la France a dû ce qui lui restait d'activité.

Les petites et moyennes entreprises ont donc lancé des cris d'alarme dictés par les difficultés qui se multipliaient autour d'elles.

Il y a d'abord le grave problème des échéances. On le sait, aucune règle n'intervient dans la fixation des échéances, sinon la raison du plus fort qui impose ses délais et ses modes de règlement, qu'il s'agisse des billets à ordre envoyés quelques jours avant l'échéance ou d'effets dont l'échéance est prorogée.

A ce sujet, je formule le souhait qu'entre les quarante-huit heures que prévoit le code de commerce pour le relour d'un effet — règle qui n'est jamais appliquée — et les soixante voire les cent vingt jours accordés habituellement, on trouve une solution intermédiaire qui permettrait aux petites et moyennes entreprises de mobiliser leurs créances.

En outre, les retards apportés par l'Etat, par les administrations et les collectivités locales pour régler leurs factures, compromettent encore la sécurité des entreprises. Ne pourrait-on pas obtenir que l'Etat accepte la règle de la compensation ?

Les petites et moyennes entreprises sont, de plus, confrontées avec les problèmes nés de la crise. Les données industrielles ont été modifiées par la hausse générale des matières premières et de l'énergie. On leur a demandé, une fois de plus, de faire appel à leurs capacités d'innovation et à leur ingéniosité. Elles doivent exporter davantage, et ce malgré leur difficultés, pour ne pas aggraver leur retard, surtout par rapport à l'Allemagne dont la balance commerciale reste positive.

Une entreprise qui prend du retard est une entreprise condamnée.

Enfin, monsieur le ministre, voilà que ces entreprises sont victimes de la politique anti-inflationniste car leurs structures et leurs conditions de fonctionnement les rendent extrêmement sensibles à la politique du crédit. En effet, les ressources financières dont elles disposent sont bien souvent étroitement liées au patrimoine du chef d'entreprise et éventuellement à celui de sa famille, patrimoine lui-même investi dans l'affaire.

Les P. M. E., de façon chronique, manquent de fonds propres et elles ne peuvent faire appel ni au marché public des capitaux, ni à l'émission d'actions ou d'obligations comme le font les grandes entreprises. Elles n'ont qu'un moyen pour assurer leur trésorerie, investir et se développer : la banque.

Leur sort est donc intimement lié à la faculté qu'elles ont de recourir au crédit bancaire. Il l'est au point que, de la politique du crédit dépend l'essor des P. M. E. ou leur disparition pure et simple.

Ainsi, de 1969 à 1973, ces petites et moyennes entreprises, encouragées par une politique très libérale du crédit, s'étaient beaucoup endettées, répandant d'ailleurs ainsi aux incitations du Gouvernement qui souhaitait l'expansion à tout prix.

Or, brutalement, sont mises en place les mesures d'encadrement du crédit. Pour un grand nombre de ces P. M. E., c'est un piège qui se referme et, depuis le mois de juin, elles sont prises dans l'étau d'une politique contraignante des prix et d'un encadrement rigoureux du crédit.

La politique des prix qui leur interdit désormais de répercuter intégralement les hausses de prix des matières premières dans leurs prix de vente, réduit leurs capacités d'autofinancement. Celles-ci ont bien diminué entre 1970 et 1973 puisqu'elles sont passées de 70,4 p. 100 en 1971 à 64,2 p. 100 en 1973.

Faute de pouvoir financer leurs investissements dans une large proportion grâce à leurs fonds propres, les entreprises ont eu recours de façon accentuée aux disponibilités du système bancaire, et les taux élevés pratiqués sur le marché ont eu pour conséquence d'aggraver leurs charges financières.

En même temps, intervenait le prélèvement exceptionnel sur le bénéfice des sociétés. Permettez-moi, monsieur le ministre, de regretter cette décision qui, en fait, ne pénalise que les entreprises les plus dynamiques.

Quant à leurs charges sociales, elles détiennent, si je puis dire, le ruban bleu en Europe, et l'on nous annonce déjà pour le début de l'année prochaine une majoration de 20 p. 100.

Récemment encore, un accord entre les partenaires sociaux a prévu la création d'une nouvelle contribution afin de financer l'indemnisation instituée en faveur des travailleurs privés d'emploi.

Toutes les difficultés que je viens d'évoquer devant vous ont toujours été surmontées par les dirigeants des petites et moyennes entreprises qui, grâce à la souplesse de leurs structures, ont pu s'adapter aux conditions de vie qui leur étaient faites. Ces chefs d'entreprise ont maintenu l'équilibre de l'économie française grâce à la vivacité de cette classe moyenne qu'ils constituent.

Il faut déplorer les critiques dont on les accable pourtant, et qui visent à leur faire porter toute la responsabilité de l'aspect négatif du monde moderne. Ils sont conscients des efforts qu'il leur reste à accomplir pour s'adapter à la compétition, et ils acceptent de se remettre en question. Je n'en veux pour preuve que tous les travaux entrepris sur ce thème par les groupements qui les rassemblent.

Ce sentiment a gagné les plus hautes instances nationales puisqu'une commission de réflexion a été constituée sur la réforme de l'entreprise comme si, seule, l'entreprise devait être réformée, et comme si l'on ignorait les malaises des universités, des églises et de la famille.

Avant de conclure, permettez-moi de souligner ce qui ne devrait échapper à personne, à savoir que la défense de l'emploi passe par la sauvegarde de l'entreprise.

Il est préférable pour le Gouvernement d'encourager les entreprises plutôt que d'avoir à indemniser des chômeurs licenciés. D'autre part, pour un Gouvernement, assurer le plein emploi doit être la première préoccupation.

Mesdames, messieurs, je vous livre toutes ces réflexions en vous demandant de leur accorder votre attention, au moment où l'Assemblée débat des problèmes du ministère de l'industrie et de la recherche.

Il me semble que vous pourrez ainsi épargner aux petites et moyennes entreprises les traitements que leur dispenseraient les « infirmeries » mises en place par M. le ministre de l'économie et des finances.

En effet, si vous tenez pertinemment compte des observations qui vous sont faites, nous pourrions insuffler à nos petites et moyennes entreprises, un esprit nouveau, véritable médecine préventive qui leur permettra, non seulement de traverser les difficultés conjoncturelles présentes, mais de retrouver ensuite les conditions favorables à leur essor.

Aux membres de l'opposition, je demanderai qu'il soit possible d'instaurer en France un climat social suffisamment serein pour permettre à l'économie de se développer et aux entreprises d'y jouer leur rôle.

M. Henri Lucas. Demandez cela au Gouvernement et non à nous !

M. Marcel Pujol. Renoncez, par personnes ou organisations interposées, à des grèves politiques qui ne peuvent que compromettre l'avenir de notre pays. Faites que la grève soit l'ultime recours, et que dans tous les cas la liberté soit laissée à ceux qui veulent travailler, d'agir suivant leur choix.

Un esprit nouveau permettra sans doute à un syndicalisme, qui ne rassemble que 20 p. 100 des salariés, de voir ses effectifs se gonfler et certainement de participer à la vie économique et sociale du pays.

A vous, monsieur le ministre, je rappelle qu'il y a deux semaines je demandais à M. le Premier ministre de permettre aux petites et moyennes entreprises de bénéficier de délais pour le règlement des dettes fiscales et sociales, et cela en raison de la grève des P. T. T.

Donnez à nos petites et moyennes entreprises les moyens d'assumer leurs responsabilités et délivrez-les de ces mesures contraignantes qui sont, et c'est regrettable, trop souvent décidées par des techniciens brillants, mais qui ne connaissent pas parfaitement les préoccupations des dirigeants des petites et moyennes entreprises.

Je demande enfin au ministère compétent, que la liberté du travail puisse toujours être assurée.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que mes appels ne vous auront pas laissé insensible, et c'est pourquoi je voterai le budget du ministère de l'industrie et de la recherche. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. André Billoux.

M. André Billoux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise de l'énergie frappe durement la France. La dépendance de notre pays à l'égard de l'étranger atteint un degré très élevé qui remet en cause les fondements mêmes de notre souveraineté nationale. En 1963, la France produisait la moitié de son énergie. En 1969, cette proportion n'était plus que du tiers.

Cette évolution, qui a mis notre pays sous la coupe des grandes compagnies pétrolières, est due pour une part importante à la volonté délibérée, justifiée par un calcul de rentabilité à court terme, d'abandonner l'exploitation des gisements charbonniers. En condamnant le charbon, monsieur le ministre, le Gouvernement avait parié de fournir aux Français une énergie abondante et à bas prix. Ce pari, vous l'avez perdu !

En 1954, cinquante-six millions de tonnes de houille étaient extraites du sous-sol ; en 1968, les houillères nationales n'en produisaient plus que quarante-cinq millions de tonnes, et en 1973, vingt-neuf millions de tonnes.

On aurait pu penser que la hausse du prix du pétrole, hausse amplifiée encore par la pratique des sociétés françaises ou multinationales, aurait poussé le Gouvernement à mettre un terme au plan de régression de la production charbonnière. Il n'en a rien été et, au cours des huit premiers mois de 1974, la production française a encore diminué de 11 p. 100, alors que les importations ont progressé de 28 p. 100.

Vous avez certes, monsieur le ministre, parlé abondamment, et ce matin encore, d'un nouveau plan charbonnier, avec comme volet positif — et je le reconnais volontiers — le recrutement de 5 000 à 6 000 ouvriers mineurs. Pourquoi d'ailleurs s'en tenir à ce chiffre lorsqu'on sait — on l'a appelé tout à l'heure à cette tribune — que nombreux seront les demandeurs d'emploi qui percevront une allocation correspondant à 90 p. 100 de leur salaire ? Quelle économie, et quel accroissement de la production résulteraient d'un recrutement plus massif !

Mais il faudra aussi, monsieur le ministre, si vous voulez mener une politique dynamique de l'emploi, améliorer la rémunération des mineurs et prévoir des mesures sociales afin de contribuer à la revalorisation de cette profession.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous nous avez fait part de l'accord du Gouvernement sur la proposition faite par les Charbonnages de France. Mais, n'est-il pas temps de faire connaître à l'Assemblée, et en particulier aux élus des bassins du Nord du Pas-de-Calais, de Lorraine et du Centre-Midi, le détail des décisions qui ont été prises ? A moins que vous ne préfériez, comme cela vient de se passer pour le rapport de la commission d'enquête sur les pratiques des compagnies pétrolières, que ce soit la presse qui informe les élus de la nation ?

Ce matin, votre ton n'était pas rassurant. En prenant le parti des détracteurs du charbon, vous avez confirmé que ce plan n'a nullement pour but de relancer la production, tout au plus permettra-t-il d'en ralentir la diminution. Celle-ci serait ainsi ramenée de 25 millions de tonnes en 1974 à 21 ou 22 millions de tonnes en 1980, au lieu des 17 millions de tonnes initialement prévus, pour tomber finalement à 15 ou 17 millions de tonnes en 1985.

Alors, je vous pose la question : est-ce sérieux, à l'heure où un récent rapport des experts de l'O.N.U. indique que le charbon demeure un combustible d'avenir ? Est-ce raisonnable, au moment où tous les grands pays industriels, les Etats-Unis, l'U. R. S. S., la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne prévoient d'augmenter ou de relancer leur production de charbon, y compris celle du lignite ?

Quant à vous, vous nous proposez une nouvelle régression qui contribuera à accentuer encore la dépendance de la France, dépendance qui pèse pourtant lourdement sur les finances extérieures de notre pays puisque les travaux de la commission des comptes de la nation font apparaître que, cette année, la France devra emprunter à l'étranger 37 milliards de francs pour combler le déficit de sa balance des paiements.

Votre détermination est telle que la France est le seul pays d'Europe à ne plus rechercher dans son sous-sol de nouveaux gisements de charbon. C'est ce que viennent de constater les directeurs des services géologiques de quinze pays d'Europe réunis à Madrid en octobre dernier.

Cette politique de régression, vous l'avez menée — vous le savez bien — contre notre volonté et aussi contre la volonté des mineurs attachés à leur métier d'une manière que ne peuvent comprendre que ceux qui, comme moi, représentent une circonscription minière.

Permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre, en tant que député de la circonscription où fut élu, par les mineurs de Carmaux, le grand tribun populaire, l'apôtre de la paix et du socialisme qui tant de fois illustra cette tribune, Jean Jaurès. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Les mineurs ne comprennent pas qu'on les force à abandonner le métier dont ils sont si fiers, alors que sous leurs pieds, cela est prouvé, dorment cinquante ans de réserves

de minerai, eux qui ont été, à l'aube du vingtième siècle, les pionniers du mouvement ouvrier, le fleuron de la classe ouvrière dans notre pays, eux qui ont tant donné de leurs forces à la Libération pour accélérer la reconstruction de notre potentiel productif, eux à qui pendant un demi-siècle on a tout demandé, jusqu'à leur vie, épuisés avant l'heure par le travail le plus meurtrier qui soit dans l'industrie.

Puissions-nous, mes chers collègues, en finir avec cette politique et, dans les dures circonstances que nous traversons, utiliser au maximum toutes les possibilités que recèle notre sous-sol. Puissiez-vous y réfléchir, monsieur le ministre ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Ginoux.

M. Henri Ginoux. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je tiens à préciser tout d'abord les conditions dans lesquelles a travaillé la commission d'enquête parlementaire sur les pratiques des sociétés pétrolières opérant en France.

Cette commission disposait de quatre mois pour mener à bien ses travaux. Ils ont commencé en juillet, mois au cours duquel le Parlement a tenu deux sessions extraordinaires. Au mois d'août, en raison des vacances, la commission n'a pas pu se réunir. Au total, elle a siégé pendant vingt-cinq séances qui ont duré des journées entières, de neuf heures ou neuf heures trente du matin jusqu'au soir. Bien entendu, ses membres appartenaient aussi aux commissions permanentes de l'Assemblée qui se réunissaient simultanément.

Je tiens à rendre hommage aux députés communistes, membres de la commission d'enquête, qui ont été présents pratiquement à toutes les réunions.

M. Georges Gosnet. Nous en prenons acte.

M. Henri Ginoux. Je le dis parce que je l'ai constaté. C'est la vérité.

M. Jean Bernard. Et les autres, monsieur Ginoux ?

M. Henri Ginoux. Ils étaient malheureusement retenus par d'autres travaux, mais les commissaires communistes étaient toujours présents.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas été chargé de recenser les membres de la commission qui étaient présents. Il reste que l'action de ceux qui étaient là a été nécessairement plus grande.

Partant, je suis également conduit à préciser que les conditions dans lesquelles on nous a lu le rapport, tout au moins ses conclusions, car le rapport, nous ne l'avions pas en mains...

M. Bertrand Denis. Si, vous l'aviez.

M. Henri Ginoux. Je sais bien que non, puisque j'y étais.

M. Guy Beck. Où est la vérité ?

M. le président. Monsieur Ginoux, permettez-vous au président de la commission d'enquête compétente de vous interrompre ?

M. Henri Ginoux. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis, avec la permission de l'orateur.

M. Bertrand Denis. Lorsque la commission a commencé ses travaux, j'avais en main les consignes des services de la présidence de l'Assemblée aux termes desquelles il n'était pas possible de préparer des notes pour chaque membre de la commission.

A ma demande, après une démarche que j'ai effectuée personnellement auprès de M. le président Edgar Faure, chaque membre de la commission a reçu, lorsqu'il est venu assister aux travaux de celle-ci, un exemplaire de l'avant-rapport et un exemplaire de ses conclusions. C'est sur les dernières parties de ces textes que nous avons pu, notes en main, apporter quelques modifications.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Me permettez-vous d'apporter une précision ?

M. Henri Ginoux. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Julien Schwartz, avec la permission de l'orateur.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Je confirme le propos de M. Bertrand Denis et je me permets de présenter une observation.

Les commissions d'enquête parlementaires, que je sache, travaillent sous le sceau du secret. Toutefois, l'Assemblée nationale a parfaitement le droit, comme elle en a usé pour la commission d'enquête parlementaire sur les pratiques des sociétés pétrolières, de demander la publication de leur rapport. Mais alors toutes les délibérations qui ne se trouvent pas dans le rapport restent toujours couvertes par le secret, en vertu de la loi.

Je me demande donc de quel droit M. Ginoux, à la tribune de l'Assemblée, se permet des révélations sur le travail de la commission.

S'il entend poursuivre dans cette voie, je me verrai contraint de faire certaines mises au point qui, certainement, le gêneront beaucoup. Tout cela est grotesque !

M. le président. Mes chers collègues, il me semble inutile de nous éterniser sur ce sujet. Nous discutons du budget de l'industrie et de la recherche.

Toutefois je confirme que les commissions d'enquête parlementaires sont liées par le secret. Les délibérations consignées dans leur rapport deviennent publiques si l'Assemblée décide la publication de ce dernier. Mais tout ce qui n'y figure pas doit rester secret.

Monsieur Ginoux, veuillez poursuivre.

M. Henri Ginoux. Monsieur le président, je vous remercie de cette précision.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir demander à M. Schwartz de retirer l'adjectif qu'il a employé.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Je n'ai jamais rien retiré de ma vie !

M. Henri Ginoux. Dans ce cas, je ne retire rien en ce qui concerne votre connivence avec certains milieux.

M. Georges Gosnet. De quels milieux s'agit-il ?

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Apportez des preuves !

M. Henri Ginoux. Le jour où devaient nous être remises sur place, comme le dit M. le président de la commission d'enquête, essentiellement les conclusions du rapport, le hasard a voulu que la machine à photocopier soit en panne et que la remise de ce document soit renvoyée à la séance suivante de la commission. Passons.

Ce qui est certain, c'est que les conditions dans lesquelles nous avons travaillé, si elles étaient réglementaires et légales, n'étaient ni démocratiques, ni logiques.

Je tiens à préciser que le rapport traduit le travail du rapporteur mais nullement celui des commissaires, dont je suis, qui ont toujours été présents.

A la dernière minute on nous a demandé d'adopter un plat cuisiné, ce que nous n'avons pu faire et qui nous a amenés à présenter les réserves suivantes :

Il n'est pas exact d'affirmer que la France serait seulement soumise à « une problématique américaine ». En fait, il s'agit plutôt d'un conflit d'intérêts nationaux, où s'interpénètrent les actions respectives des Etats-Unis, de l'Union soviétique et des Etats du Moyen-Orient.

La position des pays de l'Europe de l'Ouest ne fait que refléter sa vulnérabilité énergétique et son manque d'unité politique.

Par ailleurs, je retiens du rapport que nous a soumis M. Papon, rapporteur général de la commission des finances, au début de la discussion budgétaire, le passage suivant :

« Nous nous trouvons dans une situation imposée par les pays pétroliers au reste du monde, un peu analogue à celle qui fut dictée à l'Allemagne au lendemain de la première guerre mondiale.

« Les pays pétroliers se trouvent détenteurs d'une énorme créance sur les autres nations, créance dont l'apurement ne pourra être réalisé, s'il l'est jamais, avant plusieurs années par des flux de biens et de services en direction de ces pays. »

Ce qui amène de ma part, l'observation suivante : l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers sur l'économie des pays européens, notamment de la France, se trouve fortement sous-estimé dans le rapport. La gravité de la crise actuelle

dépasse largement le problème de l'inflation et concerne aussi bien les équilibres mondiaux de balance de paiements que les bouleversements à attendre dans les structures productives des économies occidentales.

Je n'insiste pas sur le rapport de la commission d'enquête, puisque cela semble gêner, me bornant à souligner qu'il a paru dans la presse le 7 novembre dernier — le lendemain du jour où l'Assemblée avait décidé, vers 18 heures, son impression et sa publication — alors qu'en tant que secrétaire de la commission d'enquête je n'ai été mis en possession de ce rapport que le samedi 9 novembre ; et c'est seulement hier, mercredi 13 novembre, que les tomes I et II nous ont été distribués.

J'ai pu alors jeter un coup d'œil sur ce que nous, membres de la commission d'enquête, sommes censés avoir approuvé ou désapprouvé.

Prenons, par exemple, l'audition de M. Ratier, auquel il a été fait allusion. Un de nos collègues, M. Partrat, lui avait posé la question suivante : « Vous vous plaignez du prix du fuel et du kérosène. Est-ce qu'à Moscou, il est moins élevé ? » ; je regrette, monsieur Schwartz, de n'avoir pas trouvé la réponse de M. Ratier dans le rapport.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Ce n'est pas le problème ! Le kérosène ne relève pas des sociétés pétrolières opérant en France.

M. le président. Evitez, je vous en prie, toute interpellation de collègue à collègue.

Je vous rappelle, monsieur Ginoux, que nous discutons des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche.

M. Henri Ginoux. Puisque M. Gosnat a traité du rapport de la commission d'enquête sur les activités des sociétés pétrolières en France, je continue dans la même voie.

Je trouve, aux pages 68, 75, 77, 88 et 94 du rapport des références à un ouvrage de M. Taki Rifai, fonctionnaire officiel du ministère libyen du pétrole, ancien polytechnicien et directeur — cela mérite tout de même d'être signalé — de la banque arabe d'investissement.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. C'est un excellent livre que vous auriez dû lire !

M. Henri Ginoux. Voici certains renseignements qui ne sont pas donnés dans votre rapport, quant aux prix.

Lorsque le pétrole sort à la tête du puits, le prix technique du baril se situe entre six et vingt-trois cents, mais le prix moyen est de dix cents. Dès qu'il est pris en compte par les pays producteurs, il est porté à 800 cents, c'est-à-dire huit dollars. Il est donc multiplié par 80. Un baril de pétrole brut valait environ deux dollars en septembre 1973 ; il vaut actuellement plus de 9,5 dollars.

Considérons le produit fini : une tonne valait 567 francs en septembre 1973 ; elle vaut actuellement plus de 900 francs. Sur les 340 francs de différence, 90 p. 100 sont le fait des pays producteurs.

Considérons enfin la fiscalité : 43 p. 100 du prix correspondaient à la fiscalité des pays producteurs, 35 p. 100 à celle de la France, il reste 22 p. 100.

A l'examen de ce rapport, on est évidemment un peu surpris des conclusions de certains qui, en 1965, siégeaient sur ces bancs, qui ont voté diverses dispositions et qui, aujourd'hui, critiquent toute la politique énergétique de la IV^e et de la V^e République. Cela les regarde seuls. Je ne le leur reprocherai pas car, personnellement, j'ai déjà émis de nombreuses réserves à cet égard.

Nous avons sûrement abandonné trop tôt la production de charbon ; nous n'avons pas suffisamment développé, pour des raisons politiques et financières, la filière nucléaire ; nous avons eu tort de ne pas contrôler les sources de ce pétrole à partir duquel a été orienté tout l'avenir énergétique du pays. Et aujourd'hui nous sommes devant un véritable Munich pétrolier.

Certains disent : « Il faut nationaliser les sociétés pétrolières ». Peut-être. Cela mérite analyse, après étude du rapport. Ce rapport, je l'ai dit à l'instant, j'ai commencé à le lire, mais il est impossible d'en tirer encore des conclusions : ne comporte-t-il pas, en effet, plus d'appréciations subjectives que de témoignages ?

Pour ma part, malgré tout, je reste persuadé qu'il faut donner à nos sociétés pétrolières les moyens d'assurer notre indépendance nationale. Il est dangereux de laisser s'instaurer un seul

prix, le prix de participation. Si nous voulons essayer de discuter des prix avec les pays producteurs, il faut les opposer les uns aux autres et laisser même sans l'acheter une partie du pétrole brut libre et du pétrole de participation.

Il faut maintenir, bien sûr, les provisions pour reconstitution de gisement. Elles représentent, dans le prix du pétrole, une part importante mais qu'il est nécessaire de maintenir pour ne pas rester sous la coupe des seuls producteurs actuels.

Il faut aussi diversifier nos sources d'énergie, rechercher de nouveaux périmètres en donnant une priorité au territoire national, à la mer d'Iroise, à la mer du Nord et, face aux capitalistes arabes et aux deux géants, l'U. R. S. S. et les Etats-Unis, nous rapprocher de nos partenaires européens pour rechercher les moyens d'une relative indépendance.

Telles sont, en attendant d'avoir analysé plus sérieusement et plus complètement ce rapport, les conclusions que je peux en tirer aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Depietri.

M. César Depietri. Mesdames, messieurs, notre pays compte plus de 500 000 chômeurs, parmi lesquels nombreux sont les jeunes, les femmes. Demain combien seront-ils ? Les experts de la Communauté économique européenne estiment que le nombre de chômeurs pourrait dépasser quatre millions en avril 1975 ; combien pour la France ?

Il ne se passe pas une semaine sans qu'un ministre ne déclare que son souci est l'emploi, mais le résultat est là : la crise, avec son cortège de misère, s'accroît. Les petites et moyennes entreprises, pour faire face aux difficultés créées par votre politique, licencient tout ou partie de leur personnel.

Le chômeur français sera le mieux payé du monde, dites-vous. Vous oubliez de préciser que ce sont les organisations syndicales qui ont arraché au patronat et au Gouvernement les indemnités de chômage et que le Gouvernement n'a pas encore pris les mesures financières pour appliquer les décisions. Or ce que veulent ces hommes et ces femmes sans emploi, c'est avant tout du travail.

Des emplois, depuis que votre régime est au pouvoir, vous n'avez cessé d'en supprimer. En voici quelques exemples pris dans une région des plus prospères non seulement par ses richesses naturelles, mais aussi par l'importance de son apport à l'économie nationale, la Lorraine.

En dix ans, plus de 16 000 emplois ont été supprimés dans les mines de fer de Lorraine qui tournaient 95 p. 100 de nos besoins en minerai. Des puits ont été fermés ; vous les avez concédés à des sociétés étrangères, belges et luxembourgeoises, qui aujourd'hui commencent à les exploiter, à Ottange par exemple.

Quant aux sociétés françaises qui les ont abandonnés, elles ont cherché des profits plus immédiats et plus importants en achetant des mines à l'étranger. De ce fait, pour cette matière première indispensable à notre sidérurgie, nous dépendons désormais de l'étranger.

Monsieur le ministre, pourriez-vous vous expliquer sur la tenue de la réunion des ministres de l'énergie des pays exportateurs et importateurs de minerai de fer, qui s'est déroulée à Genève la semaine dernière et qui a prévu une hausse des prix du minerai de fer de 150 p. 100 environ ? Cette réunion a été bien discrète. Que cache-t-elle ?

De 1966 à 1974, les patrons de la sidérurgie lorraine ont supprimé plus de 30 000 emplois, détruit des dizaines de hauts fourneaux, de laminaires, d'aciéries, de cokeries, et ce bien entendu avec votre accord. En Lorraine, Solac annonce une réduction de 1 600 emplois pour 1975, dont 600 au printemps prochain, et l'usine sidérurgique d'Homécourt est également menacée de fermeture totale.

Mais le Gouvernement a aidé, moyennant plusieurs centaines de milliards d'anciens francs, le financement des complexes sidérurgiques de Dunkerque et Fos, sans contrôle ni participation aux conseils d'administration des sociétés Wendel-Sidolor et Usinor, tandis que le baron de la sidérurgie allemande, M. Thiesen, y participe, lui, pour Fos.

Aujourd'hui vous poursuivez l'application du plan de restriction charbonnier en Lorraine. Le puits de Sainte-Fontaine, où l'on trouve un excellent charbon à coke, est fermé depuis 1971 après qu'on y eut investi 20 milliards d'anciens francs sans qu'aucune tonne de charbon ait été extraite. Maintenant, c'est le puits de Faulquemont, bien qu'il ait une réserve connue et exploitable de 150 millions de tonnes.

Même politique dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, où il est prévu la fermeture de puits d'ici 1980, ainsi qu'à Saint-Florent dans le Gard.

Alors, ne nous étonnons pas que rien ne soit fait pour mettre en valeur les gisements d'Aumance dans l'Allier et ceux du Jura et que, depuis près de dix ans, la France soit le seul pays à ne plus faire rechercher par ses services géologiques de nouveaux gisements de charbon.

Le Gouvernement fait croire qu'il va réviser le programme de production pour les dix ans à venir. Mais la commission prévue à l'article 11 et composée de représentants des houillères, de représentants des organisations syndicales et de représentants de votre ministère, où siège donc une majorité qui devrait vous être acquise, s'est, dans une résolution datée du 17 juillet 1974, montrée sceptique et a fait de sérieuses réserves en ce qui concerne tant la production qu'elle juge insuffisante que le délai de dix ans qui lui paraît trop court.

Cette commission estime, en effet, que le programme d'énergie nucléaire qui doit remplacer le charbon sera difficilement réalisable dans un tel délai. D'autre part, elle appelle votre attention sur la nécessité, pour que le niveau de production proposé soit atteint, d'un recrutement important de jeunes mineurs. Aussi pense-t-elle nécessaire de revaloriser le métier de mineur tant du point de vue matériel que du point de vue moral. Il semble donc qu'elle soit loin de partager vos vues.

Mais que proposez-vous aux candidats mineurs ? Un contrat limité à dix ans, qui ne permet pas aux jeunes de notre pays d'accomplir une carrière complète, et des salaires insuffisants eu égard aux dangers du métier. Alors étonnez-vous qu'ils refusent d'être mineurs !

Le Gouvernement a tout fait pour dévaloriser le métier de mineur, en licenciant des milliers de mineurs, en refusant de satisfaire à leurs revendications, en grignotant les avantages de leur statut. Vous récoltez, aujourd'hui, ce que vous avez semé, mais c'est le peuple qui paie !

Vous envisagez de faire venir de la main-d'œuvre étrangère dans les mines ; mais êtes-vous prêt à faire en sorte qu'ils soient accueillis convenablement ? Les conditions scandaleuses réservées aux travailleurs immigrés d'autres corporations permettent d'en douter.

En vérité, vous avez condamné le charbon français. M. Chirac déclarait à cette tribune, le 4 octobre dernier, que la France ne disposait que de très peu de réserves en charbon. Faut-il lui rappeler que les experts de l'O. N. U. évaluent les réserves françaises à 3,5 milliards de tonnes immédiatement exploitables ?

D'autre part, le Gouvernement pense s'approvisionner en charbon à coke aux U. S. A., puisque des négociations ont été engagées et ont peut-être déjà abouti pour l'achat de trois mines de charbon à coke.

En effet, il a été créé un groupe d'intérêt économique dénommé Hawley-Charbon-France, qui est composé des Charbonnages de France, d'Usinor, de Solmer et de la Société métallurgique de Normandie.

Ce groupement va acquérir 80 p. 100 des actions de la société américaine Hawley coal mining cooperation. Les 20 p. 100 restant pourraient même être acquis le 1^{er} janvier 1976.

Le prix de l'acquisition ? Trente-six millions de dollars, soit 18 milliards d'anciens francs, prix arrêté au 30 septembre 1974 et susceptible d'être révisé le 1^{er} janvier 1975. Voilà pourquoi votre budget ne prévoit rien pour une véritable relance charbonnière en France.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de développer le pourcentage d'acquisition par société ; mais le fait est que le Gouvernement est partie prenante avec les Charbonnages de France.

Non seulement le Gouvernement est dans le coup, mais il privatise notre approvisionnement en charbon au détriment de nos houillères nationalisées. D'autre part, il se rend complice d'exportations de devises et, par là, accentue le déficit de notre balance commerciale.

Ce n'est pas tout. M. Chirac déclarait samedi dernier, au conseil régional du Limousin : « L'avenir énergétique de la France doit se faire à partir des centrales nucléaires et la production d'uranium français doit tripler dans les années à venir. »

Quand on sait que le Gouvernement a abandonné la filière nucléaire française au profit de la filière américaine et que, d'autre part, la production d'uranium français n'est pas suffi-

sante pour alimenter le programme des centrales nucléaires prévues, on peut penser qu'il y a encore beaucoup d'années difficiles à passer. S'il en est ainsi, nous passerons de la dépendance du pétrole à celle du nucléaire.

Et l'intérêt national, où en est-il dans cette politique ? Vous imposez au pays des restrictions d'énergie pour le chauffage, dans les entreprises ; vous limitez la vitesse sur les routes ; vous refusez de satisfaire les revendications des salariés et des payans ; vous limitez les crédits accordés aux P. M. E. ; l'inflation se poursuit ; le coût de la vie augmente, les impôts aussi, le chômage également. Dans cette période de pénurie d'énergie due à votre politique, vous vous refusez à utiliser et à développer toutes les ressources énergétiques nationales, qui permettraient de faire face à cette pénurie et qui ont fait l'objet de mes interventions à cette tribune le 6 novembre 1973 et le 4 novembre 1974.

Le lundi 14 octobre 1974, les députés communistes ont tenu des conférences de presse dans tous les bassins charbonniers. Ils ont proposé des solutions immédiates et d'avenir pour une véritable relance de notre production charbonnière.

Pour l'immédiat, ils ont demandé : l'arrêt de toute fermeture de puits et la réouverture de puits jugés « non rentables » ; l'utilisation du charbon français dans les centrales thermiques disposant d'un équipement mixte, ce qui économiserait un équivalent en devises de 5 millions de tonnes de fuel.

Pour une véritable relance, ils ont préconisé la prospection et la recherche sur tout le territoire de gisements de charbon ; la mise en valeur des gisements d'Aumance et du Jura ; la revalorisation du métier de mineur.

Afin de vous remettre un mémorandum adopté lors de ces conférences de presse, une demande d'audience vous a été demandée. A ce jour, nous attendons toujours la réponse.

Incapable de résoudre les problèmes qui se posent, vous voulez faire payer aux travailleurs, aux couches sociales laborieuses, les frais de la crise qui se développe, pendant que les sociétés financières et industrielles doublent et triplent leurs profits, et que les sociétés pétrolières trafiquent, comme le démontre le rapport de la commission d'enquête parlementaire, enquête demandée par le secrétaire général du parti communiste français, Georges Marchais.

Mais ne vous y trompez pas, monsieur le ministre ! Ils sont de plus en plus nombreux ceux qui estiment votre politique antinationale et antisociale. Les mineurs de Faulquemont qui luttent pour donner du charbon aux Français ne sont pas seuls. Il y a la commission prévue à l'article 11, dont j'ai rappelé la composition. Il y a le conseil général de la Moselle qui, à l'unanimité, a voté le mardi 12 novembre une motion demandant l'augmentation de la production charbonnière en France, le maintien en activité du puits de Faulquemont, la réouverture du puits de Sainte-Fontaine, la revalorisation du métier de mineur.

Et puis, il y a les millions d'autres qui, lors des élections présidentielles, ont approuvé les options du Programme commun de gouvernement, dont l'application doit redonner au pays une relance économique et sociale dans l'intérêt national. Enfin, il y a les dizaines de milliers de ceux qui ont cru aux promesses du candidat Giscard d'Estaing et qui s'aperçoivent qu'ils ont été trompés.

Devant la poussée de l'opposition à votre politique décastrée, vous n'avez d'autre ressource que de faire de l'anticommunisme. Par cette offensive anticommuniste, le Gouvernement, les féodalités financières et industrielles, les sociétés pétrolières dont vous défendez les intérêts démontrent une fois de plus que le parti communiste est l'ennemi principal des sociétés qui pillent et ruinent le pays.

S'il est l'ennemi principal de ces féodalités, c'est qu'il mène une juste politique d'union du peuple, pour qu'enfin avec le Programme commun se réalise une politique de progrès social et d'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Morellon.

M. Jean Morellon. Monsieur le ministre, il est devenu banal aujourd'hui de dénoncer la crise de l'énergie. Vous-même l'avez fait à plusieurs reprises, et ce matin encore, avec plus de brillant et de compétence que je ne saurais en avoir. Je ne m'attarderai donc pas à faire une nouvelle analyse du problème, j'essayerai plutôt de proposer quelques remèdes.

Le remède le plus immédiat et théoriquement le plus efficace, sans danger pour le malade, est assurément une sorte de traitement homéopathe, autrement dit la recherche et la valorisation de nos propres ressources naturelles.

Les effets conjugués de la hausse de l'énergie importée, de l'incertitude et de l'insécurité de nos approvisionnements intérieurs, les progrès de notre recherche scientifique et technique doivent nous entraîner aujourd'hui à jeter des regards neufs sur de vieux problèmes. La nature elle-même nous incite au changement.

Vous voudrez bien m'excuser, monsieur le ministre, d'adopter une optique délibérément régionale ; mais, en l'occurrence, elle me paraît justifiée par le sujet lui-même.

En effet, dans le cadre du plan charbonnier, sur les cinquante millions de tonnes supplémentaires que les Charbonnages devront produire, selon vos déclarations, dans les dix ans à venir, trente millions de tonnes, soit 60 p. 100, seront extraits des bassins du Centre-Midi, dont font partie les Houillères d'Auvergne.

D'autre part, la région qui me tient à cœur est une des mieux placées pour apporter ce surcroît d'énergie souhaité par vous et dont la France a besoin, que ce soit par la voie de l'hydro-électricité ou celle de la géothermie.

En ce qui concerne le charbon, je me réjouis de la révision du plan charbonnier adoptée par le conseil des ministres le 25 septembre dernier.

Les raisons de cette satisfaction sont à la fois politiques, économiques, sociales et personnelles.

Politiques, parce que cette révision marque la volonté de principe du Gouvernement d'assurer l'indépendance nationale du pays ;

Economiques, parce qu'au-delà des économies de devises elle permettra de maintenir en vie, durant le temps nécessaire à la mise en place de solutions de remplacement satisfaisantes, des exploitations indispensables à des régions en difficulté ;

Sociales, parce qu'elle vient récompenser une catégorie — celle des mineurs — d'une abnégation et d'un amour du travail exceptionnels ;

Personnelles enfin, parce qu'elle répond à un vœu émis depuis longtemps à la fois par notre ancien collègue M. Michel Duval et par moi-même à cette tribune.

Cependant, au-delà de la satisfaction de principe, je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur plusieurs difficultés d'application de ce plan et vous faire part de quelques inquiétudes.

Il y a toujours un serrement de cœur, malgré d'évidentes nécessités économiques, à voir des exploitations voisines où travaillent des hommes d'un même pays connaître des fortunes différentes.

C'est pourquoi l'impossible doit être tenté pour s'assurer que les fermetures, si elles doivent être envisagées, sont véritablement inévitables. En effet, au-delà des problèmes économiques et de rentabilité, les considérations humaines et sociales doivent avoir la première place. A ce sujet, je me demande si votre volonté actuelle de décentralisation, qui se traduit par une plus grande autonomie donnée aux Charbonnages, ne risque pas de privilégier les impératifs de rentabilité et de compétitivité auxquels vous avez fait allusion ce matin.

Pour une entreprise, même nationale, les problèmes de gestion ont une importance primordiale. Le Gouvernement me paraît mieux placé pour prendre en considération l'ensemble des conséquences que ne manque pas d'entraîner l'arrêt d'une exploitation.

De même, il paraît indispensable, pour faire leur juste place aux facteurs humains, d'organiser une concertation préalable entre les parties intéressées, y compris les élus, avant toute fermeture définitive. Une telle procédure permettrait sûrement, par exemple, de considérer le problème de l'exploitation du bassin de Brassac avec un risque minimum d'erreur. A cet égard, je suis, pour ma part, persuadé que les réserves de ce bassin lui laissent des espérances de vie jusqu'en 1983.

En toute hypothèse, on doit considérer les faits avec courage et réalisme. Même si l'on ne se résigne pas à ne plus espérer et s'il convient de s'assurer avant toute fermeture définitive qu'il n'y a vraiment plus de réserves, l'histoire de la mine est riche de sueur et de larmes, mais aussi de dignité qu'il faut lui conserver jusqu'au bout. C'est pourquoi il importe de réserver un maximum d'attention aux bassins dont, malgré la conjoncture, l'exploitation ne serait que faiblement prolongée. La fermeture d'un puits de mine est dramatique si elle n'a pas été précédée d'une reconversion complète. Dans le cas contraire, elle cesse d'être ressentie comme une fatalité.

Cette idée ne m'est pas personnelle. Je la partage avec quelqu'un que vous connaissez bien et qui n'ignore rien de la question. Ce personnage, s'exprimant au nom de l'association pour le déve-

loppement industriel des régions minières d'Auvergne qu'il présidait et — je le précise, car c'est nécessaire si je me réfère à certains propos d'un membre de l'opposition — en dehors d'une échéance électorale, déclarait, en effet : « Toute fermeture d'exploitation avant que soit assurée une complète reconversion serait irréaliste. »

Je vous demande, monsieur le ministre, bien que nous ne soyons pas à la veille d'une échéance électorale, de garder constamment présente à l'esprit cette phrase de celui qui est aujourd'hui notre Président à tous.

L'A. D. I. R. M. A., dont le conseil d'administration se réunira la semaine prochaine et à laquelle je transmettrai vos réponses, ne demande qu'à collaborer avec vous dans ce sens.

A cet effet, permettez-moi de vous faire quelques suggestions : il faudrait que, dans les conditions d'octroi de la prime de conversion, soient pris en compte non seulement les emplois occupés par d'anciens mineurs mais aussi ceux qui sont occupés par leurs familles et, d'une manière générale, tout emploi nouveau créé en pays minier.

Prenez garde également de ne pas considérer les hommes comme des pions. Ne croyez pas que des mineurs d'Auvergne acceptent facilement de se déplacer à soixante kilomètres tous les jours sur des routes auvergnates, comme cela est prévu, pour aller travailler dans un gisement voisin paré aujourd'hui de toutes les vertus mais qui pendant longtemps est resté négligé. Vous avez compris que je veux parler du gisement de Saint-Eloy-Nord, appelé aussi l'Aumance.

Essayez d'abord d'utiliser ce personnel très qualifié sur place à Saint-Eloy même, en maintenant à un niveau d'activité raisonnable, à défaut de la mine, les installations coûteuses de traitement du charbon. Pourquoi aller chercher en région parisienne des installations toutes prêtes sur place ? Pourquoi ne pas concevoir l'ensemble de Saint-Eloy comme un vaste complexe englobant dans son périmètre des opérations complémentaires, le tout permettant de produire sur place de l'énergie électrique ?

Si, dans certains cas, vous ne pouvez faire autrement que fermer la mine, invitez au moins les houillères à remettre le site en état. En effet, la technique du foudroyage a parfois détruit sol et sous-sol, provoquant l'effondrement de quartiers entiers. Or, les houillères semblent même hésiter à assurer l'entretien correct des cités minières. Où en est, à cet égard, le projet de fonds d'action locale réservé aux cités minières ?

Enfin, la voirie, dont l'entretien devait être pris en charge par l'Etat à 100 p. 100, attend toujours les crédits proportionnels à ses besoins.

Le ralentissement de l'activité d'une mine est suffisamment triste pour que l'on n'y ajoute pas, pour des années, le spectacle désolant qui suit les cataclysmes. Les problèmes posés aux bassins qui, selon les prévisions actuelles, auraient la chance de voir s'ouvrir devant eux des perspectives d'exploitation quinquennale, voire décennale, ne sont pas moins grands ; je dirai même que souvent ils s'ajoutent.

Pour ceux qui restent, la joie de pouvoir conserver ce métier dur qu'ils aiment, dans le pays où souvent ils sont nés, est déjà une grande satisfaction qui rejette l'angoisse dans l'avenir. Mais cela ne suffit pas. Il faut leur conserver un pouvoir d'achat suffisant et leur en garantir l'accroissement substantiel car, depuis la période de la reconstruction, depuis ce moment où ils ont été considérés presque comme les sauveurs du pays, leur situation relative s'est quelque peu dégradée.

Leurs retraites également doivent être revalorisées et alignées sur les taux les plus élevés, compte tenu de l'altération souvent prématurée de leur santé.

Cette poursuite de la production va, d'autre part, entraîner une embauche nouvelle et je vous demande instamment que les instructions la concernant soient données immédiatement et à l'échelon de chaque bassin. Mais pour que la mine soit attirante pour les jeunes alors même qu'ils savent qu'ils ne pourront y faire toute leur carrière, il faut que les conditions de travail, de protection sociale, de rémunération, de reclassement qui leur sont offertes soient comparables à celles que garantit le statut du mineur.

M. René Caille. Très bien !

M. Jean Morellon. Enfin, au niveau de la politique générale concernant l'application du plan charbonnier, je voudrais que vous m'enleviez une inquiétude.

Il ne faudrait pas que la prolongation de certaines mines, donc la reprise des investissements, se traduise par une diminution des crédits de conversion comme cela semble être le cas à Messeix.

L'existence de quelques établissements industriels importants à proximité de chaque bassin houiller pourrait dans l'avenir faciliter la formation professionnelle et une conversion qui ne manqueront pas de redevenir d'actualité dans huit ans, ou même avant si, en raison de circonstances nouvelles, le prix du charbon cessait de nouveau et durablement d'être concurrentiel et si donc de nouveau le plan charbonnier devait être révisé.

Un autre secteur dont les perspectives de développement devraient être reconsidérées à la lumière des événements actuels est assurément celui de l'hydro-électricité. Où est le temps où s'esquissait la course entre l'électricité d'origine thermique et les possibilités nouvelles de la « houille verte » ? En son temps, avant l'essor prodigieux du pétrole, celle-ci était apparue pour la France comme la seule source d'énergie véritablement sûre à long terme. Et puis, peu à peu, son poids relatif a fléchi, des projets déjà avancés ont été abandonnés.

Parallèlement au plan charbonnier, le Gouvernement devait mettre en place, en liaison avec E. D. F., un nouveau plan de construction de barrages. Je pense en particulier — mais il y a sûrement d'autres exemples en France — à ces projets, déjà très avancés vers les années 1954-1955, d'aménagement de la vallée du Chavanon, à la limite du Puy-de-Dôme et de la Corrèze, en amont de la retenue de Bort-les-Orgues ou encore d'autres rivières corréziennes comme la Diège.

Enfin, un vaste champ de recherches s'ouvre devant nous : la prospection des richesses de notre sous-sol et en particulier la mise en valeur de ses possibilités géothermiques.

Nous avons déjà, dans l'exploitation de cette énergie nouvelle, un retard important sur certains pays étrangers.

Vous le savez, monsieur le ministre, certaines zones françaises possèdent un gradient géothermique très élevé. Parmi celles-ci, l'Auvergne, notamment dans la Limagne d'Allier, se place au tout premier rang des possibilités immédiatement utilisables, en attendant la définition de modes d'exploitation des roches sèches, lui ouvrant des perspectives plus grandes encore, notamment dans les monts du Cantal ou la chaîne des Puys.

Je vous serais donc reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir favoriser le développement d'expériences pilotes dans notre région. Vous y trouverez un appui local déterminé. En tant que président du conseil régional, je suis décidé à plaider en faveur d'une participation de l'établissement public régional au financement d'études destinées à inventorier très précisément les possibilités de la région.

Je sais, d'autre part, que la ville de Clermont-Ferrand a mis sur pied un programme expérimental de chauffage urbain par la géothermie. Ces deux opérations devraient pouvoir être aidées dès 1975.

Telles sont, dans un temps limité, les remarques et les suggestions que je voulais faire, monsieur le ministre, concernant le développement de nos ressources énergétiques nationales. Je sais que je rencontre ainsi votre détermination, même si mon propos a pu vous paraître critique ou inquiet.

J'ai estimé cependant que sur un sujet aussi délicat, notamment en ce qui concerne le problème des houillères, et dans une conjoncture aussi difficile, il était plus conforme à l'amitié que je vous porte et plus utile aussi à tous ces travailleurs de la mine que je connais bien, de ne rien vous cacher du fond de ma pensée. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis de longues années, le groupe des socialistes et des radicaux de gauche dénonce l'insuffisance de la décentralisation industrielle et le manque à peu près total de planification effective.

Pourtant, tout le monde, C. N. P. F. compris, s'accorde à reconnaître que l'Etat ne saurait se désintéresser de l'évolution des activités de production.

Certes, les plans successifs prévoyaient des interventions sélectives en faveur de secteurs jugés prioritaires, en raison de leur manque d'adaptation à la concurrence internationale ou de leur importance pour l'indépendance du pays.

La mise sur pied des régions a pu laisser croire aussi que l'Etat allait se préoccuper de mieux répartir l'implantation des usines nouvelles afin de lutter contre le chômage et l'exode en augmentant harmonieusement le potentiel économique de chacune de ces régions.

Rien de sérieux n'a été réalisé dans ce sens et les créations d'usines se sont effectuées de façon anarchique, sous l'influence de la seule recherche du profit capitaliste ou d'interventions de gens bien en cour.

Cette incohérence, parfois très coûteuse pour l'Etat, s'est traduite par l'accentuation des inégalités existantes et la prolifération des faillites et du chômage, dans les secteurs déjà en difficulté.

J'ai l'honneur de représenter le département de l'Hérault et plus précisément la ville de Béziers et sa région.

Déjà fortement handicapé par la longue crise viticole et la fermeture, pour le moins maladroite, des mines de charbon des hauts cantons, survenu après celles des usines Fougat, l'arrondissement de Béziers vient de voir surgir de nouvelles difficultés avec la faillite de l'entreprise Astre, question que vous connaissez bien.

Cette entreprise s'effondre à la suite d'une mauvaise gestion.

Résultat ? 1 400 ouvriers sont mis en chômage. De nombreux sous-traitants, victimes à la fois de cette faillite et de l'encaissement aveugle du crédit, risquent de fermer leurs portes en licenciant 1 600 travailleurs de plus.

C'est là que votre « libéralisme », qui n'est souvent que du « laisser-faire, laisser-aller », est mis gravement en défaut et démontre son impéritie, sur le plan au moins de l'intérêt général.

Des questions se posent.

Y a-t-il eu ou non contrôle de la gestion de cette affaire, qui laisserait un passif de plusieurs milliards ?

Pourquoi les sous-traitants ne peuvent-ils pas bénéficier de prêts exceptionnels à faible taux d'intérêt pour les aider à passer un cap difficile dont ils ne sont pas responsables ?

Pourquoi l'Etat n'est-il pas en mesure de faciliter la création d'une entreprise nouvelle, de l'importance — au moins — de l'entreprise défaillante, ce qui réglerait à la fois les problèmes de l'emploi et de tous les chantiers en cours ?

A l'heure actuelle, les cantons de Bédarieux et de Saint-Gervais-sur-Mare, ainsi que les deux anciens cantons de Béziers, sont classés en zone A, ce qui les fait bénéficier ainsi d'une prime de développement régional accordée aux éventuelles créations ou extensions d'industries jusqu'en décembre 1975.

Pourquoi cette aide n'est-elle pas attribuée à l'ensemble de l'arrondissement de Béziers-Saint-Pons, comme le demande, avec les élus, la chambre de commerce et d'industrie de Béziers ?

Dernière question enfin, sans doute la plus importante : les organisations syndicales et le C. N. P. F. ont signé, le lundi 14 octobre, un important accord qui prévoit le maintien de 90 p. 100 des anciennes ressources pendant un an, lorsqu'il y a licenciement économique, c'est-à-dire perte d'un emploi à la suite de la suppression d'un poste de travail.

A partir de quelle date s'appliquera cet accord ? Ne pensez-vous pas que le Gouvernement devrait en faire aussi bénéficier tous les travailleurs dont les entreprises n'ont pas pu résister aux mesures draconiennes qu'il a prises en matière de politique industrielle et de crédit, bien avant le 14 octobre, date de la signature de l'accord ?

Ce ne serait que justice.

Monsieur le ministre, j'espère que je serai entendu, et que vos réponses apporteront des solutions aux divers problèmes dont je vous ai fait part. Il serait inadmissible que les victimes de votre politique soient laissées à leur triste sort, qu'elles ne méritent pas. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Hamelin.

M. Xavier Hamelin. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre exposé de ce matin. Vous y avez tracé les objectifs et les priorités d'une politique industrielle réorientée et redéployée et d'une politique de la recherche adaptée aux différents scénarios qui peuvent nous être imposés dans l'époque délicate que nous traversons.

Je puis d'ores et déjà vous assurer de mon soutien dans le vote du budget que vous nous proposez, quelles que soient les insuffisances ponctuelles qui vous sont imposées par les événements et que vous êtes certainement le premier à regretter.

Mon court propos se limitera à quelques réflexions et questions au sujet de la politique énergétique, plus particulièrement dans deux domaines précis, celui du nucléaire de la deuxième génération et celui de l'hydraulique.

Vous avez fait pour demain, monsieur le ministre, le choix du nucléaire parce qu'il permet, assurément, dans le laps de temps le plus court, la rentabilité la plus grande. J'y souscris, tout en regrettant un peu que l'on n'ait pas mis sur un pied d'égalité le développement nucléaire et le développement de la recherche pétrolière sous-marine en zone française car si, par bonheur, les forages en mer d'Iroise étaient annonceurs de réserves importantes de gaz ou de brut semblables en nature à celles de la mer du Nord, il faudrait donner une égalité de priorité aux investissements pétroliers pour arriver d'ici à 1980 ou 1982, c'est-à-dire à la même époque que la mise en production du programme nucléaire d'aujourd'hui, à une exploitation de grande envergure.

Vous y avez fait allusion en disant que des résultats de ces recherches dépendraient l'infléchissement ou le développement du programme nucléaire. J'en conclus que vous accordez vous-même à cette perspective une importance capitale.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir au domaine purement nucléaire, c'est au développement de notre programme de recherche et de développement des réacteurs à neutrons rapides, plus couramment appelés surrégénérateurs, que je voudrais m'arrêter.

Notre technique est reconnue comme étant très avancée et j'ai encore en mémoire les propos tenus à Detroit par M. Chauncey Starr, président de l'institut de recherches sur l'énergie électrique aux Etats-Unis qui, présidant une commission dans laquelle un ingénieur du commissariat à l'énergie atomique faisait, au nom de ses collègues, une communication sur la recherche nucléaire, disait, traduit littéralement : « La chose la plus encourageante que j'ai entendue a été le rapport sur le fonctionnement du modèle réacteur Phénix de 250 mégawatts et la suggestion qu'un plus grand modèle industriel de 1 250 mégawatts serait peut-être en activité au début des années 1980 ».

Nous avons donc sans aucun doute, dans ce domaine, une avance mondiale : un peu plus que la Grande-Bretagne, cinq ans sur l'Allemagne, huit ans sur les Etats-Unis.

Le projet de réalisation de « Superphénix » est prévu, en collaboration avec les Italiens et les Allemands, dès que la période d'un an de fonctionnement de « Phénix » sera écoulée et si ce réacteur a donné des résultats satisfaisants.

Or, « Phénix » a divergé en décembre 1973 ; dans quelques semaines, la période d'essais sera achevée et, selon les renseignements que j'ai pu recueillir, tout s'est bien passé.

Nous arrivons donc au moment où, terrains achetés, procédures administratives terminées, la décision de principe de l'engagement global de financement doit être prise.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous apportiez quelques éclaircissements sur vos projets, d'autant que le plan de financement d'E.D.F. pour 1975 n'a pas encore été, à ma connaissance, définitivement arrêté par le Gouvernement, alors qu'ont déjà été établis les documents budgétaires.

A mon avis un retard, même d'un an, pourrait avoir des conséquences très graves sur ce programme d'avenir et nous faire perdre l'avance acquise par nos techniques.

Ne devons-nous pas tenir compte du fait que le prix de l'uranium, en raison de sa raréfaction, est susceptible d'évoluer dans l'avenir et que, par conséquent, les données économiques peuvent changer du tout au tout, de la même façon que le prix du pétrole les a modifiées en quelques mois ?

Par ailleurs, nous devons être conscients que des sociétés américaines sont intéressées par les licences que nous pourrions leur céder et dont la vente pourrait ultérieurement nous ouvrir de nouveaux marchés mondiaux à l'exportation.

Je sais bien que nous ne sommes pas seuls en cause dans la décision de lancement du programme « Superphénix », mais au cas où certains de nos partenaires connaîtraient des difficultés conjoncturelles, je vous demande de rechercher des solutions relais telles que celles qu'offrent les pays producteurs de pétrole, et dont les investissements de l'Iran dans une usine américaine d'enrichissement d'uranium sont une illustration.

Nous nous sommes déjà trouvés dans une situation similaire à propos d'Eurodif. Je souhaite que, pour les surrégénérateurs, vous manifestiez le même esprit de décision, sans attendre la fin des hésitations de nos partenaires.

Nous savons, monsieur le ministre, que le choix nucléaire ou les possibilités pétrolières *off-shore* exigent, dans un cas comme dans l'autre, une période de cinq à six ans entre la décision de lancement et la période d'exploitation.

Nous allons donc nous trouver, pendant quelques années, dans une situation délicate où, malgré les économies envisagées, il faudra tenir compte de besoins croissants d'énergie imposés par le développement prévu de 4 p. 100 par an de notre croissance. Par conséquent, toute production d'énergie nationale provenant d'autres sources aura une importance capitale.

Il en est une qui, à mes yeux, devrait retenir l'attention, c'est le domaine hydraulique. Les meilleurs sites sont certainement exploités, mais il en est d'autres que nous ne devons pas négliger. Outre quelques sites alpins, je vous parlerai plus particulièrement de ceux du Rhône.

Je crois savoir que l'aménagement de la chute de Vaugris est décidé ; l'équipement du Rhône entre Lyon et la mer sera alors achevé. On peut envisager l'aménagement hydro-électrique du Haut-Rhône, qui prévoit, selon le plan de la Compagnie nationale du Rhône, cinq chutes échelonnées entre Seyssel et l'agglomération lyonnaise, permettant d'assurer une production annuelle de 1 750 millions de kilowattheures.

Leur mise en chantier décidée aujourd'hui assurerait cette production entre l'automne 1978 et l'automne 1979, c'est-à-dire à une époque où le programme nucléaire d'E.D.F. ne sera pas encore entré dans sa phase d'exploitation.

Je sais que le coût des investissements nécessaires est supérieur à celui d'une centrale nucléaire, mais il est d'autres avantages qu'il ne faut pas négliger. Il y a d'abord une possibilité de relais d'énergie dans une période de creux de vague, et ensuite un coût d'exploitation constant, alors qu'au prix du combustible nucléaire peuvent s'attacher de nombreuses incertitudes. C'est de surcroît une source d'énergie plus noble car largement modulable en fonction des variations de la consommation entre le jour et la nuit et entre jours ouvrables et fins de semaine.

Enfin, le financement pourrait bénéficier de l'intérêt qu'y portent nos amis suisses.

Cet aménagement présente également d'autres avantages annexes : l'amélioration de la défense contre les inondations, la stabilisation des nappes phréatiques et les possibilités de développement agricole par l'irrigation, la stabilisation du lac du Bourget et surtout la desserte navigable de la zone industrielle des Loyettes dans la plaine de l'Ain, qui représente un objectif de grande importance pour l'économie régionale et l'industrialisation de ce site.

Je sais, monsieur le ministre, que l'aspect le plus difficile de votre mission est celui du choix.

Je serais heureux de connaître votre sentiment sur les choix ponctuels que vous proposez et qui traduisent ma volonté de m'associer à l'effort que votre ministère et le Gouvernement ont entrepris pour équilibrer la balance des paiements, pour assurer notre totale indépendance et répondre au défi énergétique de notre temps. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Baillot.

M. Louis Baillot. L'examen de ce budget révèle une fois de plus, monsieur le ministre, que loin de s'améliorer, la situation de la recherche scientifique française continue de se dégrader. Tous les rapporteurs ont été conduits à le mentionner avec plus ou moins de force, tant il est vrai que les faits sont criants.

Vous présentez comme une sorte de victoire le fait que la progression des autorisations de programme est passée en un an de 8,6 p. 100 à 10,3 p. 100. En réalité, malgré cette augmentation bien faible, la situation de la recherche continue de se détériorer par suite de l'augmentation des prix.

Comme le souligne le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges : « Si l'on calcule la valeur du budget non pas en francs courants mais en francs constants depuis le début du VI^e Plan, on observe une stagnation alarmante.

« Depuis 1967, la part de la dépense nationale brute de recherche-développement, qui était loin d'atteindre 3 p. 100 — proportion souhaitée par les économistes — n'a cessé de décliner.

« Dès 1969, elle tombait au-dessous de 2 p. 100 et à partir du VI^e Plan, elle passait à 1,83 p. 100 en 1971, 1,78 p. 100 en 1972, 1,68 p. 100 en 1973. Bien que pour 1974, les valeurs n'aient pas été encore calculées officiellement, on peut s'attendre à une nouvelle régression ; d'après les informations de la commission de la production et des échanges, elles seraient de l'ordre de 1,50 p. 100. »

Le rappel de ces dates et de ces chiffres permet de situer dans quel contexte politico-économique est intervenue cette dégradation continue de la recherche scientifique française : c'est au moment où des efforts considérables ont été réalisés par le pouvoir pour aider à la concentration industrielle, à la formation de sociétés multinationales à base française.

Tous les moyens ont été bons pour accumuler les milliards réclamés par ces gigantesques sociétés financières et industrielles.

Dans un document rendu public il y a quelques mois, le conseil national du patronat français ne se plaignait-il pas de l'aide insuffisante de l'Etat pour accroître le poids des sociétés multinationales dans la vie économique française ? Et pourtant...

Avec le budget de la recherche pour 1975, comme avec celui de l'éducation qui est, lui, en régression en valeur absolue, on assiste au pillage des fonds publics au profit des intérêts privés et tout cela au nom de la liberté en général, et de celle de l'entreprise en particulier, comme ose l'affirmer le ministre de l'intérieur.

Au fond, vous poursuivez, monsieur le ministre, une politique antiscientifique. Les déclarations officielles, les pétitions de principe que vous multipliez n'y peuvent rien. Il existe un divorce flagrant entre ce que vous proclamez et la réalité des faits.

Dans une interview accordée à un quotidien du matin au mois d'août dernier, vous avez précisé les intentions du Gouvernement dans le domaine de la recherche scientifique.

Le journaliste qui vous a interrogé a écrit en tête de votre interview : « M. Michel d'Ornano trace avec prudence les grands axes de ce que pourrait devenir une politique de la recherche. Il n'annonce pas l'abandon d'Ariane, la fin du centre national d'études spatiales, l'éclatement du C. E. A. Mais à lire entre les lignes, on a l'impression que leur remise en cause, sinon leur abandon n'est pas impossible ».

Ce journaliste ne trahit pas du tout votre pensée, monsieur le ministre, et l'examen du présent budget le confirme. La remise en cause est réelle et l'abandon inéluctable si nous ne mettons pas un terme à votre politique.

D'ailleurs, dans votre interview, vous déclariez nettement : « J'estime que les grands organismes comme le C. E. A. et le C. N. E. S. devraient d'ici à quelques années avoir passé le relais aux utilisateurs et à l'industrie pour une importante partie des projets actuels. Il s'ensuit que nous devons accélérer notre réflexion avec leurs concours sur leur activité future et si besoin est sur leur réorganisation et leur réorientation. En matière de grands programmes, le changement est inscrit dans la nature même de ces activités ».

Votre réponse va dans le même sens que la déclaration faite par le responsable actuel du C. E. A. annonçant sa transformation en « holding scientifico-financier ».

Sans doute, quand vous répondrez aux intervenants, tout à l'heure, vous m'opposerez, pour tenter de contredire ce que je viens d'expliquer, que cette année les crédits du C. E. A. sont en augmentation. C'est vrai. Mais vous ne pouvez pas faire autrement.

La faillite de votre politique énergétique qui fait dépendre de l'étranger notre approvisionnement en énergie dans la proportion de 75 p. 100 — d'autres orateurs l'ont souligné à cette tribune — vous a contraint à prendre des mesures exceptionnelles.

La priorité donnée au nucléaire ne pouvait pas ne pas se traduire dans l'immédiat par une aide accrue au C. E. A. Et aujourd'hui, comme toujours — c'est une politique — vous faites de nécessité vertu.

Mais à terme, la réorganisation, la réorientation du C. E. A. sont inscrits dans votre politique avec la volonté, vous le dites vous-même, de passer aux utilisateurs et à l'industrie une partie importante de leurs projets actuels.

Ainsi les sociétés multinationales à base étrangère Westinghouse et General Electric, qui sont majoritaires dans les sociétés d'équipement atomique françaises, pourront tirer de gigantesques profits de la réalisation du programme d'énergie nucléaire et aussi s'enrichir du démantèlement du C. E. A.

En fait, le pouvoir a décidé d'ajouter aux intérêts monopolistes pétroliers étrangers, déjà largement représentés en France, les intérêts capitalistes nucléaires multinationaux. Au cartel du pétrole s'ajouterait une sorte de nouveau cartel, celui du nucléaire, avec toutes les conséquences graves que cela pourrait entraîner pour l'économie et l'indépendance de notre pays.

A propos du commissariat à l'énergie atomique, je voudrais vous poser une question précise, monsieur le ministre.

Parmi les abandons d'activité du commissariat à l'énergie atomique figurerait la participation de notre pays aux recherches sur la chambre à bulle *Mirabelle*, installée à Serpoukhov, en Union soviétique.

Cet abandon priverait notre pays de possibilités de travaux de haute qualité scientifique entrepris par une importante équipe de chercheurs français dans le domaine de l'étude de particules élémentaires et de la constitution de la matière.

Il porterait aussi un coup à la coopération scientifique entre la France et l'U. R. S. S.

L'Assemblée, j'en suis certain, serait heureuse de connaître votre réponse.

Pour tenter de justifier l'abandon des grands programmes, vous opposez à ceux-ci une autre recherche qui aurait pour objectif l'amélioration de la qualité de la vie.

Les conditions de santé, de nourriture, de logement, de transport, de travail, devraient bénéficier de moyens de recherche accrus.

En fait, vous voulez déshabiller Pierre pour habiller Paul. Dans le cadre d'un budget qui se réduit comme une peau de chagrin, vous sacrifiez certaines recherches au profit d'autres que nous jugeons d'ailleurs absolument indispensables.

Intervenant l'an dernier dans la discussion de ce même budget, Roland Leroy réclamait un effort accru en faveur de recherches directement liées aux conditions de vie et de travail des Français. Mais pas au détriment des autres programmes ! Car, dans le même temps, il rappelait que le parti communiste français considère comme un objectif à atteindre rapidement, c'est-à-dire en quelques années, celui qui consisterait à consacrer 3 p. 100 du produit national brut à la recherche, alors que nous en sommes actuellement à peine à la moitié.

Aiors, que valent exactement vos intentions de développer les recherches liées à l'amélioration de la qualité de la vie ? Ici encore, il existe un divorce flagrant entre vos déclarations et ce que vous faites réellement.

Je ne prendrai qu'un seul exemple : celui de l'institut Pasteur qui, bien que ne relevant pas directement de votre ministère, illustre très bien ce divorce.

La situation de cet institut de renommée mondiale, qui joue un rôle important dans la recherche fondamentale biologique et médicale et qui, par ses productions, contribue à la lutte contre la maladie et les épidémies, est catastrophique.

La situation financière de l'institut Pasteur — fondation et production — se traduit par une aggravation du déficit qui pourrait conduire à la cessation de paiements en 1975.

De nombreux laboratoires sont vétustes et inadaptés aux exigences de la recherche actuelle.

Pour remédier à cet état de choses, et faute d'aide du Gouvernement, la direction de l'institut Pasteur projette de vendre les terrains du XV^e arrondissement, d'une superficie de 5,6 hectares.

Quelle belle affaire en perspective pour les spéculateurs immobiliers, surtout dans ce quartier de Paris ! Quelle belle affaire aussi pour les trusts pharmaceutiques qui se partageraient les dépouilles de l'institut Pasteur !

Il n'est pas possible de laisser faire une telle chose. L'institut Pasteur doit non seulement vivre, mais il doit encore avoir les moyens de se développer.

La vente des terrains ne garantirait pas son avenir. Elle permettrait tout juste de surmonter passagèrement ses difficultés de trésorerie.

De quel mal souffre l'institut Pasteur ?

Il souffre d'abord du pillage systématique organisé par l'industrie pharmaceutique. Les recherches qu'il réalise sont accaparées par les grands trusts pharmaceutiques qui, eux, consacrent trois fois et demie plus d'argent à la publicité et à l'emballage qu'à la recherche.

Il souffre ensuite de la carence de l'Etat qui refuse de lui accorder un soutien financier indispensable pour mener à bien ses travaux de recherches fondamentale et appliquée.

Comme l'écrit le professeur Jacob, prix Nobel de médecine et professeur à l'institut Pasteur, dans un article paru dans un journal du soir la semaine dernière sous le titre « La Recherche en perte de vue » : « Quelques centaines de millions de francs par an suffiraient à redresser une situation compromise. Cent millions de francs, cela représente 1 p. 100 du chiffre d'affaires et moins de 10 p. 100 de la publicité faite par l'industrie pharmaceutique. »

Il est bien évident que ces sommes pourraient être facilement trouvées si le Gouvernement voulait bien permettre à l'institut Pasteur de jouer son rôle de véritable service public.

Non seulement la recherche fondamentale et appliquée, l'enseignement, les expertises donnent à l'institut Pasteur ce caractère de service public, mais aussi la fabrication de produits pharmaceutiques, puisque les bénéfices réalisés par leur vente servent à financer intégralement les autres secteurs d'activité.

L'exemple de l'institut Pasteur illustre toute votre politique. En sacrifiant la recherche au profit des intérêts capitalistes, vous mettez en cause l'avenir industriel et économique de notre pays. Vous portez atteinte à son indépendance nationale.

Il faut à la France une autre politique de la recherche scientifique.

Certains ont proposé la constitution d'un ministère de la science. Sans doute y a-t-il dans cette proposition l'idée de réhabiliter la science au moment où celle-ci est attaquée de tous côtés par ceux qui tentent de faire croire que la crise actuelle aurait pour cause les progrès scientifiques et techniques, alors qu'il s'agit, selon nous, d'une crise profonde, structurelle, de la société capitaliste.

Mais que vaudrait la création d'un tel ministère s'il n'avait pas les moyens d'une véritable politique de la recherche scientifique française ?

L'essentiel est de donner à la recherche les crédits dont elle a un urgent besoin.

Comme le précise le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, l'absence de crédits suffisants a eu des conséquences très graves concernant le personnel.

En quatre ans, les effectifs n'ont augmenté que de 2 000 postes alors qu'ils auraient dû augmenter de 16 000 pour les cinq années du VI^e Plan. Ce retard est catastrophique, il est loin d'améliorer la position de la France par rapport aux pays étrangers.

Du point de vue des investissements, la situation est la même. Les laboratoires, les bibliothèques manquent et surtout les instruments ; les équipements scientifiques de plus en plus sophistiqués, et donc chers, font cruellement défaut, mettant en cause dans certains secteurs tout le travail de recherche et par conséquent l'apport de notre pays au développement de la science.

Ce matin un conseil interministériel s'est réuni à l'Élysée pour examiner la situation de la C. I. I. Trois solutions auraient été examinées, qui, toutes trois, selon nous, sont contraires à l'intérêt national. Il y a là confirmation de ce que nous avons toujours dit.

En effet, la C. I. I. a été détournée de l'objectif qui aurait dû être le sien : réaliser les ordinateurs dont l'économie française a besoin. Mise au service des sociétés multinationales, sa disparition est à l'ordre du jour. C'est dans la logique de la liquidation de Bull, puisque, sur le fond, la politique en la matière n'a pas été modifiée.

Nous aimerions savoir laquelle des trois solutions a été envisagée, ou peut-être même retenue : l'abandon pur et simple, comme on le dit, avec les conséquences graves qu'il entraînerait pour l'emploi ; l'accord avec des firmes américaines et plus spécialement Honeywell ; ou la poursuite de la coopération européenne, c'est-à-dire en fait la mise sous la coupe de Philips ou de Siemens. Nous aimerions obtenir une réponse aujourd'hui.

En conclusion, une nouvelle politique de la science est possible et nécessaire. Ses grandes lignes ont été développées dans le programme commun de la gauche.

Avec cette nouvelle politique, la recherche scientifique aurait la place qui lui revient : celle d'un grand secteur de l'activité nationale. La politique de la science ainsi définie serait l'affaire de toute la nation. Ses options principales et les moyens néces-

saires à leur réalisation seraient démocratiquement discutées et élaborées, les travailleurs scientifiques étant étroitement associés à cette élaboration à tous les niveaux.

Cette nouvelle politique de la science bannirait toute conception étroitement utilitariste de la recherche et de l'enseignement. La recherche fondamentale est un besoin impérieux même si, dans l'immédiat, les retombées de l'activité scientifique sont difficilement discernables ou prévisibles.

Notre pays, qui possède une solide tradition scientifique et qui a versé au fonds commun de la science mondiale des apports inestimables, doit pouvoir continuer de tenir sa place. Les propositions que nous présentons vont dans ce sens.

C'est parce que votre politique scientifique tourne le dos à ce qu'elle devrait être, c'est parce qu'elle porte atteinte à l'intérêt national et à l'intérêt des chercheurs scientifiques et de tous les travailleurs, que nous voterons contre le budget que vous nous proposez. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Fillioud.

M. Georges Fillioud. Regrettant d'avoir à vous le dire, mais estimant devoir le faire, il me semble, monsieur le ministre, que vous avez esquivé un aspect important du débat en éludant une question essentielle.

J'espère que vous corrigerez cette impression lorsque vous prendrez la parole à l'issue de ce débat et que vous répondrez ainsi à notre attente.

Dans votre déclaration liminaire, vous n'avez fait que reprendre ce que vous aviez déjà dit à propos de votre politique électronucléaire.

Il s'agit pourtant là d'un choix déterminant, sans doute le plus grave de notre temps. Comment pouvez-vous, dès lors, considérer qu'il vous appartient de le prendre seul, au niveau du Gouvernement, sans en saisir le Parlement ?

Vous avez en effet indiqué tout à l'heure que l'Assemblée serait informée le moment venu. Mais ne croyez-vous pas que ce moment est déjà venu, si même il n'est pas déjà passé ?

Vous ne comptez tout de même pas revenir devant nous, dans quelques mois, pour nous mettre au courant de ce que vous avez décidé, de ce qui a été fait, de ce qui est engagé, de ce qui commence à se construire, alors que tous vos choix seront irréversibles !

Ce serait, il est vrai, assez dans la fâcheuse manière d'agir du Gouvernement que de placer les élus devant le fait accompli, et souvent mal accompli.

Le sujet est trop grave, l'affaire est trop sérieuse !

Notre avenir économique, notre capacité de production, notre compétitivité, notre indépendance sont en cause, et pour longtemps.

Mais il y a plus encore ! C'est, en réalité, le sort de l'homme qui s'engage puisqu'il s'agit de risquer, dans cette affaire, le capital non renouvelable des richesses naturelles et les biens les plus précieux de l'humanité : le cadre de vie, les équilibres écologiques, la santé, la sécurité, la vie même.

C'est donc le choix d'un destin qui est à faire.

S'il est un domaine où la réflexion collective s'impose et où s'engage la responsabilité solidaire de toute une génération, c'est bien celui-là.

Déjà, le pouvoir solitaire a conduit, précisément en matière d'énergie, à un certain nombre d'erreurs.

Nous payons aujourd'hui — cela a été souligné à cette tribune depuis le début du débat — les fautes commises dans les années 60 : la réduction trop brutale de la production charbonnière ; le choix hâtif, puis l'abandon, de la filière uranium naturel-graphite-gaz ; l'arrêt presque complet, et pour plusieurs années, du développement de l'industrie nucléaire ; enfin, la politique du « tout pétrole », irréflective, imposée dans une large mesure par les grandes compagnies et qui nous a mis dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

Tout cela nous incline à penser que les mêmes qui ont déjà, il y a quelques années, commis ces erreurs, ne sont pas à l'abri de nouveaux faux pas.

Le conseil des assemblées, la délibération du Parlement devraient par conséquent être des impératifs catégoriques, face à des décisions de cette nature et de cette portée.

Or, monsieur le ministre, vous continuez de refuser le débat. Vous nous avez dit tout à l'heure que les conseils régionaux seraient saisis. Mais il est facile d'imaginer qu'ils ne seront consultés que sur la détermination des sites des implantations nucléaires : vingt kilomètres plus au Nord ou trente plus à l'Ouest...

Nous direz-vous avant la fin de ce débat ce que vous ferez si une assemblée régionale refuse l'implantation, sur son territoire, d'une unité nucléaire ? Vous engagez-vous, dans ce cas, à vous incliner devant la décision d'une assemblée régionale responsable, ou bien passerez-vous outre ?

Quant au Parlement, vous ne pouvez pas vous borner à « l'informer le moment venu »... c'est-à-dire après coup, quand déjà les choses auront suffisamment avancé.

Pourtant, c'est ce que vous proposez.

Il serait plus raisonnable, monsieur le ministre, que vous fixiez dès maintenant la date du débat que vous avez annoncé et qui devrait avoir lieu avant la fin de la présente session, car interviendrait-il même au début de la session de printemps que, déjà, toute une série d'opérations auraient été mises en route. Pour la réussite même de la politique que vous poursuivez, cessez d'agir dans le secret, voire dans la clar destinée.

C'est un simple comité interministériel, semble-t-il, qui a établi un programme aussi important que celui qui consiste à ajouter aux six centrales à eau pressurisée et aux deux centrales à eau bouillante déjà commandées seize autres centrales, à réaliser au rythme de six chaque année, pour aboutir, en 1985, à une production de 50 000 megawatts nucléaires, le tout pour un coût de 13 milliards de francs par an.

La vallée du Rhône, région que je représente, transformée en vallée de l'atome ! Trois usines sur le cours supérieur du Rhône, en amont de Lyon, et six en aval, nous dit-on, entre Lyon et Arles.

Quatre réacteurs dans le Tricastin, uniquement pour alimenter l'usine Eurodif de séparation isotopique.

Il faut que vous vous expliquiez sur ce point devant le Parlement.

Répondez aux questions qui vous ont été tant de fois posées et que posait, il y a quelques jours encore, mon ami Louis Darinot à votre collègue M. Jarrot, lors de la discussion du budget de l'environnement.

Vous nous avez parlé tout à l'heure d'études approfondies et complètes. Publiez-les ! Vous avez évoqué les activités du service central de sûreté des installations nucléaires. Publiez donc les rapports de cet organisme !

Répondez à nos questions !

Qui, jusqu'à présent, a été consulté ? Comment sont intervenus vos choix ? Comment ont été déterminés les sites ? Quelles précautions ont été prises ? Quelles garanties pouvez-vous offrir ? Quelles normes avez-vous fixées ? Quels sont les résultats des études entreprises ? Quelles sont les conclusions des enquêtes qui ont été menées par E. D. F., notamment en ce qui concerne le réchauffement de l'eau et, en particulier, de celle du Rhône dont un expert a dit : en raison du débit du fleuve, de la taille des centrales, de leur nombre et des courtes distances qui les séparent, il ne faut plus espérer que l'eau puisse se refroidir totalement entre deux sites successifs.

Quelle température atteindra l'eau dans la vallée moyenne et inférieure du Rhône ?

M. Emmanuel Hamel. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fillioud ?

M. Georges Fillioud. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Hamel, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Emmanuel Hamel. Mon cher collègue, je comprends tout à fait que, en votre qualité de député du Rhône...

M. Georges Fillioud. De la vallée du Rhône !

M. Emmanuel Hamel. ... vous portiez un grand intérêt au problème des centrales nucléaires comme à beaucoup d'autres, d'ailleurs.

Mais ne craignez-vous pas que le ton que vous employez pour poser vos questions et l'espèce d'inquiétude, presque déterminée, qui les sous-tend ne nuisent gravement au développement économique de la région Rhône-Alpes ?

Je suis persuadé que M. le ministre de l'industrie vous répondra que des études d'une grande précision sont menées pour mettre au point les techniques permettant de dominer parfaitement et avec une totale sécurité l'énergie nucléaire.

En vous exprimant en toute bonne foi comme vous le faites, ne risquez-vous pas de développer la crainte psychologique qui se répand, dans toute notre région, à l'égard des centrales nucléaires et qui pourrait aboutir à freiner notre développement industriel régional et national ?

Nous savons très bien que nous ne pourrions faire face au défi de la crise de l'énergie qu'en développant les centrales nucléaires.

Je ne vous citerai qu'un seul exemple. Vous évoquez le problème du réchauffement des eaux du Rhône. Leur température pourrait, paraît-il, atteindre trente degrés, mais seulement si les eaux des centrales que vous évoquez n'étaient pas utilisées avant d'être rejetées au Rhône.

Or, actuellement, des études sont en cours à Grenoble pour permettre d'utiliser, sans aucun danger, l'eau chaude provenant des centrales avant qu'elle ne soit rejetée, froide, au fleuve. Il serait possible, par exemple, de développer, sur des milliers d'hectares, des cultures maraichères ou de serre en utilisant l'eau chaude qui, ainsi, se refroidirait.

Il faut effectivement poser des questions et demander à M. le ministre de nous apporter les assurances que nous sommes en droit d'exiger de lui. Mais il importe de ne pas répandre une peur panique, comparable à celle de l'an mille, à propos du développement des centrales nucléaires.

Evitons, dans notre souci légitime de sécurité, de nous mettre en contradiction avec le devoir, que nous devons tous assumer, de faire de notre pays un grand pays industriel moderne, répondant avec succès au défi de la crise de l'énergie. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Georges Fillioud. M. le ministre vous aura sans doute entendu comme, je l'espère, il m'a entendu.

Il suffit qu'il réponde aux questions que j'ai posées, parmi beaucoup d'autres, pour qu'en effet, sachant de quoi il s'agit, nous soyons rassurés.

Certes, il est possible d'apporter des réponses sur le plan de la technique. Beaucoup d'autres questions se posent, en matière de sécurité par exemple.

Le Gouvernement doit nous faire part des raisons techniques et technologiques qui l'ont conduit à opérer certains choix.

On dit que les centrales sont, en l'état actuel, absolument fiables. Je veux bien ! L'opinion sait tout de même que, récemment, la commission de sécurité américaine a arrêté vingt-et-une centrales sur les cinquante qui sont en fonctionnement, parce que, dans le dispositif de refroidissement de trois d'entre elles, on avait décelé des fissures qui provoquaient des fuites d'eau radioactive.

J'imagine que le Gouvernement, les organismes compétents — E. D. F. par exemple — ont pris le maximum de précautions à cet égard. Mais qu'on nous dise ce qu'il en est !

L'inquiétude que je manifeste est alimentée par le refus des pouvoirs publics de s'expliquer sur ces points. Les enquêtes d'utilité publique qui ont été menées par E. D. F. sont totalement inconnues de tous.

Or, si M. le ministre vient, dans quelques mois, nous dire : « Voilà le programme arrêté », et si les premiers coups de pioche sont donnés, si les bulldozers sont en action, il sera trop tard.

On prétend aussi qu'il n'y a rien à craindre des effluents radioactifs. Mais tous les techniciens savent bien qu'une unité de production laisse échapper un certain nombre de micro-fuites. Les doses ne sont pas dangereuses, nous dit-on ! Mais quelles sont-elles ? Quelles sont les normes qui ont été fixées ?

Les Américains, qui ont dans ce domaine une expérience plus riche et plus prolongée que la nôtre, ont rendu plus stricte leur réglementation concernant le choix des implantations.

Il faut donc s'expliquer.

Je ne cède pas du tout à la panique. Mais j'affirme que, dans une affaire de cette gravité et de cette importance, le silence du Gouvernement et des pouvoirs publics n'est plus possible. Les orientations mêmes de la politique nucléaire de la France doivent être étudiées et débattues au grand jour.

Pour vous, aujourd'hui, monsieur le ministre, l'énergie nucléaire est-elle une énergie d'appoint, de remplacement ? Ou bien la destinez-vous au rôle de source principale d'énergie ?

Après les erreurs commises avec le « tout pétrole », n'êtes-vous pas en train de prendre le même risque avec le « tout nucléaire-tout électrique », nouvelle politique de mono-énergie qui conduira notamment à négliger la recherche d'autres sources d'énergie moins polluantes et moins dangereuses, comme la géothermie ou l'énergie solaire ?

Vous faites aussi, me semble-t-il — il faut vous en expliquer — un pari risqué en choisissant un seul type de centrale au lieu de diversifier les modèles de réacteurs ; d'autant qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une technologie importée.

Et vous paraissez prendre un risque analogue — mais peut-être nous apporterez-vous des réponses sur ce point — pour l'approvisionnement en matières fissibles, en vous mettant dans un état de trop grande dépendance à l'égard de deux fournisseurs africains.

Sur tous ces points, il y a des réponses à apporter. Vous devez nous donner les vôtres ; et vite !

Votre « fuite en avant » a quelque raison de nous inquiéter. Elle inquiète tout le monde. Alors, expliquez-vous ! Faites inscrire à l'ordre du jour, avant la fin de la session, le débat que vous nous avez promis. Vous le devez au Parlement et à l'opinion publique française, qui, dans cette affaire, est légitimement inquiète. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. Mes chers collègues, trois orateurs sont encore inscrits dans la discussion, et je précise que nous avons pris exactement un retard d'une heure et quart.

La parole est à M. Pierre Cornet.

M. Pierre Cornet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'évoquerais les effets de la création du complexe nucléaire Eurodif dans le Tricastin, c'est-à-dire dans le Sud de la région Rhône-Alpes, par conséquent dans la circonscription que je représente.

Cet ensemble doit se composer, d'une part, de l'usine d'enrichissement d'uranium construite par Eurodif, société regroupant à la fois la France, l'Italie, l'Espagne et la Belgique et, d'autre part, d'un groupe de quatre centrales nucléaires édifiées par E. D. F. d'une puissance unitaire de 920 000 kilowatts.

L'usine d'uranium devrait commencer à produire en 1979 et les centrales nucléaires devraient être couplées au réseau, les deux premières la même année, les deux suivantes en 1980.

L'entreprise est d'envergure puisque les investissements envisagés s'élèvent au moins à 12 milliards de francs — valeur 1974 — dont 3,8 milliards de francs hors taxes, selon le rapport de notre collègue M. Schloesing, pour les seules centrales nucléaires.

Cette réalisation européenne va au-delà d'un « Fos atomique ». Il est de mon devoir de parlementaire d'approuver pleinement l'effort exceptionnel entrepris par la nation pour réduire sa dépendance énergétique. Il est aussi de mon devoir d'appeler l'attention du Gouvernement sur certaines conséquences qui, si l'on y prend pas garde, risqueraient de bouleverser l'économie de toute une région.

De grands travaux d'équipement ont déjà été réalisés dans les départements concernés. Sur leur territoire ont été notamment construits le barrage de Donzère-Mondragon et l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte. La preuve a été faite que les objectifs militaires n'excluent nullement les applications civiles.

Je sais bien, monsieur le ministre, que, pour le chantier lui-même, le comité interministériel du 30 juillet 1974 a pris d'importantes mesures comportant, notamment, l'amélioration

du réseau routier local, la construction de 300 logements H. L. M. et de maisons mobiles pour loger les travailleurs du chantier, l'équipement d'un quai de débarquement sur le Rhône.

J'espère que ces mesures seront de nature à éviter les difficultés que la région de Fos-Marseille a connues pendant l'édification des diverses installations aujourd'hui en fonctionnement. Mais il est permis de se demander ce qui se passera pendant la durée des travaux et après leur achèvement.

Dans un premier temps, nous allons assister à une embauche importante de travailleurs dont le nombre devrait passer de 2 300, au début de 1975, à 6 000 à la fin de 1977, année à partir de laquelle, si les délais actuellement envisagés sont tenus, le nombre des emplois devrait progressivement se réduire.

Une partie de la main-d'œuvre destinée aux travaux de terrassement et de génie civil pourra être embauchée sur place. Elle devra certainement être complétée par l'apport de travailleurs immigrés.

Par ailleurs, des techniciens et des travailleurs hautement qualifiés viendront de toutes les régions de France pour procéder au montage d'installations complexes.

A la différence de ce que nous avons déploré antérieurement, l'appel à la main-d'œuvre locale ne devrait pas rompre l'équilibre économique de la région. On peut redouter que des surenchères à l'embauche ne conduisent à leur perte les petites et moyennes entreprises qui se heurtent déjà à tant d'obstacles, contribuant ainsi à diminuer le nombre d'emplois dans le secteur des industries traditionnelles.

L'agriculture risque également de subir des contrecoups fâcheux. Les exploitants peuvent être tentés, comme par le passé, d'abandonner leurs activités rurales pour occuper provisoirement des emplois mieux rémunérés.

Je suis déjà alerté par les responsables des collectivités locales. Ils vont être obligés de faire face aux besoins sociaux qui vont naître, pendant les cinq ou six années à venir, d'une concentration de main-d'œuvre importante, brutale et provisoire.

Il faudra construire des écoles, des C. E. S., un ou plusieurs hôpitaux et d'autres équipements collectifs. Il faudra aussi couvrir les frais de fonctionnement de ces établissements. Tout cela contribuera, nécessairement, à alourdir les dépenses de nos communes, qui ne tireront, au départ, que peu de ressources du nouveau chantier. Certes, l'Etat apportera son concours sous forme de subventions ; à ce propos, je souhaite connaître le montant de ces subventions et savoir s'il évoluera avec les coûts de construction.

Certains, dont je ne suis pas, voudraient troubler les populations, au nom de la défense de l'environnement et de la lutte contre la pollution. L'action des services spécialisés du C. E. A. de Pierrelatte répond à l'avance à ces préoccupations, et les habitants le savent bien.

Mais quel bénéfice nos populations tireront-elles de ces installations lorsque celles-ci auront été mises en activité ? L'avantage sera très faible sur le plan de l'emploi. En effet, 1 250 personnes travailleront dans le complexe du Tricastin : 1 000 dans l'usine Eurodif et 250 dans la centrale d'E. D. F. Mais ces techniciens, ces ouvriers viendront, dans leur immense majorité, de l'usine de Pierrelatte, dont les effectifs doivent continuer à décroître. Nous sommes néanmoins satisfaits de constater que les formules prévues éviteront des licenciements parmi les personnels actuellement employés au C. E. A.

Il faut donc voir plus loin et ne pas considérer que la simple organisation du chantier. Il faut dès maintenant dresser un plan d'accompagnement.

Ce plan devrait comporter, d'abord, un volet industriel. Il faut encourager, par l'octroi de primes et de prêts à taux bonifiés, l'implantation de petites et moyennes entreprises spécialisées dans la sous-traitance, et cela dans des secteurs tels que la chaudronnerie, la construction mécanique, les équipements de mesures, l'électronique.

Ces petites et moyennes entreprises pourront bénéficier, dès le départ, des retombées, industrielles celles-là, de la construction du complexe et seront par la suite assurées d'avoir un carnet de commandes bien garni pendant de longues années puisque le programme de construction de centrales nucléaires par E. D. F. s'étend bien au-delà de 1980.

Dans le souci du respect des équilibres sociaux, il faut aussi prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'existence des exploitations agricoles familiales. A cet égard, le F. O. R. M. A.

pourrait, comme il le fait ailleurs en général, encourager les productions traditionnelles et favoriser la création des industries agro-alimentaires qui manquent dans ce secteur.

Il est donc nécessaire que le Gouvernement veille à ce que toutes les administrations concernées — éducation, équipement, intérieur, santé publique, etc. — fassent diligence pour accorder à nos collectivités locales les concours financiers dont celles-ci ont immédiatement besoin pour assurer l'extension des équipements collectifs.

Il faut également veiller à ce que les installations qui seront édifiées d'ici à 1980 ne mutilent pas les sites qui font le charme de notre région. Il est temps de bannir les logements-tours, les lotissements sauvages; il est temps de mettre au point un schéma d'urbanisme approprié et de veiller à son respect pour ne pas nuire au développement des activités touristiques.

Enfin, il est opportun d'associer constamment à la mise en œuvre de ces réalisations les parlementaires et les élus locaux intéressés, et, bien entendu, je pense aussi aux mesures de sécurité qui devront être prises.

A ces conditions, monsieur le ministre, l'édification du complexe du Tricastin sera bénéfique à toute une région. Je suis persuadé que vous ne décevrez pas les espérances que nous mettons en vous. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Savary.

M. Alain Savary. Mesdames, messieurs, mon intervention portera sur l'informatique et plus particulièrement sur la Compagnie internationale pour l'informatique.

Il faut rappeler qu'en 1972 la part dans les ventes mondiales d'ordinateurs, pays de l'Est à part, a été pour les constructeurs américains de 80 p. 100, dont près de 55 p. 100 pour I. B. M., et de 5,7 p. 100 pour les firmes européennes, dont deux tiers pour I. C. L. et 1,7 p. 100 pour Siemens.

La domination d'I. B. M. est due à l'ampleur du marché américain, à l'importance des dépenses de recherches, à l'importance encore plus grande des dépenses commerciales et à la soumission de la technologie et des innovations à la politique commerciale.

Mais il faut préciser, de surcroît, que la politique d'I. B. M. reste très subordonnée aux préoccupations stratégiques américaines. Toute usine importante à l'étranger a son équivalent sur le territoire américain. Certains composants essentiels ne sont fabriqués qu'aux Etats-Unis. Aucune usine étrangère n'a la maîtrise complète d'un produit, ce qui rendrait inefficace toute nationalisation.

Face à cette domination qui tend au monopole, la France a entamé tardivement le plan calcul dont la C. I. I. a été le principal instrument. Quels en sont les résultats? Je crois qu'on peut dire qu'ils sont bons sur les plans technique et industriel, mais encore aléatoires sur le plan commercial.

En effet, certaines difficultés sont inhérentes à la nature même de l'industrie de l'informatique: il faut des années pour percer. Mais elles sont dues aussi aux incertitudes de la politique du Gouvernement français.

On est passé d'une politique exclusivement nationale, le premier plan calcul, à une politique européenne, le deuxième plan.

En outre, l'autonomie et les divergences d'intérêt des actionnaires de la C. I. I. rendent impossible une politique cohérente. D'une part, la C. G. E. est tournée vers les Etats-Unis; ses liens avec General Electric, notamment dans le secteur nucléaire, sont connus. D'autre part, Thomson est favorable à Unidata et à la constitution d'un groupe unique. La C. G. E. est intéressée par les applications dans le secteur des télécommunications et par les ordinateurs de la C. I. I.; or Siemens, autre partenaire d'Unidata, se trouve très engagé dans le domaine des télécommunications.

Ainsi donc, on est en droit de souligner les divergences entre les actionnaires de la C. I. I. et de reconnaître que les industriels privés ont fait un placement, en ont retiré des retombées appréciables et donnent aujourd'hui l'impression de ne plus vouloir suivre.

Ces divergences, l'absence d'autorité de l'Etat, l'insuffisance de l'effort financier consenti rendraient inévitable, faute de redressement, le contrôle d'Unidata par Siemens. L'incertitude actuelle du Gouvernement accroît ces problèmes. Quelle est, en effet, sa politique?

Il y a six mois, la C. I. I. a soumis au Gouvernement un projet de plan directeur pour les années à venir. Aucune réponse n'est encore intervenue, et le conseil interministériel du 7 novembre n'a abouti à aucun résultat positif. Il semble que se soit tenu ce matin un conseil interministériel sur ce sujet; nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous nous donniez des renseignements précis à cet égard.

Mais la convention Etat-C. I. I. expire fin 1975, et son financement n'est assuré que jusqu'au 31 décembre 1974. A six semaines de cette échéance, aucune décision n'est prise sur l'orientation de la C. I. I. ni sur les moyens financiers qui permettront d'agir. Ni objectif, ni ressources; c'est une véritable vacance du pouvoir!

Est-il besoin de souligner les effets de ces hésitations sur le moral des travailleurs, attachés à leur réussite technique et soucieux de défendre leur emploi?

Est-il besoin de souligner les effets de ces hésitations sur les clients éventuels, sollicités par une dure concurrence?

Est-il besoin de souligner les effets de ces hésitations sur les partenaires de la C. I. I. dans Unidata, qui risquent d'être attirés vers d'autres associations, ainsi que sur les gouvernements néerlandais et allemand, ce dernier ayant, semble-t-il, pris l'engagement d'augmenter son soutien à Siemens, donc à Unidata? Pour combien de temps cet engagement est-il valable?

Quelles sont vos intentions monsieur le ministre?

Nous excluons la liquidation de la C. I. I. et d'Unidata, tellement elle serait contraire à l'intérêt national et européen, bien qu'on en ait parlé. On laisse aussi entendre qu'un regroupement interviendrait avec une société à majorité américaine, notamment avec Honeywell-Bull.

A ce propos, je ne crois pas inutile de rappeler une analyse concernant le sort des sociétés européennes à domination américaine: « Le rapport des dépenses de recherche et développement vis-à-vis du chiffre d'affaires, qui représente assez bien le degré d'autonomie technique d'une firme et sa stratégie de développement, se situe en effet entre 11 et 15 p. 100 pour les firmes américaines et entre 4 et 6 p. 100 seulement pour leurs filiales européennes, ce qui indique bien que les retombées en ce domaine irriguent surtout les laboratoires et les firmes américaines. »

Cette solution de regroupement avec Honeywell-Bull nous paraît techniquement très difficile et serait de surcroît très onéreuse, outre les dangers que j'ai dénoncés.

En ce qui concerne Unidata, on parle d'intégration ou de fusion, deux formules qui, à nos yeux, comportent également des risques très sérieux et ne s'imposent en aucune manière.

Nous aimerions, monsieur le ministre, obtenir sur ces questions des réponses de votre part.

A nos yeux, l'avenir de l'informatique française et européenne implique un effort bien plus considérable des gouvernements. Faut-il rappeler que le Japon a réussi à constituer la deuxième industrie informatique mondiale et qu'il a équipé à 55 p. 100 son territoire d'ordinateurs japonais?

En ce qui concerne la C. I. I., il convient de modifier les structures de cette société, qui a reçu en marché d'études près de 1 200 millions de francs sans que le contrôle de l'Etat soit assuré parallèlement à cet effort, et de permettre un engagement direct de l'Etat dans la recherche et l'industrialisation de l'informatique.

Je ne vous demanderai pas, monsieur le ministre, de reprendre intégralement à votre compte le programme commun de l'union de la gauche qui a prévu la nationalisation de Thomson-Brandt et de la Compagnie générale d'électricité. Mais il nous paraît d'intérêt national que les participations de ces deux sociétés dans la C. I. I. soient nationalisées à bref délai, afin que l'Etat puisse jouer un rôle essentiel de nature à assurer l'avenir de l'informatique et l'indépendance française et européenne.

Telles sont, monsieur le ministre, nos appréhensions et nos demandes. Nous constatons que le budget que vous nous présentez ne prévoit que 300 millions de francs en autorisations

de programme pour l'ensemble du plan calcul, ce qui ne permettra pas de faire face aux besoins de la C. I. I. Des crédits plus importants sont nécessaires.

En conclusion, rien en ce domaine — comme en d'autres — ne doit être réglé sans que les salariés, les travailleurs, soient consultés et associés aux décisions. Ma remarque vaut aussi bien pour la C. I. I. que pour le C. N. E. S.

Vous savez que les travailleurs du C. N. E. S. sont en grève à Toulouse et occupent le centre. Vous connaissez aussi les inquiétudes des travailleurs de l'Entreprise minière et chimique et de l'A. P. C.

Certains ont le sentiment qu'il sera possible de placer les travailleurs devant le fait accompli. Ceux-ci ne sont pas prêts à l'accepter. Il est donc de l'intérêt général que vous précisiez vos intentions et qu'une discussion s'engage sur ce sujet.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous répondiez sur ces problèmes de méthode et sur le fond des questions que j'ai évoquées à propos de l'informatique et de la C. I. I. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Huguet, dernier orateur inscrit dans la discussion.

M. Roland Huguet. Mesdames, messieurs, la production française de fonte brute a atteint 20 306 000 tonnes en 1973, ce qui représente un accroissement de 6,8 p. 100 par rapport à celle de 1972.

Quant à la production d'acier, elle s'est élevée à 25 264 000 tonnes, soit une variation positive de 5 p. 100 par rapport à 1972.

Mais, dans le même temps, la production mondiale d'acier brut s'est élevée de 11 p. 100 et, sauf pour le Danemark et les Pays-Bas, les autres pays de la C. E. C. A. connaissent une progression supérieure à la nôtre.

Selon la chambre syndicale de la sidérurgie française, notre progression eût été meilleure sans les mouvements de grève et les incidents de fabrication. Il n'est pas précisé la proportion due aux uns et aux autres, mais il est certain que, pour éviter les premiers, le mieux est encore de dresser une oreille attentive aux revendications des travailleurs et de leur donner satisfaction avant d'y être forcé. Je me permettrai dans quelques instants de vous soumettre quelques-unes de ces revendications.

Auparavant, je souligne que les exportations françaises d'acier en 1973 ont stagné et que les importations ont augmenté de 6 p. 100. Le déficit du commerce extérieur d'acier s'est aggravé en tonnage comme en valeur. Il est vrai que la balance est restée positive avec les pays de la zone franc.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner quelques indications pour cette année 1974 sur les productions de fonte et d'acier, les exportations et importations de ces produits, ainsi que sur les prix pratiqués ?

En effet, en 1973, les prix français, malgré leur évolution en hausse, étaient restés inférieurs aux prix de tous les autres pays de la Communauté, prix de la Grande-Bretagne mis à part, encore que le coût des usines de la Communauté ait augmenté dans une proportion plus faible que les coûts internationaux.

Cette situation devrait nous placer en position favorable pour l'exportation, or il semble que ce ne soit pas le cas.

La sidérurgie est un secteur qui peut se révéler particulièrement intéressant, tant sur le plan des exportations que je viens d'évoquer que sur celui de l'emploi dont je vais parler.

En effet, les effectifs globaux des personnels exerçant des activités exclusivement sidérurgiques ont augmenté de 7 531 unités en 1973 par rapport à 1972, soit une progression de 5,2 p. 100.

J'appelle votre attention sur le fait que les augmentations d'effectifs concernent uniquement les ouvriers professionnels, les E. T. A. M. — employés, techniciens, agents de maîtrise — et les cadres. En revanche, il y a diminution du nombre des manœuvres et des O. S.

Cette tendance n'est d'ailleurs pas mauvaise en soi. Encore faut-il que notre enseignement technique puisse y faire face. Il convient donc de le développer dans cette voie. Cette question doit intéresser le ministre de l'industrie, bien qu'il ne soit pas chargé de l'éducation.

Pour obtenir un bon enseignement technique, il faut avoir un corps de professeurs qualifiés, non surchargés et convenablement traités. Or il apparaît que les professeurs techniques adjoints des lycées techniques et, parmi eux, singulièrement les P. T. A. des disciplines industrielles — c'est pourquoi j'évoque leur cas dans la discussion des crédits de ce budget — sont actuellement lésés.

Leur service hebdomadaire de trente-deux heures est largement supérieur à celui des professeurs des autres disciplines pour des tâches approximativement identiques. Pour expliquer ces différences, une série de textes et circulaires créent la confusion la plus totale.

Enfin, les mesures transitoires d'accès dans le corps des professeurs certifiés des actuels professeurs techniques adjoints en fonctions sont très restrictives, alors que le corps des P. T. A. est mis en extinction. Il serait bon, monsieur le ministre, que vous demandiez à votre collègue de l'éducation de régler ce problème, sa répercussion étant certaine dans le secteur qui vous préoccupe directement.

Revenons à la sidérurgie, secteur intéressant disais-je, pour constater que, dans le financement des investissements de la sidérurgie française, les prêts sur fonds publics — en provenance du F. D. E. S. — ne représentaient plus que 9 p. 100 des moyens de financement de 1971 à fin 1973. Or, le financement public a représenté jusqu'à 29 p. 100, de 1946 à fin 1952 il est vrai, mais aussi 26 p. 100 de 1966 à fin 1970.

Qu'en est-il actuellement ? Quelles sont les prévisions résultant de ce budget ? Quels sont les investissements prévus à court et à moyen terme ?

L'acier se fait avec des hommes. En 1953, il fallait 29 heures 35 de travail pour produire une tonne d'acier ; en 1963, il fallait 20 heures 13 ; en 1973, 11 heures 5 suffisent.

Certes, félicitons nos techniciens de leurs nouvelles méthodes de production, mais considérons aussi que le personnel en a subi la contrepartie, positive si le temps de travail de chacun a pu être légèrement réduit, négative si la tension et les cadences ont augmenté.

Effectivement, le taux de fréquence des accidents du travail — nombre d'accidents survenus par centaines de milliers d'heures de travail — croît et passe de 7 en 1972 à 7,35 en 1973.

Que peut faire le Gouvernement ? Je pourrais vous réciter, monsieur le ministre, un catalogue de revendications justifiées, que vous connaissez d'ailleurs ; je ne vous en signalerai qu'une. Encore me répondez-vous peut-être que la décision dépend de votre collègue de l'économie et des finances, mais je compte sur votre aide.

Les travailleurs postés, c'est-à-dire ceux qui exercent dans les services dit « feux continus » se trouvent dans l'obligation de travailler notamment la nuit ou en continu de 6 heures à 14 heures ou de 14 heures à 22 heures en règle générale. Leur vie familiale est perturbée, de même que leur vie sociale et leurs loisirs.

En contrepartie, ils bénéficient d'une majoration de salaire qui compense ces astreintes, majoration qui est de 11 p. 100, par exemple, pour une usine que je connais bien.

Mais cette rétribution supplémentaire sert essentiellement à payer les repas que prend en plus le travailleur de nuit, à payer l'électricité et le chauffage à son domicile en dehors des heures habituelles, très tôt le matin ou très tard le soir, à payer encore certains travaux d'aménagement — pose de cloisons isolantes pour diminuer le bruit — afin de prendre le jour un sommeil indispensable.

Je pourrais continuer à fournir des arguments. J'ajoute simplement qu'il y a encore les ennuis de santé que subit en vieillissant le travailleur soumis à ce régime.

Il apparaît donc que ce supplément de salaire constitue une indemnité particulièrement justifiée, mais qui ne représente pas pour le travailleur un profit supplémentaire. Aussi, monsieur le ministre, il semble logique et juste que ce complément de

rémunération, incorporé dans les salaires, ne soit pas soumis à l'imposition. Je vous demande instamment d'être l'interprète de ces ouvriers pour que cette mesure soit mise à l'étude et qu'une décision intervienne le plus rapidement possible.

J'évoquerai un dernier problème.

J'ai reçu une note du comité d'entreprise d'une très importante usine de verrerie-cristallerie qui craint beaucoup les répercussions de l'application de la taxe conjoncturelle et qui indique :

« La taxe ne risque-t-elle pas d'être paralysante pour l'industrie ? Les entreprises les plus dynamiques pourraient être découragées d'améliorer leur productivité, d'innover et de créer de nouveaux articles ou produits. Ne craint-on pas de provoquer des accidents en chaîne en prétendant ralentir ou accélérer simultanément, au gré de la conjoncture, la marche de trente mille entreprises ? Le chef d'entreprise, transformé en gendarme de l'économie, n'aurait-il pas une excellente raison de refuser les augmentations de salaires et d'en rejeter la responsabilité sur la taxe et le Gouvernement ? »

J'espère, monsieur le ministre, que ces quelques questions retiendront votre attention. J'aurais aimé, comme parlementaire du Pas-de-Calais, vous entretenir de la politique charbonnière, mais voulant rester dans les limites du temps de parole qui m'est imparti, j'arrête mon propos, d'autant que mon collègue et ami André Billoux a déjà développé cette question il y a quelques instants. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 ; (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Industrie et recherche (*suite*) :

Industrie ;
Recherche scientifique.

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération.

Justice :

Justice ;
Condition pénitentiaire.

Services du Premier ministre (*suite*) :

Section I. — Services généraux (*suite*) :

Fonction publique.

Radiodiffusion et télévision (ligne 104 de l'état E) et article 30.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.*